

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**(1ERE JOURNÉE)**

**PRESENTIEL/VISIOCONFÉRENCE**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020  
26 È 27 DI NUVEMBRE  
2ème SESSION ORDINAIRE DE 2020  
26 ET 27 NOVEMBRE**

**JOURNÉE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

**Le président de l'Assemblée de Corse** donne des précisions sur les conditions de déroulement de la présente session 8

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40 par le Président TALAMONI** 9

**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2020/O2/046 - Cherté de la vie et rapport de l'Autorité de la Concurrence,** posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 9

**Réponse** de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 10

**Question n° 2020/O2/042 - Sécurisation du réseau routier (RD 69, 268 et RT 40) concerné par le trafic de la future carrière,** posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 12

**Réponse** de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 14

**Question n° 2020/O2/043 - Insignamentu immersivu,** posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » 16

**Réponse** de M. Saveriu LUCIANI, Conseilller exécutif 18

**Question n° 2020/O2/044 - Epidémie de Covid-19 : organisation des réunions de l'Assemblée**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » 20

**Réponses :**

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 22

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 23

**Question n° 2020/O2/045 - Programmation Pluriannuelle de l'Energie**, posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 24

**Réponse M. Jean BIANCUCCI**, Conseiller exécutif 26

**Mme Christelle COMBETTE**, Appel nominal des conseillers 27

**Allocution du Président de l'Assemblée de Corse M Jean-Guy TALAMONI**, 28

**Réponse à la question orale de M. Pierre GHIONGA par Mme Danielle ANTONINI**, Présidente de la Commission des Politiques de Santé 30

**MUZIONE / MOTIONS**

**N°2020/02/033 : Composition du conseil de familles des pupilles de l'Etat et de la Collectivité de Corse** présentée par M. le Président de l'Assemblée de Corse 31

**Prises de parole :**

Mme Laura FURIOLI 32

Le Président Gilles SIMEONI 33

**VOTE de la motion** 36

**RAPPORT D'INFO : Point sur les saisines**

**Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse** 37

**Prise de parole sur le délai d'urgence :****M. le président du Conseil exécutif, Gilles SIMEONI** 41**VOTE du délai d'urgence** 43**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITE****Raportu n° 363 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transaziunale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « DEXIA crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati****Rapport n° 363 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et DEXIA crédit local - Neutralisation des emprunts structurés****Présentation du rapport par M Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 44Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2020/O2/051 CF) par **Mme Anne TOMASI, rapporteure** 48**DISCUSSION GENERALE** 48**Prises de parole :**

Mme Anne TOMASI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. François ORLANDI

M. Xavier LACOMBE

Le Président TALAMONI

Réponse du Président de l'exécutif Gilles SIMEONI 51

**VOTE du rapport** 53**Raportu n° 359 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transaziunale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520914EUR**

**Rapport n° 359** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520914EUR

**VOTE du rapport**

55

**Raportu n° 360** : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520931EUR001

**Rapport n° 360** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH 520931EUR001

**VOTE du rapport**

56

**Raportu n° 361** : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520932EUR

**Rapport n° 361** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520932EUR

**VOTE du rapport**

58

**Raportu n° 362** : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati - Imprestitu MPH520943EUR001

**Rapport n° 362** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520943EUR001

**VOTE du rapport**

59

**Raportu n° 369** : Decisione Mudificativa n° 3 di u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020

**Rapport n° 369 : Décision Modificative n° 3 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,**  
*Président du Conseil exécutif de Corse* 61

**Mme Anne TOMASI :** Avis favorable de la Commission des Finances et de la  
Fiscalité 62

**DISCUSSION GENERALE** 62

***Prise(s) de parole :***

M. Jean-Charles ORSUCCI  
Président Jean-Guy TALAMONI  
Mme Valérie BOZZI  
Président Jean-Guy TALAMONI  
Président Gilles SIMEONI  
M. Xavier LACOMBE  
Président Gilles SIMEONI en réponse  
M. Louis POZZO DI BORGIO  
M. Xavier LACOMBE  
Président Jean-Guy TALAMONI  
M. Petr'Antone TOMASI  
Président Jean-Guy TALAMONI

**Président Gilles SIMEONI :** communication sur l'encours de la dette 70

**VOTE du rapport** 72

**Rapport n° 374 : Raportu rilativu a l'approvu di a parte « Salvezza » di u pianu di salvezza è di rilanciu (Attu 1)**

**Rapport n° 374 :** Rapport portant adoption du volet « « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » (Acte 1)

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,** 73

**Président Jean-Guy TALAMONI** 85

**Communication de l'avis du rapport conjoint de la Commission des Finances et de la Fiscalité, de la Commission du Développement Economique, du Numérique,**

**de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2020/O2/052)  
par Mme Anne TOMASI** 85

**DISCUSSION GENERALE** 86

**Prise(e)s de parole :**

|   |     |
|---|-----|
| M. Jean-Charles ORSUCCI   |     |
| Mme Nadine NIVAGGIONI   |     |
| M. Jean-Martin MONDOLONI  |     |
| Président Jean-Guy TALAMONI   |     |
| Mme Christelle COMBETTE   |     |
| Mme Valérie BOZZI   |     |
| M. Jean-François CASALTA  |     |
| Président Jean-Guy TALAMONI   |     |
| M. Pierre POLI  |     |
| M. Petr'Antone TOMASI   |     |
| M. Guy ARMANET  |     |
| M. François-Xavier CECCOLI  |     |
| Président Jean-Guy TALAMONI   |     |
| Président Gilles SIMEONI  |     |
| Président Jean-Guy TALAMONI   |     |
| Président Gilles SIMEONI  |     |
| Mme Christelle COMBETTE   |     |
| Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, <i>Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse</i>            | 124 |
| M. Jean-Christophe ANGELINI, <i>Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse</i> | 128 |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, <i>Conseillère exécutive en charge de la culture</i>              | 132 |
| Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge des questions sanitaires et sociales</i>      | 137 |
| M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil Exécutif de Corse</i>                                  | 139 |

**Suspension à 19h20**

## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.**

### **Le Président TALAMONI**

Sur les conditions de notre réunion aujourd'hui et de la problématique que nous rencontrons, il y avait cette question qui était posée par de nombreux élus d'une réunion soit plénière, soit hybride, avec une forte proportion d'élus dans l'hémicycle, ce qui est un peu le cas aujourd'hui. C'est une demande réitérée d'un certain nombre de groupes.

En ce qui me concerne, dans la discussion technique, je me refuse à rentrer parce que je n'ai pas les compétences pour ce faire. Après, il y a un certain nombre d'élus qui estiment devoir discuter et c'est leur droit. Mais moi, dans la discussion technique, je n'entre pas, je ne suis ni médecin, ni épidémiologiste, je ne sais pas. Donc, dans un tel cas, j'interroge les sachants et les sachants sont sous la responsabilité du Président du Conseil exécutif, ce sont les services spécialisés. J'interroge les services et ensuite j'interroge les présidents de groupes pour savoir quelles conclusions ils tirent de l'avis des services. Voilà la façon dont j'ai procédé et je procéderai toujours de cette manière-là.

Il y a des discussions, notamment entre le Secrétaire général et les services. Donc, il y a eu également des élus qui ont donné leur point de vue. En ce qui me concerne, mon point de vue est celui qui est retenu par les présidents de groupes, sur la base de l'avis des services spécialisés.

Donc, il a semblé possible – je dis « il a semblé », parce qu'il faut toujours être prudent – d'organiser la réunion d'aujourd'hui dans ces conditions. En ce qui me concerne, je m'en satisfais, mais je me satisferais également d'autres modalités, que les choses soient claires, dès l'instant où ces modalités sont conformes à l'avis des services spécialisés et dès l'instant où ces modalités reçoivent l'aval en tout cas majoritaire, si ce n'est unanime, des groupes de l'Assemblée.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet-là. Pour aujourd'hui, c'est comme ça et puis la prochaine fois, il y a d'autres hypothèses qui ont été émises, des pistes qui ont été explorées dont on me dit qu'elles n'ont pas pu aboutir, notamment l'organisation de nos débats dans une salle plus grande. On nous a dit que pour des raisons techniques, ça n'était pas possible, en tout cas en l'état, j'en prends acte et donc, pour aujourd'hui, nous siégeons dans ces conditions-là.

Je demande quand même, de façon répétée, je réitère donc ma demande aux élus notamment, mais pas seulement aux élus, à tous ceux qui participent à l'organisation de cette réunion de respecter les distances, de ne pas s'attrouper dans l'hémicycle ou à côté de



l'hémicycle, c'est notre responsabilité et c'est aussi l'image que nous renvoyons à la société corse.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous allons commencer notre réunion par les questions orales.

La première va être posée par Romain COLONNA.

**\* Question orale N° 2020/O2/046** posée M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cherté de la vie en Corse et rapport de l'Autorité de la concurrence.**

### **M. Romain COLONNA**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 17 novembre dernier, la presse insulaire rendait compte des principales conclusions et avis du rapport d'enquête de l'Autorité de la concurrence. Celle-ci a en effet examiné plusieurs sujets dans notre île pendant près de dix-huit mois afin d'établir un état des lieux et mieux comprendre les mécanismes à l'origine de la cherté de la vie en Corse que nous dénonçons avec force depuis plusieurs années. Ces sujets étaient apparus avec encore plus d'acuité au cours de la crise dite des « gilets jaunes ».

Ainsi, plusieurs secteurs ont été visés par les investigations de l'Autorité de la concurrence, notamment celui des déchets ménagers, des transports, de l'alimentation et des carburants. Nous avons donc la confirmation de ce que nous disions ou de ce que plusieurs enquêtes avaient déjà dénoncé, à savoir : des prix plus élevés en Corse que sur le Continent concernant plusieurs produits de consommation courante.

Nous voudrions profiter de cette prise de parole pour rappeler d'une part que cette situation est proprement inacceptable dans la mesure où la Corse, comparativement au Continent, est déjà l'un des territoires les plus pauvres. Ce différentiel au niveau des prix ne contribue qu'à aggraver une situation déjà insupportable pour beaucoup de foyers insulaires.

D'autre part, nous voudrions également rappeler ici que la concentration d'intérêts économiques à travers la convergence de différents secteurs en situation de monopole, de duopole ou d'oligopole n'est pas le modèle de développement que nous voulons pour la Corse.

Dans ces conditions, nous voudrions savoir quelles suites politiques entendez-vous donner à ce rapport qui préconise plusieurs évolutions et mesures à droit constant ou en fonction de modifications législatives ? D'autant plus que l'avis de l'Autorité de la concurrence fait également des recommandations à l'adresse de notre institution.

Par ailleurs, de quelle manière la CDC a-t-elle été associée à ces travaux ?

Enfin, si nous attendons de l'État qu'il prenne ses responsabilités notamment dans les domaines desquels nous avons été ou nous sommes jusqu'à présent exclus, il ne s'agirait pour autant, aucunement, qu'il se substitue à la Collectivité de Corse par rapport aux choix politiques qui ont été ou qui sont les siens.

Merci par avance pour votre réponse.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée de Corse,

M. le Conseiller territorial, Caru cullegu è amicu,

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

En réponse à votre question orale je rappelle que l'Autorité de la Concurrence vient de communiquer au Conseil exécutif de Corse, par envoi électronique en date du 17 novembre 2020, son avis « relatif au niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale ».

Il convient de préciser que cet avis a également été présenté et commenté par la Présidente de l'Autorité de la concurrence, Mme Isabelle Da Silva, notamment dans un article d'un quotidien local en date du mardi 17 novembre 2020, donc le jour de la communication au Conseil exécutif. Donc, une interview qui manifestement avait été donnée en amont de cette communication ; ce qui permettait à l'Autorité de la Concurrence, à tout le moins, de s'assurer que sa vision et sa présentation au public serait antérieure à la transmission aux autorités en charge de cette destination.

Alors sur le fond, vous l'avez rappelé, cet avis aborde les mécanismes de formation des prix et plus globalement, le fonctionnement de quatre secteurs stratégiques de l'économie corse : d'abord le prix du carburant, ensuite les prix des produits dans les grandes et moyennes surfaces ; troisièmement, les transports maritimes ; enfin, les déchets.

Donc, quatre secteurs stratégiques qui conditionnent et impactent le quotidien des Corses et à propos desquels nous avons effectivement eu l'occasion, en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse et plus globalement la majorité territoriale, d'une part de faire des propositions souvent radicales de réforme de l'organisation du fonctionnement. Ensuite, la nécessité de ramener les prix dans ces secteurs, qui de façon générale sont plus importants en Corse que dans les moyennes des territoires continentaux, à de plus justes proportions était pour nous un enjeu politique, économique et social prioritaire.

Au-delà de ce rappel, l'avis de l'Autorité de la Concurrence intervient au terme de dix-huit mois d'instruction et dans un contexte de crise sanitaire économique et sociale aiguë qui vient aggraver une situation préexistante dégradée, notamment caractérisée par des surcoûts qui pèsent sur tous les Corses, bien sûr, mais plus encore sur celles et ceux confrontés à des situations précaires ou dégradées.

Enfin, cet avis comporte cinq séries de recommandations et donc, pour toutes ces raisons, il mérite bien évidemment d'être discuté sur le fond tant en ce qui concerne le diagnostic qu'il porte que pour ce qui concerne les suites éventuelles à lui donner, soit en réponse aux recommandations de l'Autorité de la Concurrence, soit à l'initiative de la Collectivité de Corse, Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, et comme votre question le sous-tend, il me semble indispensable que cet avis puisse faire l'objet d'un débat public et d'un vote devant l'Assemblée de Corse. Je sais que cette position est bien sûr partagée par le Président de l'Assemblée de Corse, puisque nous nous en étions entretenus en amont même du dépôt du rapport et, au-delà de l'avis du Président de l'Assemblée de Corse et moi-même, je sais aussi que c'est une attente de l'ensemble des groupes de la majorité que de pouvoir débattre de ce rapport et de cet avis (de l'autorité de la concurrence) devant l'Assemblée de Corse.

Par ailleurs, les groupes de l'opposition ont exprimé le même souhait, notamment au travers d'une lettre de Jean-Charles ORSUCCI, qui vous a été adressée M. le Président de l'Assemblée de Corse, et d'une motion déposée pour la session de ce jour par Jean-Martin MONDOLONI. Enfin, certains citoyens ou collectifs nous ont également saisis en ce sens ; je pense notamment à une lettre, plus exactement un mail doublé d'une interview donnée par M. POLETTI au nom du collectif contre la cherté du prix du carburant.

Donc, cette volonté unanime est actée. Nous avons besoin d'un débat complet, serein, contradictoire sur cet avis (de l'autorité de la concurrence). Reste à savoir quelle est la date la plus appropriée pour le tenir utilement.

Il me semble, mais c'est une proposition de ma part, qu'inscrire la discussion sur cet avis au 17 décembre, date de notre prochaine session, risque de ne pas permettre aux uns et aux autres d'aller au fond de l'avis et de réfléchir à sa portée.

Je vous propose donc, compte tenu de la densité du document, des importants rapports d'ores et déjà programmés pour la session de décembre et aux fins de permettre aux uns et aux autres de préparer dans les meilleures conditions le débat à venir, je vous propose que le rapport du Conseil exécutif de Corse présentant cet avis et le mettre en débat devant l'Assemblée de Corse soit inscrit à la session du mois de janvier.

Je recueillerai, à l'égard de cette proposition, l'avis du Président de l'Assemblée de Corse bien sûr, des Présidents de groupes, je l'ai fait hier par écrit. En tout cas, en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, il y aura un débat sur cet avis, sur ce qu'il dit, sur le diagnostic qu'il pose, sur les recommandations qu'il émet et enfin, sur ce que nous, en tant qu'institution souveraine, nous entendons faire par rapport à des questions qui sont des questions essentielles.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question orale suivante va être posée par Chantal PEDINIELLI.

**\*Question orale N°2020/O2/042 posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Sécurisation du réseau routier (RD 69, 268 et RT40) concerné par le trafic de la future carrière.**

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Je voudrais, à travers cette question orale, vous sensibiliser sur un projet d'exploitation de carrière dans le Tallanais.

Je me réjouis qu'à l'occasion de cette question orale, s'en est suivi une motion du groupe Femu a Corsica, hors délai, mais c'est bien de faire une motion.

Il s'agit d'un projet d'exploitation de carrière d'extraction de roches massives et granit avec une installation de concassage et criblage qui est en cours sur la commune de Fozzano, impactant le territoire du Tallanais, principalement les communes Santa Lucia di Tallà, Altaghjà, Ulmiccia et Loretu di Tallà.

Il est prévu une carrière à ciel ouvert de granit dont la production maximale annuelle est estimée à 150 000 tonnes durant les vingt premières années, puis 200 000 tonnes durant les dix dernières années d'exploitation. C'est une carrière qui a une durée de 30 ans.

L'enquête publique est toujours en cours pour mesurer l'impact du projet ; je vous invite à prendre connaissance de ce projet et y laisser éventuellement un commentaire. Le Maire de Santa Lucia di Tallà, Jules BARTOLI, et le collectif citoyen « Forza di Tallà » ont commandé une expertise indépendante, qui a été rédigé par M. GIACOMONI, Ingénieur des Ponts et Chaussées, qui évoque une triple pollution : sanitaire, visuelle et phonique.

Le contexte étant exposé, ma question porte davantage sur l'accès aux zones d'extraction.

La concrétisation de ce projet impactera le réseau de voirie qui est inadapté au ballet de rotations de camions-bennes destinés à évacuer la production de tonnages élevés. Le trafic sur les RD 69 (c'est une route de montagne), la 268 (axe structurant qui monte jusqu'aux Aiguilles de Bavella) et sur la RT 40 jusqu'à Propriano sera très important puisqu'il est prévu jusqu'à 41 camions par jour, soit 82 mouvements allers-retours, soit 1 camion toutes les 6 minutes.

Ce qui aura pour conséquence d'aggraver la dégradation d'un réseau routier inadapté et déjà en mauvais état, multipliant par là même les risques d'accidents, d'autant plus que cette circulation s'ajoutera à celle de l'autre carrière, car il y a une autre carrière, existante située à moins d'un kilomètre.

Se pose alors la question de la réalisation de travaux de renforcement de voirie sur ce tronçon et de leur financement.

Si je vous sollicite, Président, c'est pour vous sensibiliser à cette perspective qui arrive à grands pas, sachant que le coût financier de ces nouveaux investissements incombera à la Collectivité. Quelles dispositions avez-vous pris ou comptez-vous prendre à ce titre ?

Une association de défense de l'environnement a fait valoir sa position, je vais vous la lire : « *Si ce sont les seules collectivités territoriales qui doivent assumer les travaux*

*de voirie, cela revient à faire financer par l'impôt payé par les contribuables corses une activité privée. En pratique, cela revient à subventionner de manière indirecte une société privée. »*

Autre interrogation, et c'est la dernière, Président, celle de l'eau. Comme vous le savez, l'activité d'extraction et de concassage exige que le site soit alimenté en eau. Qu'est-il prévu ? Je ne saurais imaginer un pompage dans le Rizzanese lorsque l'on sait les contraintes normatives sur ce type d'opérations. Je vous l'ai rappelé, on refuse aux agriculteurs de la vallée d'irriguer leurs parcelles et de puiser l'eau dans la rivière, notamment en période de sécheresse. Et là dans le projet, est évoqué le lavage des sols, donc j'imagine qu'il va y avoir des eaux de ruissellement. Vont-elles se déverser dans le petit ruisseau, l'Agnonu, ou dans la rivière Rizzanese ? Quid du pompage de l'eau et de l'évacuation des eaux usées ? Les compétences de notre Collectivité en matière de gestion de l'eau la rendent aptes à se pencher sur point-là.

Vous le comprendrez, Président, et j'en ai terminé, ce projet aux conséquences importantes exige anticipation, clarification des rôles, voire même opposition pour le bien-être des habitants de la microrégion, la sécurité des usagers du tronçon routier et des cours d'eau.

Je ne peux envisager, Président, je ne peux concevoir que l'on massacre le rural pour bétonner le littoral.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Réponse du Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse,

Merci, Mme la Conseillère territoriale pour votre question orale qui montre bien, d'une part, l'importance des enjeux qu'il y a à traiter à l'occasion de ce dossier, d'autre part, qui montre également et qui reflète une émotion considérable dans la région concernée avec des avis qui sont contrastés. Mais, il faut souligner aussi une mobilisation populaire et citoyenne importante, dans laquelle d'ailleurs certaines formations politiques de la majorité territoriale s'investissent pleinement. Vous l'avez dit, en complément de votre question orale, il y aura également une motion qui sera probablement évoquée lors de la session d'aujourd'hui.

Et puis, une dernière remarque, vous faites partie de l'opposition, et j'ai rappelé la motion déposée par un groupe de la majorité, cela montre bien que les avis transcendent les appartenances politiques et partisans et que l'on est au cœur d'une problématique, et j'en viens à l'objet de ma réponse qui est une problématique que nous avons et que nous allons retrouver dans des dossiers du même type et dans d'autres dossiers, à savoir un équilibre délicat à trouver entre les besoins économiques et les exigences de protection environnementale, de qualité de vie, de valorisation de nos infrastructures (par exemple, les infrastructures routières) et de protection de nos infrastructures.

Un mot tout de même sur les enjeux économiques, parce que ma responsabilité de Président du Conseil exécutif de Corse, c'est aussi de dire les choses, y compris si une question orale ou une motion sont sans doute des cadres trop contraints pour aller au fond de cette discussion. Il faudra donc à mon avis la poursuivre.

Je veux vous dire d'abord, qu'il risque d'y avoir bientôt une pénurie de matériaux et que si nous n'avons pas les moyens de les produire en Corse et qu'il faudra importer.

Si nous les importons, il y aura un surcoût considérable qui pèsera in fine sur les entreprises, par exemple sur la commande publique, celle de la Collectivité de Corse, et in fine sur le consommateur en bout de chaîne. C'est une première remarque.

Ce n'est pas un appel à la bétonisation, loin de là, c'est une réflexion sur un modèle économique.

Deuxièmement, notre position par rapport à ce projet n'est pas *intuitu personae*. Il y a une entreprise qui porte ce projet, qui est une entreprise connue sur la place professionnelle, qui travaille d'ailleurs dans le cadre d'appels d'offres avec la Collectivité de Corse, y compris des appels d'offre importants qui ont été attribués. Donc, il ne s'agit pas d'aller contre qui que ce soit et, en sens inverse, c'est un deuxième argument économique, je rappelle qu'il ne faut pas non plus créer une disparité entre ceux qui ont une carrière et ceux qui n'en ont pas. Et qu'à un moment donné, lorsqu'on laisse subsister des situations de monopole ou de quasi-monopole ou de duopole, on crée une distorsion de concurrence aussi.

Ceci étant rappelé, ça c'est pour les enjeux économiques. Il y a aussi les enjeux environnementaux, de qualité de vie, de cohérence de notre stratégie et, vous ne serez pas étonnée que nous y soyons particulièrement sensibles.

Je dirais que la question des infrastructures routières fait partie des préoccupations qui sont les nôtres. Je dirais qu'au plan technique, on pourrait très bien répondre que lorsqu'on aménage une infrastructure routière (il y a un article du Code qui le prévoit) et

qu'elle est dégradée du fait d'une exploitation privée, on demande une contribution à concurrence de cette dégradation à l'entreprise.

Mais on ne va pas se satisfaire de cette réponse.

Votre question aborde d'autres problèmes sur la fréquence, sur la compatibilité d'une telle carrière avec notre vision stratégique du développement de la vallée axée sur l'agriculture, axée sur un tourisme durable, axée sur la valorisation du pôle de Santa Lucia di Tallà. Donc ça ce sont de vrais enjeux. Même chose pour les enjeux écologiques, même chose pour les enjeux de l'eau. Je m'en suis entretenu avec Saveriu LUCIANI, avec François SARGENTINI. Et donc, à l'évidence, il y a aujourd'hui des questions lourdes qui sont posées et également à travers la motion du groupe « Femu a Corsica » qui font qu'on ne peut pas être, en l'état, favorables à ce projet. Cela me paraît être une évidence.

Donc, je dis qu'il faut examiner l'ensemble des arguments, il faut les poser sereinement, y compris avec le porteur de projet, et faire des choix qui sont en cohérence avec notre vision stratégique.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

A quistione ch'hà da esse poste avà, l'hà da esse da Petr'Antò TOMASI.

**\*Question orale N°2020/O2/043** posée par Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Insignamentu immersivu.**

### **M. Petr'Antone TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

O Sgiò Presidente,

O Sgiò cunsiglieri in carica di a lingua corsa è di l'educazione,

Sò poche 2'30 per trattà di un suggettu cusì è andà à u fondu, dunque staremu à u cuntestu generale di u nostru discorsu.

Mentre sta sessione, a nostra Assemblea hè chjamata à esaminà dui raporti in leia cù l'imparera di a lingua corsa per via di l'immersione.



Si sà quant'è u sviluppu di issu modu di tramandera di a lingua hè impurtante in quant'è à a crescita di a sparghjera è di l'usu di una lingua minurata.

Intantu, ùn ponu esse cà salutati i mezi chì saranu aduprati in sustegnu à i centri d'accolta di Savaghju, di L'Oretu è di Campanari è a nutizia bella di l'apertura di una scola materna immersiva in Bucugnà.

Eppuru, di modu generale, l'insignamentu immersivu in Corsica avanza à passi minuti, quandu chì u Statu ùn piglia à l'arritrosa, malgradu l'impegni chjappi.

Ind'u 2016, eranu cusì firmati u CPER (cuntrattu di pianu Statu-Regione) è a cunvenzione « lingua corsa » cù l'impegnu scrittu di dà forza è fiatu à l'insignamentu immersivu, dunque aldilà di a sola parità uraria trà u corsu è u francese.

Dipoi, a pusizione pulitica di u governu francese nantu à a quistione di l'immersione hè quella di un rincullu, per a lingua corsa è dinù l'altre lingue, di u rinecu di a parolla data è ancu firmata.

Qualchì esempiu, à a lestra :

- In 2019 davanti à u Senatu, a ministra Jacqueline GOURAULT cunsiderava pubblicamente l'insignamente in immersione cuntrariu à a Custituzione.

- À a riintrata 2020, in Ipparalde (Paese Bascu Nordu), l'Accademia di Bordeaux s'upponia à l'apertura di nove scole immersive, fendu valè a legge BLANQUER di 2019 chì rende a scola ubligatoria à partesi da 3 anni. Ci hè vultutu a mubbilizzazione unitaria è dicisa di a sucetà basca per mantene una pulitica d'apertura di sitti immersivi.

- In Corsica, à a riintrata 2020 non solu ùn hè stata aparta mancu una scola nova in immersione, ma sò stati denunziati da parenti e rialità di scole bislingue... senza insignanti cursofoni. E famose scole « indifarinziate ».

- Solu in Corsica suttana mancherianu 70 maestri bislingui. Dipoi anni è anni, l'Educazione naziunale ùn hè mai stata capace à ricrutà 50n% di maestri cursofoni, assai sott'à i scopi di a nostra Assemblea è di l'ingagiamenti firmati da u Statu.

In issu ambu, favurevule pocu à e pulitiche immersive, ghjunghjenu à fine u CPER è a cunvenzione « lingua corsa ».

O Sgiò Presidente, o Sgiò Cunsiglieri, eccu a mo dumanda : à chì ne simu tandu di i neguziati nantu à stu puntu è di l'iniziative almanaccate da a Cullettività in quantu à l'educazione immersiva cù u Statu, o senza ellu ?

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, Caru culleghu. Ghjè Saveriu LUCIANI ch'hà da risponde ; avete a parolla.

### **M. Xavier LUCIANI**

Caru Presidente, Cari cunsiglieri,

Vi ringraziu per sta dumande, prima per l'usu di a lingua in l'emiciculu, chì ghjè un locu sacru induve per avà ùn c'hè tante immersione. Ghjè impurtante di dì la.

E dì dinò chì u corsu, ùn hè micca sola una disciplina sculare, a sapete bè. Ghjè un affare di Statu per noi. E soprattuttu ùn hè micca una disciplina spargugliata in u spartitempu sculare. Ci vole à dì la, ghjè un capatoghju che no trattemu à u livellu sucietale.

A l'accorta cusì, perchè quì dinò pocu tempu per risponde à tanti quistionamenti. Dì vi chì, si ghjunghje in fine di CPER, simu in traccia di riflette è di fà pruposte nant'à u prossimu, dinò nant'à a prossima cunvenzione.

Sapete bè chì, dipoi 3 anni, l'immersione hè stata a nostra scumessa, è chì dipoi u 18, c'hè statu quantunque unepoche d'aperture, n'ete parlate : ete parlatu di scarsia, di passi minuti è ghjè vera.

Spartimu dunque st'idea chì ghjè u modu pedagogicu u più efficiente per noi, soprattuttu per sparghje l'usu d'amparera di sta lingua.

A Cullettività, a sapete bè, s'impegna : c'hè un bugettu quantunque chì piglia un terzu di u bugettu di a Direzione, 1,2 M€ quist'annu per esempiu. Dunque c'hè un sforzu più che tremendu. Da i centri d'immersione à e case di a lingue, passendu per e materne immersive.

2016 hà strappatu u sperimentu di l'immersione in a scola publica, u cuncorsu di l'agregazione di corsu è stu pianu maiò di furmazione di i maestri. Sò acquisti fondamentali di a nostra mandatura. Quessa à vulià dì.

Salutà dinò u fattu chì emu 18 M€ di CPER, emu da circa à mantene omancu listessu sforzu finanziariu nant' à u CPER. N'emu da parlà da quì à 10 ghjorni incu u Statu, ghjustu à puntu.

Mà ùn si tratta micca sole di soldi. Bucugnà, à passi minuti, ete vistu chì si face un'apertura. L'apertura, ùn c'hè micca à incausà ne à Petr'Antò TOMASI, ne à Saveriu LUCIANI, ne à Gilles SIMEONI, ne mancu u Papà, ghjè ch' à un mumentu datu, c'hè dinò u Statu chì ùn mette micca a vulintà. Mà ùn s'uppone micca ind'è noi, cum'ellu s'uppone in altrò.

A Rettrice di u Paese Bascu s'hè upposte ; à noi ùn s'uppone micca. Dunque, per noi, emu quantunque à stà arritti.

U puttachju, ghjè chì ùn emu micca, forse, una furmazione abbastanza solida, per ghjustu à puntu rimpiazza 12 posti bislingui.

Un'affare dinò nant' à u sustegnu :

I centri d'immersione, Savaghju o Bastelica, tutti i centri d'immersione, 600 000 € quist'annu è un finanziamentu à 100 % per i sculari in Bastelica.

4 000 €, n'emu parlatu eri, per e scole immersive chì s'aprenu, al dilà di u pianu aiutu. Dunque, emu fattu un passu in più.

Dopu, ete capitu bè, vò in furia, c'hè dinò a furmazione che no dumandemu per l'ATSEM.

U fattu dinò ch'emu dumandatu ch'ella sia integrata a furmazione in immersione di u pianu di furmazione in via, perchè per avà ùn c'hè micca. Dunque una furmazione appostu per l'immersione per i maestri, dunque si tratta da quì à 10 ghjorni.

E dinò, dumandemu, ind'è u CPER, l'apertura di 2 centri novi d'immersione : unu in Corsica sottana è unu in Corsica suprana.

Per di vi dinò chì, à u prossimu CPER, dumandemu dinò l'integrazione d'animatori chì per avà sò appena cappiati, per mette li ind'è i centri d'immersione per animazione.

Dopu, à la lestra cusì perchè ci sò parechji punti mà ùn possu micca di tuttu, l'idea dinò di di chì per u rimpiazzamentu, ci hè una soluzione, è a prupuneremu da quì à 10 ghjorni torna, di u cuncorsu unicu. Un cuncorsu cum'è l'aviamu decisu di prupone lu tant'anni fà.

U restu, parlate di « lingua minurata », preferiscu u termine « minurate » à « regiunale », a sapete bè.

Pensu chì, ci vole à ripete, ùn semu micca una lingua regiunale, simu una lingua naziunale è minuritaria d'Europa.

Simu per mantene è prupone aperture, ghjè a vulintà dinò di i Corsi di riapre, di e cummune dinò è di i parenti. L'iniziative mancanu, aspettemu dunque stu sforzu sucetale.

Eu dicu sempre chì a lingua tene u so destinu in manu, o in bocca, è quande vo parlate d'un paese da fà, eu pensu à una nazione da fà incu una lingua per tutti. Eccu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. C'hè una dumanda di Petru GHIONGA, avete a parolla.

• **Question orale N°2020/O2/044** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica ind'è a Republica » : **Epidémie de Covid-19 : Organisation réunions de l'Assemblée.**

### **M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, O Sgiò Presidente.

M. le Président du Conseil exécutif,

La question que je vais vous poser va peut-être choquée venant d'un médecin, mais je rappelle la définition de la santé donnée par l'OMS en 1946 et qui est la suivante : « *Etat complet de bien-être physique, moral et social ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité* ».

L'épidémie de Covid-19 a rendu particulièrement difficile l'exercice de notre activité parlementaire et celle-ci n'a pu perdurer que par la mise en place de mesures dérogatoires. Je me réjouis, à ce titre, de la réactivité des services et tout particulièrement du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse qui a su trouver des solutions originales pour que nous puissions délibérer sur les affaires de la Corse.

Pour autant, je m'étonne que l'on nous oblige à poursuivre la pratique de séances en distanciel, sachant que désormais, pratiquement toutes les assemblées délibérantes de France et de Navarre se réunissent en présentiel, en prenant bien entendu les précautions indispensables : port du masque, distanciation, hygiène des mains et des surfaces...

Et la proposition que fait ma consœur et amie Dany ANTONINI me paraît pertinente aussi, c'est nous tester avec des tests rapides avant la session.

Je déplore cette situation qui, sur des sujets importants, et il y en a un très important cet après-midi, prive nombre de nos collègues de débats et, quoi qu'il en soit, dénature grandement ces derniers.

En un mot, on affaiblit l'exercice démocratique de notre Assemblée. Cela est d'autant plus grave que nous sommes à 8 mois d'une échéance électorale importante, qui nécessite la confrontation des projets et on ne peut le faire dans les conditions actuelles.

Le virus est parmi nous pour de nombreux mois encore et il faut apprendre à vivre avec car les mesures de confinement ne peuvent devenir la règle, sous peine de séquelles graves tant individuelles que collectives.

Il convient d'être prudent, je vous l'accorde, mais pas à l'excès et à l'absurde.

J'ai la faiblesse de croire que l'opinion que j'exprime ici est largement partagée par les élus de tous bords.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Président, si vous pensez mettre rapidement un terme à cette situation anormale ?

Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. M. le Président du Conseil exécutif, et peut-être que je dirai un mot aussi, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci.

Nous avons de la chance dans cette Assemblée et dans cette collectivité, d'avoir des collègues et amis qui sont également des praticiens de médecine, et donc leur avis nous importe particulièrement parce qu'ils sont les hommes et les femmes de l'art. Les hommes, Pierre GHIONGA, par exemple, les femmes Danielle ANTONINI, avec laquelle je m'entretenais tout à l'heure, Bianca FAZI, Conseillère exécutive, Fanfan bien sûr, et peut-être d'autres. Je ne voudrais oublier personne, j'arrête de citer. Ça éclaire aussi nos choix et nos réflexions.

Vous dire en deux mots ce que l'on a fait jusqu'à aujourd'hui et ensuite contribuer au débat sur ce que l'on va faire après.

Ce que l'on a fait jusqu'à aujourd'hui, cela a été dit par l'Assemblée de Corse :

- Premièrement appliquer les textes parce que l'on considérait que c'était la façon de sécuriser au mieux ;

- Deuxièmement, lorsque les textes ne sont pas clairs ou donnent une marge d'interprétation, c'est interroger les services de la Collectivité de Corse placés sous mon autorité sur la façon d'appliquer les textes en trouvant l'équilibre le plus satisfaisant possible entre la nécessité de sécuriser nos sessions au plan sanitaire et la légitime aspiration à des débats en présentiel le plus large possible.

Lorsqu'il y a eu un désaccord ou une appréciation différente, par exemple, entre l'interprétation donnée en première lecture par les services chargés de cette analyse interne à la Collectivité de Corse et, par exemple, le Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse chargé matériellement d'organiser les sessions, nous avons échangé, nous avons écouté, nous avons là aussi essayé de trouver un équilibre qui ne place personne en situation d'inconfort ou d'inquiétude.

C'est ce qui a été expliqué par le Président de l'Assemblée de Corse. C'est ce que j'ai essayé de faire aussi et c'est ce que nous avons fait à travers l'échange avec l'ensemble des présidentes et présidents de groupes.

Donc, cela nous a permis, par exemple, d'organiser aujourd'hui cette session selon des conditions qui sont des conditions mixtes. Je pense que globalement, dans un contexte inédit, difficile, nous avons trouvé le bon équilibre.

Qu'allons-nous faire pour la suite ?

Je crois que pour la suite, nous devons effectivement essayer d'être le plus réactif possible, en continuant d'appliquer les textes et puis, éventuellement, en nous dotant de notre propre doctrine dès lors qu'elle est partagée. Et j'allais dire, et c'est ce que nous allons essayer de faire, aussi bien pour l'organisation des sessions que pour la vie dans son ensemble.

On a bien compris qu'on va être dans une sortie progressive et maîtrisée, en tout cas c'est l'objectif, du confinement. Qu'il va falloir définir des seuils. Dans cette logique-là, nous nous sommes entretenus avec le Président de l'Assemblée de Corse y compris sur la possibilité ou l'opportunité pour la Collectivité de Corse d'avoir ses propres propositions

en matière de stratégie de testing. Nous aurons l'occasion d'en parler. Bianca FAZI a beaucoup travaillé là-dessus dans le cadre de ses attributions en faisant du benchmarking sur ce qui se passe ailleurs. Il y a l'option d'un testing généralisé qui a été envisagée par le Président de l'Assemblée de Corse et sur laquelle nous avons travaillé aussi à l'échelle de toute la population. Donc, on pourra en parler.

Deuxièmement, il y a l'hypothèse de testing ciblé sur des populations identifiées qui est pour l'instant est celle qui a la préférence du Conseil exécutif de Corse, mais nous aurons à en débattre. Et dès lors que nous sommes sur un testing ciblé, qui implique aussi derrière un suivi opérationnel, pourquoi au plan interne ne pas être sur un testing, par exemple, à l'échelle des personnes élues ou personnels et fonctionnaires de l'administration qui ont vocation à participer à la séance ?

Si nous en sommes d'accord, nous pouvons décider de nous tester et nous aurons ainsi une garantie qui est une garantie renforcée, et je pense que cela fait partie des contributions à mettre au débat pour la prochaine fois, puisque l'idée, vous l'avez dit et je termine, c'est de continuer bien évidemment à être dans une logique de sécurisation sanitaire pour l'ensemble des Corses et en même temps, de commencer le plus vite possible à pouvoir reprendre, les uns et les autres, le cours d'une vie aussi normale que possible.

Et cela vaut aussi bien sûr pour la vie démocratique de notre institution.

### **Le Président TALAMONI**

Je m'étais exprimé au seuil de cette réunion sur la question, donc simplement pour confirmer ce qui a été dit par le Président du Conseil exécutif et par moi-même, à savoir que dès l'instant où nous sommes d'accord, soit en conférence des présidents, soit en commission permanente, puisque logiquement la commission permanente s'occupe de ces questions techniques, donc tous les groupes y sont représentés, bien entendu il faut que les débats des élus se fassent sous l'éclairage des avis techniques de ceux qui ont la compétence.

Vous avez une compétence, puisque vous êtes médecin, moi je n'en ai strictement aucune dans la matière et donc, je fais confiance à ceux que nous avons interrogés et qui nous ont apporté un certain nombre d'éléments. C'est vrai qu'il y a eu quelques ajustements à faire entre le Secrétariat général et les services qui sont placés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, je ne suis pas intervenu dans ces discussions techniques encore une fois.

Moi, je crois qu'on peut faire exactement ce que nous voulons faire, à condition que nous le décidions de manière commune. Je ne connais pas d'autres manières de fonctionner que la démocratie ; la démocratie, ça ne veut pas dire de faire forcément de faire

cela en séance publique de l'Assemblée de Corse, car nous avons d'autres rapports à examiner et d'autres questions importantes, mais nous pouvons le faire en commission permanente, par exemple. Cela a été le cas, je ne la présidais pas d'ailleurs, il y a quelques heures.

Donc, encore une fois, tout peut être proposé, et puis ensuite il faut que nous décidions de manière commune et encore une fois, sous l'éclairage de ce que nous disent les services compétents. Je ne peux pas vous dire mieux, en ce qui me concerne, sur cette question-là. Je suivrai l'avis majoritaire, en espérant qu'il ne soit pas seulement majoritaire, mais qu'il soit même consensuel, ce serait encore mieux. Mais à défaut de consensus, il y aura un vote de la commission permanente.

Je me suis permis de répondre moi-aussi, parce que je suis aussi un peu concerné. Mais, encore une fois, je ne veux pas être plus concerné que mon rôle institutionnel ne le prévoit et donc, je ne peux pas me substituer aux spécialistes, ça n'est pas possible, ni à la volonté générale de notre institution, et le Président du Conseil exécutif non plus ne peut pas le faire, c'est le fonctionnement qui est le nôtre.

Merci. Il y a une dernière question orale qui va être posée par Muriel FAGNI. Vous avez la parole.

**\*Question orale N° 2020/O2/045** déposée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.**

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

M. le Conseiller exécutif en charge de l'urbanisme et de l'énergie,

Depuis le 29 octobre 2015, la Corse fait l'objet d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle du Continent.

Cette PPE, co-élaborée avec l'Etat et validée par un certain nombre de comités nationaux de spécialistes est rendue opposable par décret du Premier Ministre.

Conformément à la loi sur la Transition Énergétique, la PPE est effectivement en révision et doit, selon vos propos, être présentée avant la fin de l'année. Il ne s'agit bien sûr pas d'oublier le travail de modification qui a déjà été fait en amont et validé par délibération



n°19/378 de l'Assemblée de Corse d'octobre 2019. Cette modification, sur laquelle je me permets de revenir parce qu'elle est importante, a autorisé la modification dudit décret afin que le travail concernant la réalisation de nouvelle centrale du VAZZIO puisse être mené, notamment par EDF.

Lors de la séance publique du mois de septembre, et à l'occasion d'une autre question orale de mon collègue Petr'Antone TOMASI, vous avez indiqué que la PPE serait présentée d'ici la fin de l'année. Lors des derniers conseils d'administration de l'AUE, auxquels j'assiste, vous nous avez également fait part de grandes avancées concernant le protocole pour « une mise en œuvre optimisée de la PPE » ; protocole signé d'ailleurs le 4 juillet 2019 par le Président de l'Exécutif et le Ministre François de RUGY qui validait notamment l'approvisionnement de la centrale du Ricanto au gaz naturel.

Mais, dans la presse de ce lundi, et j'ai récupéré le journal, à la une, nous découvrons « Centrale du Ricanto : du colza au lieu du gaz ». Donc, une nouvelle option visant à alimenter les deux centrales de Corse avec du biocarburant est envisagée par certains, que ni la CdC, ni la commune d'Aiacciu apparemment ne semblaient avoir été consultées.

Monsieur le Président, nous aurions besoin d'éléments plus précis sur ces sujets. Le plan de relance de la Corse « Corsica rilanciu » est en cours de finalisation, il devrait en être de même pour la PPE. A l'heure des multiples annonces et plans de relance de l'Etat, nous devons affirmer clairement notre politique et faire en sorte de ne pas être soumis au diktat d'un gouvernement trop souvent centralisateur.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. C'est Jean BIANCUCCI qui se prépare à répondre, vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Mme la Conseillère.

C'est un dossier d'importance, à la fois du point de vue de la stratégie en matière de développement et d'aménagement, mais aussi du point de vue financier, vous le savez.

Comme vous le savez, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie s'inscrit dans une perspective stratégique majeure.

La PPE, je dois le dire, fait partie des quelques, il n'y en a que quelques-uns, documents lourds co-élaborés par la Collectivité de Corse, via l'AUE et les services de l'Etat.

Inutile de vous dire que l'Exécutif suit pas à pas le dossier et avec l'attention soutenue qu'il mérite. Rappelez-vous, il y a peu, nous avons eu à débattre du dimensionnement de la centrale du Vaziu.

Avant d'en venir précisément au calendrier de la PPE, il me semble nécessaire de clarifier un point important d'actualité, comme vous l'avez souligné, il y a eu une annonce concernant le biocarburant.

Pour ce qui nous concerne, à l'échelle de l'Exécutif, nous avons appris cette information par la presse. Aussi, à ce stade, nous n'avons pas, au moment où je parle en tout cas, la confirmation de la réalité de cette proposition. Pour l'heure, ce qui est sûr, c'est que l'appel à projets concernant l'alimentation en gaz des centrales est en cours.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat, avec qui nous travaillons la main dans la main sur ce dossier, est aussi, je peux vous le dire, j'en ai eu la confirmation, sur cette position.

Si des modifications venaient à intervenir, nous vous en informerons bien entendu dans la minute qui suit. Il n'y a aucun problème.

Je voudrais ajouter, et là on rentre dans la partie lourde de la PPE, en tout cas une partie lourde, c'est que le point 2 du protocole d'accord pour la mise en œuvre optimisée de la PPE, je peux vous annoncer que la conclusion est imminente. Il est uniquement question de jours. Nous allons formaliser donc sous peu.

Je rappelle qu'il s'agit du transfert à la Collectivité de Corse de six actions structurantes en matière d'énergie :

- La rénovation globale des bâtiments ;
- La rénovation de l'éclairage public ;
- La filière bois énergie ;
- La filière solaire thermique.

Croyez-moi, c'est une grande avancée pour la Collectivité de Corse et pour la Corse.

Pour conclure et faire un point calendaire, je peux d'ores et déjà vous annoncer que je demanderai à ce qu'un Conseil de l'énergie, de l'Air et du Climat soit convoqué pour la mi-décembre. Un point global sera alors fait sur la politique énergétique de la Corse, ainsi qu'une présentation de la PPE révisée.

Cela, signera donc officiellement la fin du travail technique et un passage imminent devant l'Assemblée de Corse.

J'espère avoir été suffisamment clair. Mais, à travers votre question, je réponds aussi à bon nombre d'interrogations et je dois même vous dire que je m'attendais à une question de ce type venant de la part de l'opposition. Elle est venue de la majorité, c'est pareil. On est dans une enceinte où l'on débat, où l'on s'informe et on dit les choses de la manière dont elles sont et de la manière la plus claire qu'il soit.

J'espère l'avoir été. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, nous avons épuisé la liste des questions orales et donc, nous allons procéder à l'appel. Je crois que la seule secrétaire que nous ayons dans l'hémicycle, c'est Mme COMBETTE et donc, je vais lui demander de procéder à l'appel, si elle le veut bien.

**Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

**La séance est ouverte à 11 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Nanzu di tuttu, vogliu salutà Jean-Charles GIABICONI, chì hà da esse oramai presente cù noi cum'è membru di st'assemblea. Hà da rimpiazzà à Paulu Santu PARIGI. Site u benvenu cù noi à travaglià.

Per una seconda volta, aprimu un periudu d'alleggerimentu di u cunfinamentu. A sapemu, di pettu à a chjusura di a so attività, strazianu i picculi cummerci à u livellu finanziariu cum'è à u livellu psicologicu. Sabbatu, turneranu à apre. Ci ne rallegremu.

A calata di u livellu di l'epidemia hè u segnu chì i sforzi ch'avemu fattu sò capaci à granà. Vogliu salutà l'impegnu di u persunale ospidaleru, è i sforzi di tutti i Corsi chì una volta di più anu patutu di direttive attentatorie à e libertà e più fundive per circà à migliurà a situazione. Sò da salutà, da tantu ch'elli sò difficiuli da tene tanti sforzi à longu andà, è a sò chì certi, puru s'ella s'apre a pussibilità d'un vaccinu da quì à pocu, strazianu à sente u suppu di speranza chì ci vole à mantene per sbuccà finu à tandu.

Pensu à l'usteriaghji, o à i caffitteri chì vedenu sempre di più alluntanata a riapertura di e so imprese. Artisti, intermittenti di u spettaculu ùn ponu più mette in ballu a so arte. Professori chì di punta à i so screni d'urinatori si danu di rimenu per luttà contr'à a dizinghera sculare. Pensu à i so studenti chì ancu elli facenu fronte à e situazione di stress è d'isulamentu.

Pensemù dinù à tutte e persone chì campanu digià situazione precarie, difficiule, è chì patenu di più st'epidemia chì impastughjeghja è chì incalca e forme d'addisperu psicologicu.

Ùn pudemu micca relativizà e cunsequenze di e nostre privazione di libertà nant'à a persona umana, soprattuttu à a vigilia di e feste di fine d'annata, sinonime di cunvivialità, di riunione, di spartera. Femu tuttu per ch'ellu fussi stu cunfinamentu l'ultimu di sta crisa, è tutti i nostri sforzi sò oghje avviati versu stu scopu, fendu fronte insemu battaglie sanitarie, ecunomiche è suciale.

Per sfurtuna, a gestione di sta pandemia da u governu francese ùn hè ancu capace à appacià sti sintimi d'esclusione è di penseru. U capigovernu s'era presentatu cum'è un Primu ministru di i territorii, prontu à dalli di più libertà, à fà li cunfidenza. Fattu si stà chì in st'ore di crisa, sta manera di fà vene rimandata à tempi luntani.

Di tuttu què, di stu cunfinamentu à picci imbrogli, fattu d'eccezzione, d'acconci, d'ordini è cummandamenti, nascenu brame di contru discorsu, di disubbidienza in u spiritu di i nostri cumpatriotti chì certi francanu e pruibizione, quandu d'altri stanu à sente idee cumplottiste. Eccu dunque un'altra cunsequenza di a so manera di fà : a crescita di l'ustilità di pettu à i pulitichi. St'ustilità si nutrisce dinù da l'attitudine di più in più auturitaria di a Francia chì acatata e lege periculose per e nostre libertà pubbliche, aduttate sott'à u regime di u statu d'urgenza.

Piglieraghju per esempiu a pruposta di lege « Securità Glubale », è ci sarà una muzione nant'à stu puntu per a sessione d'oghje, sta lege « Securità Glubale » chì hà per scopu di difende e forze di l'ordine ma chì, attempu, torna à addebbulisce i nostri diritti. L'articulu 24 crea un delittu novu chì pruhibisce a sparghjera di fiure di forze di l'ordine in u « scopu manifestu ch'ellu fussi purtatu colpu à a so integrità fisica o psiscica », ùn vene à rinforzà a cunfidenza ch'omu aspetta da u citadinu di pettu à l'agente di pulizza. À l'incuntrariu, quandu elle esistenu digià e lege per prutegge l'individuu contru à l'usu di fiure o di videò cun d'altre intenzione più pessime, quessu l'articulu puderebbe piattà ancu di più e viulenze pulizzere, moltu quandu omu sà ch'elle anu pussutu inizià l'apertura d'inchieste di l'IGPN. A viulenza pulizzera hè dinù una realtà chì ci tocca à fà ci fronte. L'evacuazione di i migranti piazza di a Republica in Parigi luni n'hè l'ultima prova.

Ci serianu d'altri articuli di sta lege inchietanti assai, cum'è u permessu di custoghje u spaziu public cù droni, cum'è a trasmissione di fiure in diretta versu posti di cummandamentu. Quesse e dispusizione ùn sò micca isolate in u tempu. Seguitanu un andatura auturitaria di menu in menu piatta è ci portanu pianamente è bè à a perdita di l'anonimatu, di a vita privata, sempre cù listessi argomenti : « hè per a securità, hè per u bè cumunu ».

Per u nostru bè, si riducenu e nostre libertà, u dirittu à manifestà vene sempre di più impastughjatu, u seguitu è a geulucalisazione sò sempre di più incuragiti, sottu à stati d'urgenza sempre più longhi in u tempu. Quessa a situazione ci chjama à fà casu à l'evuluzione di modu à ùn fà si chjappà in una stretta ventosa ch'ùn ci surteremu mancu in flacchina.

Sapemu quant'elli tenenu cara a so libertà i Corsi. Sapemu quantu elli sò primurosi i so ripresentanti di difende li. Per quessa, v'invitu, naturalmente, à piglià pusizione quant'ella serà di bisognu per vultà nant'à ste quistione in st'emiciculu.

À ringrazià vi.

Nous allons commencer par un premier rapport et j'interroge le Président du Conseil exécutif...

**M. Hyacinthe VANNI**

M. le Président, si vous permettez, je pense que Danielle ANTONINI voulait faire un petit point suite aux interrogations de Pierre GHIONGA pour l'organisation des sessions en tant que présidente de la commission « santé ».

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Point d'ordre de la présidente de la commission « santé », Danielle ANTONINI a la parole. Ensuite, nous commencerons l'examen de notre ordre du jour, les rapports de l'Exécutif, je dirai.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci.

En réponse à la question orale du docteur GHIONGA et dans ce contexte sanitaire particulier, je souhaiterais que la commission des politiques de santé travaille sur une modification de l'organisation des sessions, et permettre ainsi de siéger en présentiel.

La prochaine réunion est prévue le 4 décembre et va donc se saisir de cette problématique pour la mise en place de mesures sûres et pérennes, je l'espère. On pourrait imaginer de faire dépister le personnel du secrétariat général et les élus avant chaque session, un peu comme les sorties professionnelles avant chaque compétition. On pourrait procéder de deux manières : la première étant de faire réaliser un test PCR classique dans le laboratoire de son choix, 48 heures avant ; la seconde, le jour même, dans l'enceinte de la Collectivité, par des tests antigéniques dits rapides, avec un résultat qui est obtenu au bout de 40 minutes. On pourrait mettre à contribution le personnel médical et paramédical de la Collectivité.

D'autres pistes sont également envisagées et peut-être l'installation de séparation en plexiglass, comme me le faisait remarquer mon ami Pierre GHIONGA.

Voilà. C'était juste pour vous tenir au courant. Je pense qu'on va arriver à travailler là-dessus et peut-être à progresser pour qu'on se retrouve tous dans cette salle.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la présidente de la commission « santé ».

Avant de demander au Président de l'Exécutif quel est le rapport qu'il souhaite voir pris en premier, je vais vous présenter une motion.

Il a été décidé en commission permanente que contrairement à notre habitude, cette motion serait examinée aujourd'hui, compte tenu de l'urgence puisque demain, c'est une affaire qui va passer devant le tribunal administratif.

**MUZIONE / MOTIONS**

**\* Motion n° 2020/02/033 : Composition du conseil de familles des pupilles de l'Etat et de la Collectivité de Corse** présentée par M. le Président de l'Assemblée de Corse

**Le Président TALAMONI**

C'est une motion que je présente qui concerne la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Collectivité de Corse.

Comme vous le savez pour un certain nombre d'entre vous, une seule association de familles adoptives, « Enfance et familles d'adoption de Haute-Corse » (EFA 2B), œuvre sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Jusqu'en 2018, cette association siégeait au sein du conseil de familles dont je parlais à l'instant, et en assurait la vice-présidence.

A l'occasion du renouvellement des instances liées à la création de la Collectivité de Corse, cette association a vu sa candidature refusée par le Préfet de Corse.

Cela a été confirmé par la préfecture, cette démarche incompréhensible, puisqu'un nouvel arrêté du Préfet de Corse du 7 septembre dernier a exclu à nouveau l'EFA 2B de ce conseil.

Les deux élus qui représentent notre Assemblée au sein de ce conseil n'ont pas cessé depuis 3 ans de réclamer à l'Etat la régularisation de cette situation et ont manifesté leur désapprobation quant à sa composition lors de sa dernière réunion en date du 4 novembre 2020.

L'absence de membres d'une association de familles adoptives prive le conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse de l'éclairage nécessaire.

Cette absence de membres d'une association de familles adoptives constitue une rupture d'égalité au détriment des pupilles de l'Etat de la Corse et des candidats à l'adoption de la Corse.

Il y a donc des risques juridiques qui peuvent peser sur les décisions de ce conseil de familles en cas de constitution irrégulière ; constitution qui en l'espèce nous paraît totalement irrégulière.

Si vous suivez la motion que je vous présente, l'Assemblée de Corse demandera au Préfet de Corse de revoir la composition du conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de notre Collectivité, le territoire corse.

L'Assemblée de Corse apportera son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà.

Voilà ce je vous propose. S'il y a une intervention pour ou contre, le point de vue de l'Exécutif et ensuite nous pouvons passer au vote.

Qui veut intervenir sur cette motion qui ne va pas faire l'objet d'un débat général, mais qui peut faire l'objet d'une intervention ? Laura FURIOLI, vous avez la parole. Vous voulez intervenir pour, je suppose ? Je l'espère en tout cas...

**Mme Laura FURIOLI**

Pour, M. le Président, bien évidemment.

Bien évidemment, pour cette motion, et d'ailleurs avec ma collègue Fabienne GIOVANNINI, avec laquelle je siège au sein du conseil de familles des pupilles de l'Etat de la Collectivité de Corse, nous dénonçons depuis plus de 3 ans cette situation et donc l'exclusion de l'association de familles adoptives EFA 2B qui est la seule association, il faut le dire, qui œuvre sur le territoire de Corse et sur l'ensemble du territoire malgré l'intitulé 2B.

Il n'existe évidemment que cette association et depuis plusieurs années, nous dénonçons son exclusion.

Cette association, comme vous l'avez dit, était membre du conseil de familles depuis 2016 et son mandat a été interrompu depuis 2018 sans aucune raison apparente.

La situation s'est d'autant plus aggravée que le 7 septembre dernier, un arrêté a été pris par la préfecture et a nommé comme représentant des familles adoptives 2 personnes qui ne font pas partie de l'association « Enfance et familles d'adoption 2B ».

Cet arrêté a été attaqué immédiatement devant le tribunal administratif par l'association. Une procédure est toujours pendante devant la cour d'appel. Si ma mémoire est bonne, je crois que la décision devrait être rendue dans les jours ou les heures qui arrivent.



Depuis l'été 2018, le conseil de familles est composé de manière anormale, et se tourner vers une association basée à Paris pour composer le conseil de familles au détriment de l'association locale représentative des parents adoptants est donc une situation qui ne peut pas être acceptée.

Pour nous, c'est une attitude qui est discriminatoire et irrégulière qui entraîne des inégalités puisque les postulants à l'adoption de Corse ne sont pas défendus.

Bien évidemment, seule la nomination dans les plus brefs délais des membres de l'association « Enfance et familles d'adoption 2B » permettra de mettre un terme à cette situation qui est contraire au code de l'action sociale et qui n'a que trop duré.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Y a-t-il une intervention contre ? Il n'y en a pas. Le point de vue de l'Exécutif ?

### **Le Président SIMEONI**

Favorable, bien sûr. Je rappelle qu'il rentre dans mes prérogatives de signer et d'accorder les agréments pour l'adoption et donc, je me trouve pour le compte de notre Collectivité en bout de chaîne.

Il y a dans cette affaire en arrière-plan, un certain nombre de désaccords qui doivent être débattus de façon sereine entre certaines associations ou même vis-à-vis de l'Etat et de certains textes qui sont actuellement appliqués. Il y a donc des désaccords de fond qui doivent être abordés de façon sereine parce que la question de l'adoption est une question fondamentale, avec des enjeux humains qui sont lourds.

Quoi qu'il en soit, ces désaccords de fond ne peuvent pas se traduire par l'exclusion d'une association. Effectivement, Laura FURIOLI et Fabienne GIOVANNINI m'ont saisi à plusieurs reprises de ces difficultés, l'association concernée par l'exclusion et ses représentantes et membres également.

J'ai à plusieurs reprises diligenté des démarches de sensibilisation, d'information ou de demande auprès des préfets et préfète successifs, sans que pour l'instant ces démarches soient suivies de conséquences.

Donc, l'avis est favorable et la position de votre Assemblée permettra, je l'espère, au-delà de la composition du conseil de familles et de son évolution, de rouvrir le débat et de l'aborder dans des conditions sereines.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons à présent passer au vote.

Je vous rappelle pour cette réunion les modalités de vote.

La procédure solennelle, pour certains dossiers qui imposent un vote plus formel : appel de chacun des conseillers. Là, ce sera le cas pour les rapports de la décision modificative n° 3 et le « Pianu Salvezza ».

Ensuite, procédure courante, ce que nous allons faire aujourd'hui et demain de manière plus régulière pour les autres dossiers, y compris cette motion : les présidents de groupes sont interrogés et rapportent oralement les votes de chacun de leurs membres avant de les confirmer par écrit au secrétariat général.

Lorsque des votes différents sont mentionnés, le président demande aux intéressés si c'est bien le cas, s'il n'y a pas de contestation.

Il y a donc 2 procédures : la procédure solennelle et formelle, et la procédure plus courante.

Là, nous sommes dans le cas de ce que j'appellerai « la procédure courante » et nous allons interroger les présidents de groupes et ils vont donner les positions de chacun des conseillers territoriaux composant leur groupe.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Christelle COMBETTE, Marie-Anne PIERI, Santa DUVAL, Chantal PEDINIELLI, nous votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Voici le résultat du vote :

**63 votants**  
**63 POUR.**  
**0 Contre - 0 ABS - 0 NP**

**La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Je vous remercie chaleureusement pour ce vote important qui, j'espère, aura un certain effet. Nous l'espérons toujours d'ailleurs.

Le Président du Conseil exécutif souhaite commencer par le rapport rendant compte des saisines de l'Assemblée. C'est un rapport d'information qui est actuellement adressé aux conseillers par voie électronique et ne nécessitera pas de vote.

Ensuite, le rapport « lingua corsa » présenté par...

**Le Président SIMEONI**

Ensuite, le rapport sur les finances, sur l'habilitation à signer les protocoles transactionnels, si vous en êtes d'accord ?

**Le Président TALAMONI**

Avant le rapport ? Vous avez changé. D'accord. Vous avez la parole.

**RAPPORT D'INFORMATION : Point sur les saisines**

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Merci, M. le conseiller exécutif, vi ringraziu di lascià mi a piazza per una stondarella.

D'abord, saluer Jean-Charles GIABICONI, notre collègue désormais. Bien sûr, me réjouir avec nous toutes et nous tous de son arrivée. Saluer aussi Paulu-Santu PARIGI qui a quitté cet hémicycle pour un autre un peu plus au nord. Dire à Paulu-Santu qu'en ce

---

<sup>1</sup> Délibération N° 20/183 AC

qui nous concerne, notre soutien lui est acquis dans son action parlementaire et nous le regretterons au sein de cet hémicycle. Mais il est désormais remplacé par Jean-Charles auquel je souhaite la bienvenue. Je sais que sa présence va permettre d'enrichir notre institution et les travaux de notre Assemblée.

Ceci étant dit, M. le Président de l'Assemblée de Corse, effectivement, j'ai un peu bousculé parce qu'il y avait la présentation de ce rapport d'information sur les statistiques qui est corrélé au rapport suivant sur l'habilitation qui est demandée à l'Assemblée de Corse pour que je puisse signer les protocoles transactionnels envisagés avec la SFIL notamment, qui est lui-même un rapport présenté au visa de l'urgence, une urgence qui est prévue par les textes et qui est justifiée dans le cadre de la saisine de votre Assemblée de Corse.

Donc, il m'a semblé opportun de relier la mise en perspective générale de la façon de saisir votre Assemblée des différents rapports lors des sessions, notamment depuis la création de la nouvelle Collectivité de Corse, donc la mise en perspective générale, avec la déclinaison d'un cas précis où l'urgence est visée.

Je précise également que ce rapport d'information est la traduction d'un engagement que j'avais pris devant la conférence des présidents qui avait été réunie à votre initiative, suite à un courrier qui vous avait été adressé par notre collègue Jean-Charles ORSUCCI ; courrier dans lequel il se plaignait d'un recours systématique, et selon lui anormal, à la saisine en urgence de l'Assemblée de Corse. Des doléances qu'il avait exprimées par courrier à votre attention et également dans le cadre de prise de position publique, notamment un communiqué de presse de son groupe.

Dès lors qu'il y avait une difficulté posée par un membre de l'Assemblée de Corse, en l'espèce notre collègue et ami, et président de groupe, Jean-Charles ORSUCCI, répercutée en partie sous la forme interrogative par d'autres membres de l'Assemblée de Corse, il m'a paru normal de répondre non seulement dans le cadre de la réunion que vous aviez aussitôt organisée, mais également de façon un peu plus approfondie à l'aide du rapport d'information qui vous est communiqué aujourd'hui.

Là aussi, c'est peut-être un peu tardif, mais on voit toujours la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. Moi, je la verrai à moitié pleine et même un peu plus, et je voudrais me tourner vers le Secrétaire général du Conseil exécutif de Corse et ses équipes qui, en quelques jours, ont fait un travail de recueil, de compilation et de mise en perspective, qui est un travail, me semble-t-il, remarquable qui permettra d'éclairer votre Assemblée de Corse à partir de données objectives qui démontrent que nous sommes dans un exercice et une façon de pratiquer à la fois respectueuse des textes et respectueuse de l'esprit de ceux-ci et de la volonté que votre Assemblée de Corse puisse statuer souverainement en étant parfaitement informée du contenu des rapports qui lui sont soumis.

Très brièvement, je rappelle qu'il y a 3 délais légaux qui sont prévus. D'abord, un délai légal de saisine ; rapports qui doivent être envoyés 12 jours avant la session de l'Assemblée de Corse. C'est en quelque sorte le délai de droit commun.

Ensuite, ce délai légal peut être ramené à 8 jours pour la commission permanente de l'Assemblée. Enfin, un cas d'urgence absolue prévue par l'article 4132-18, alinéa 4, du code qui prévoit que le rapport peut être transmis lorsqu'il y a une urgence absolue, au maximum un jour franc avant la tenue de la session.

Quelques mots sur le calendrier-type que nous avons essayé de mettre en place.

Je vous rappelle qu'à l'initiative du Secrétaire général du Conseil exécutif, au plan technique, beaucoup de rapports sont envoyés, sont mis dans « Airs délib » dès la première session du mois du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a lieu le mardi, les sessions de l'Assemblée de Corse sont en général le jeudi et le vendredi en fin de mois, dès le premier conseil exécutif qui devient donc le premier CE utile, nous rentrons dans « Airs délib » un certain nombre de rapports. Nous avons donc ainsi ajouté une semaine complémentaire par rapport à ce qui était la règle antérieurement, y compris avant notre accès aux responsabilités.

Je vous rappelle donc que beaucoup de rapports sont introduits quelquefois jusqu'à plus d'un mois à l'avance dans « Airs délib », donc plus d'un mois avant la tenue de la session de l'Assemblée.

Ensuite, il y a eu un travail commun entre le secrétariat général du Conseil exécutif et le secrétariat général de l'Assemblée de Corse pour qu'au-delà de cette volonté d'élargir au maximum le délai de saisine, il y ait une fluidité qui permette de raccourcir au maximum, y compris lorsque certaines difficultés peuvent se faire jour.

Je vous rappelle également, et cela est vrai, que notamment depuis la crise COVID et essentiellement, voire exclusivement, depuis celle-ci, un certain nombre de rapports ont été transmis un jour franc avant la session, qu'il s'agissait de rapports qui résultaient directement de la crise sanitaire, de son traitement par le Gouvernement et de ses suites. La plupart de ces rapports, s'ils vous ont été transmis un jour franc, conformément aux textes, avant la session, c'est uniquement parce qu'ils n'ont pu être formalisés et finalisés que dans ces délais, notamment parce que les données qu'ils ont intégrées n'étaient pas connues avant leur rédaction finale.

Je rappelle également que l'Assemblée de Corse a tout loisir de valider ou pas l'urgence, y compris sur certains rapports où vous avez, sur le principe, en ce qui concerne l'opposition, contesté l'urgence. Vous avez soutenu les rapports parce qu'il était important

de les voter, ce qui est aussi une façon de démontrer que oui, on regrette sans doute d'être bousculés, mais in fine, on considère ensemble que l'urgence prime. D'ailleurs, c'est bien pour cela que ce texte a été mis en œuvre et notamment, qu'il a été mis en œuvre partout, y compris dans les régions de droit commun et de façon beaucoup plus systématique que chez nous.

Un dernier élément pour vous dire, en forme de clin d'œil par rapport aux doléances initiales, je l'avais dit et je le répète publiquement, le plan « France Relance » du Gouvernement a été adopté et présenté publiquement sans aucune information préalable du Parlement, ni de l'Assemblée nationale, ni du Sénat. Il n'y a eu de discussions avec personne et notamment pas avec les deux chambres qui composent le Parlement. Le Gouvernement a présenté son plan, ensuite il est venu devant l'Assemblée, au moment de la loi de finances, pour en discuter les modalités de financement.

Ici, y compris avec des délais qui sont courts, moins d'une semaine pour le rapport urgent de cet après-midi, mais qui sont des délais respectueux des textes, il y aura non seulement un débat sur le principe des mesures, mais sur leur financement devant l'Assemblée de Corse qui est in fine souveraine.

Voilà pour la présentation sur les grands principes.

Quelques chiffres maintenant, très brièvement.

Vous avez à la page 3 du rapport, l'évolution des rapports soumis par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse de 2016 à 2020. Je vous avais rappelé que, parmi les facteurs qui expliquent aussi l'augmentation relative des saisines d'urgence, il peut y avoir le contexte (par exemple, la crise sanitaire). Il y a également le volume global beaucoup plus important de dossiers que nous avons à traiter, aussi bien en ce qui concerne les rapports transmis par le Conseil exécutif à l'Assemblée, qu'en ce qui concerne les individualisations du Conseil exécutif.

Bien sûr, il y a eu la fusion, il y a les 3 administrations. L'administration est plus puissante qu'avant, mais il n'empêche que les rapports qui arrivent devant le Conseil exécutif sont beaucoup plus nombreux. Le Conseil exécutif est passé de 9 membres à 11 membres. Mais cette augmentation du nombre de conseillers exécutifs est très inférieure proportionnellement à l'augmentation du volume des rapports à traiter.

Un exemple pour les rapports transmis à l'Assemblée de Corse : en 2016 : 331 rapports ; en 2017 : 324 ; en 2018, l'année postérieure à la fusion : 423 ; 382 ; 405. Donc, une augmentation de plus de 25 % du volume des rapports transmis à l'Assemblée de Corse. Donc, du travail à faire.

Même chose pour les individualisations. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de décisions qui relèvent uniquement du Conseil exécutif, les individualisations et les rapports donnant lieu à individualisation sont passés de 738 en 2016, avant la fusion, à 1 169 en 2019, donc une augmentation de 60 %. Il faut que votre Assemblée comprenne que cette augmentation considérable n'a pas été suivie d'une augmentation de moyens humains tels que nous puissions l'absorber totalement sans qu'il y ait de répercussions.

En ce qui concerne les pourcentages et pour revenir à ce que vous disiez, notamment M. le président du groupe « Andà per dumane » qu'il y a une véritable explosion et que ça devient la règle, vous avez dans l'état des saisines effectuées et à partir des éléments statistiques recueillis pour les années 2019 et 2020, la démonstration que ce n'est pas la règle. Ça reste l'exception. Il y a environ 10 % ou un peu plus de rapports qui sont transmis à l'Assemblée de Corse dans des délais abrégés.

Ces 10 % de rapports sont justifiés. Je les justifie d'abord par le volume global de travail. Mais deuxièmement et surtout, par le fait que les circonstances qui caractérisent l'urgence nous sont imposées par des données extérieures à la volonté du Conseil exécutif.

Je vous prends 2 ou 3 éléments : aujourd'hui, le volet d'urgence, eh bien, nous avons travaillé, on y reviendra, pratiquement en temps réel, y compris en intégrant (le volet Salvezza) les évolutions des décisions du Gouvernement, mais pour être en phase avec les attentes du terrain.

Deuxièmement, nous avons un autre dossier qui vous a été transmis en urgence sur un avis à donner sur un décret qui est prévu par le Gouvernement. Il nous a été transmis il y a une semaine. Je vous demande donc de regarder aussi, vous avez vu sûrement le rapport, un travail considérable qui a été fait par les services pour analyser ce projet de décret, pour consulter l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs concernés. Là, il s'agit de l'évolution de l'organisation des services de l'Etat. Nous avons travaillé et nous vous saisissons dans un délai abrégé parce que nous ne pouvons pas faire autrement.

C'était la même chose pour le décret sur le sport qui nous avait été transmis, si ma mémoire est bonne, le 27 septembre, pour une session qui avait lieu quelques jours après.

Voilà ce je pouvais vous dire de ce côté-là.

Nous allons bien sûr continuer à travailler pour qu'il y ait le moins de recours à l'urgence possibles, c'est-à-dire que nous appliquons le texte, nous le respectons, mais comme c'est un texte qui doit être dérogatoire, il doit rester dérogatoire. Jusqu'à aujourd'hui, lorsque nous avons utilisé ce texte, ça a été validé par l'Assemblée de Corse, c'était fondé



sur des données objectives, sur des explications cohérentes et dans la plupart des cas, sur des éléments qui échappent à la volonté du Conseil exécutif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il n'y aura pas de vote sur ce rapport.

Le rapport suivant est un rapport qui sera présenté, s'il le veut bien par Xavier LUCIANI... Non ? Il y a eu un changement. Le budget ? Alors sur le budget, il faut procéder à un vote sur l'urgence concernant les 5 protocoles transactionnels et la décision modificative n° 3.

Je vais d'abord soumettre à l'Assemblée ce vote. Il faut un vote formel.

M. le Président du Conseil exécutif, si vous voulez dire deux mots sur l'urgence.

### **Le Président SIMEONI**

Il y a une motivation écrite qui a été transmise.

D'abord, dans la matière financière, c'est que la situation générée par l'épidémie de COVID-19 crée une crise sanitaire mais également économique, sociale et financière.

Il y a aujourd'hui un risque qui se réalise en partie de décrochage de l'euro par rapport au franc suisse, donc de l'augmentation très conséquente des taux d'intérêt que nous devons supporter. Dès lors que l'Etat nous a définitivement confirmé qu'il n'entendait pas rouvrir le fonds de soutien qui avait été prévu, il y a une urgence absolue à sortir de ces emprunts pour ne pas avoir à payer une charge de remboursement qui risque de s'envoler dans les semaines et les mois à venir. Ça, c'est la première raison.

Deuxièmement, notre intérêt est encore plus direct du fait qu'en signant ce protocole par des mécaniques financières sur lesquelles nous reviendrons et notamment le fait qu'une partie de ce que nous remboursons va passer en investissement et plus en fonctionnement comme actuellement, nous allons retrouver des marges de manœuvre. Ces opérations de refinancement nous permettent d'intégrer les montants de ressources que nous retrouvons sur l'exercice en cours, y compris d'ailleurs la DM et donc, de retrouver des marges budgétaires pour financer l'urgence et la relance dans le cadre de la réponse économique et sociale à la crise du COVID.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons voter sur l'urgence dans la procédure normale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Christelle COMBETTE, Marie-Anne PIERI, Santa DUVAL, Chantal PEDINIELLI, nous votons **CONTRE**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **CONTRE**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Voici le résultat du vote sur l'urgence :

**47 POUR**  
**16 CONTRE**

**L'urgence est retenue.**

Nous allons donner la parole au Président du Conseil exécutif pour présenter ces rapports budgétaires.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITE**

\* **Raportu n° 363 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « DEXIA crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati**

\***Rapport n° 363** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et DEXIA crédit local - Neutralisation des emprunts structurés

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais présenter ces rapports, étant précisé qu'il y aura un erratum sur lequel je reviendrai, sur quelques virgules mais qui n'affectent pas le fond du rapport. Je voudrais le présenter sous une forme qui ne soit pas technique et qui puisse parler au plus grand nombre d'entre nous dont je suis, c'est-à-dire celles et ceux qui ne sont pas des spécialistes de la technique budgétaire, et donc au-delà des élus de notre Collectivité, aux Corses qui nous écoutent.

Je voudrais d'abord rendre hommage au travail considérable qui a été fait par l'administration de la Collectivité de Corse et principalement par Alexandra FOLACCI, DGA, qui est à titre principal en charge de cette question et des négociations qui ont été conduites sous l'autorité du DGS puis de la DGS, donc leur rendre donc hommage ainsi qu'aux services mobilisés.

Je voudrais également présenter ce dossier et ce rapport sous la forme la plus objective possible. Je parle également sous le contrôle de collègues qui connaissent ce dossier, y compris pour avoir eu à le gérer, je pense notamment à François ORLANDI puisqu'il était président du Conseil départemental de Haute-Corse. Et donc je vais essayer d'être le plus objectif possible, le plus précis possible et vous expliquer pourquoi à mon sens, il n'y a pas d'autres choix raisonnables que celui de m'habiliter à signer ces protocoles qui sont une véritable opportunité pour la Collectivité de Corse, et j'expliquerai pourquoi.

Rappeler qu'entre 2006 et 2012, avant que François ORLANDI ne soit président du conseil départemental à l'époque, l'ex-Conseil départemental 2B comme d'autres collectivités d'ailleurs, a contracté des emprunts toxiques.

Les emprunts toxiques sont au nombre de 4. Ils sont indexés selon des formalités différentes. Il y en a 2 qui sont particulièrement dangereux parce qu'ils sont indexés sur la parité euro/franc suisse. Ces contrats présentent un risque financier majeur aggravé par la crise actuelle, tout simplement parce que l'euro a tendance à décrocher par rapport au franc suisse.

Sur les grands équilibres, de quoi parlons-nous ? Il reste un capital restant dû de 43,1 M€ sur les 4 contrats. Il reste environ 17 années de remboursement, 14,5 pour les uns, un peu plus de 17 ans pour les autres, donc en gros, 16 ou 17 années de remboursement. 43 M€ de capital restant dû et nous payons aujourd'hui environ 7,1 M€ par an d'intérêts.

Qu'il soit rappelé pour mémoire qu'en ce qui concerne les 2 emprunts indexés sur le franc suisse, nous payons un intérêt supérieur à 20 % et que, si les tendances actuelles se confirment, ce taux d'intérêt pourrait passer très vite, y compris dans les semaines à venir, de 20 % à 35 %, c'est-à-dire que nous aurions des intérêts, indépendamment du capital, à rembourser qui passeraient de 7,1 M€ jusqu'à 10, 11 ou 12 M€. Il y a un risque majeur, une épée de Damoclès qui pèse au-dessus la Collectivité de Corse et qui est objectivée dans les termes très clairs que je viens de vous exposer.

Si on reprend le fil de l'histoire : en 2013, comme beaucoup de collectivités avaient souscrit des emprunts toxiques, le gouvernement de l'époque a ouvert un fonds de soutien. La faculté était ouverte aux collectivités d'adhérer à ce fonds de soutien et la

contrepartie attendue était de renoncer aux actions contentieuses qui avaient été engagées soit au civil, soit au pénal contre les banques prêteuses.

Aujourd'hui, qu'envisageons-nous de faire ? Nous envisageons d'emprunter pour rembourser non seulement le capital restant dû, mais également les intérêts qui seront portés à 73 M€. Si nous avions, à l'époque, si le conseil départemental avait choisi de souscrire au fonds de soutien, 75 % de cette somme aurait été prise en charge par l'Etat. A l'époque, le choix a été fait de ne pas adhérer au fonds de soutien et de continuer les procédures contentieuses.

En octobre 2017, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard DARMANIN, et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, Jacqueline GOURAULT, avaient signé un communiqué commun qui a d'ailleurs été évoqué devant l'Assemblée nationale, dans lequel ils envisageaient au nom du Gouvernement d'ouvrir une session de rattrapage pour les collectivités issues de fusion, notamment la nôtre, en disant que le fonds de soutien pourrait être rouvert. Ce communiqué public faisait suite notamment à des discussions qui avaient été engagées entre le président du Conseil départemental, à l'époque François ORLANDI, sous votre contrôle, avant la fusion, dans lesquelles M. ORLANDI avait dit au Gouvernement « je suis prêt à adhérer à ce fonds de soutien qui va rouvrir ». Une lettre a été échangée avec le Gouvernement et un protocole transactionnel a même été envoyé par la SFIL et signé par François ORLANDI qui l'a renvoyé. La SFIL et le Gouvernement n'ont jamais entériné, ni signé ce projet de protocole.

Il y avait donc à l'évidence, premièrement, un engagement politique qui avait été pris de permettre que le conseil départemental à l'époque réintègre le fonds de soutien. Il y avait une volonté politique qui avait été exprimée par le président du conseil départemental de le faire. Il y avait un accord de principe qui était allé loin, puisqu'il y avait la production d'un protocole transactionnel qui avait été signé par le président du conseil départemental et il y avait un engagement public à travers un communiqué. Donc, on pouvait penser que le fonds de soutien, au moins pour la Corse, allait être rouvert et que nous serions soutenus dans l'opération de rachat des emprunts. Ça, c'est la situation début 2018.

A partir de début 2018, nous avons négocié avec les préfets successifs, mais directement aussi avec le Gouvernement en disant « voilà ce qui s'est passé, voilà comment les choses se sont passées. Nous étions à quelques encablures de la signature d'un accord. Nous voulons aujourd'hui signer cet accord. Tenez les engagements qui ont été pris ».

Là, on ne peut pas, et je me tourne notamment vers Jean-Charles ORSUCCI, me faire le reproche de ne pas avoir discuté avec le Gouvernement de façon argumentée, de façon sereine, de façon constructive et pendant longtemps, jusqu'à aujourd'hui, y compris

en me prévalant de l'accord qui avait été donné à François ORLANDI, en écrivant, en rappelant, etc.

Nous avons discuté pendant 2 ans et demi jusqu'à tout dernièrement, et il nous a été définitivement signifié que la décision sur le fonds de soutien était clôturée et qu'il n'y aurait pas de prise en charge, fut-elle partielle, de l'opération de rachat des emprunts.

Nous sommes donc obligés d'avancer seuls. Je crois que personne ne peut faire grief à la Collectivité de Corse de ne pas être allée au bout d'un processus de discussion.

Aujourd'hui, le choix est simple : ou on reste sous la menace de ces emprunts toxiques avec un risque majeur que je vous ai exposé, soit on en sort et on en sort le plus vite possible. Il faut en sortir maintenant pour les raisons d'urgence que je vous ai exposées, mais également pour des raisons d'opportunité parce que nous avons une fenêtre de tir avec la SFIL qui risque ensuite, et nous sommes instruits par l'expérience malheureuse de 2017, de ne pas maintenir la proposition qui nous est faite.

La proposition qui nous est faite, quelle est-t-elle aujourd'hui ?

Aujourd'hui, nous remboursons 7,1 M€ en fonctionnement et nous remboursons 1,7 M€ en capital en moyenne par an sur ces 4 emprunts. Aujourd'hui, à travers l'indemnité de remboursement anticipé que nous allons verser, eh bien nous allons ramener l'emprunt que nous allons contracter à un taux préférentiel de 0,35 % sur les 25 ans à venir.

Nous avons également, à titre de garantie complémentaire, que les autres emprunts que nous pourrions faire pour financer nos opérations seront garantis au même taux alors que le taux du marché actuel est de 0,90 %. Donc, nous avons la garantie qu'à concurrence de 60 M€ à l'année N, 30 M€ à l'année N+1, 30 M€ supplémentaire à l'année N+2, nous aurons un emprunt garanti au montant de 0,35 %, donc beaucoup plus intéressant que le taux du marché. Et nous allons ramener les taux d'intérêts globaux à des taux d'intérêts normaux alors qu'ils sont actuellement à 21 %.

Dernier bénéfice de l'opération, c'est que, alors qu'aujourd'hui nous payons 1,7 M€ en capital, donc en investissement, et 7,1 M€ en fonctionnement, après l'opération, nous allons basculer le fonctionnement actuel en investissement, c'est-à-dire que ce que nous allons rembourser, sera environ 5 M€ par an en investissement et seulement 300 000 € en fonctionnement. Autrement dit, nous allons retrouver des marges en fonctionnement et de la capacité à emprunter. Nous préservons donc notre épargne brute.

Pour toutes ces raisons, je considère que c'est une perspective qui n'est pas neutre bien sûr, puisque nous payons quand même 70 M€ et si à l'époque un autre choix avait été

fait, nous aurions peut-être vu prendre en charge 75 % de ces 70 M€, aujourd'hui nous allons les payer, mais nous allons les payer pour sortir d'une nasse financière qui peut nous coûter 3, 4, 5 fois plus in fine et nous le faisons dans des conditions sécurisées.

Je précise enfin que la contrepartie, c'est d'abandonner les procédures en cours, qu'aucune des procédures engagées par quiconque n'a abouti et que je suis adossé à une expertise d'avocat qui me dit que ce choix que nous sommes en train de faire est le choix qui présente le moins de risques pour la Collectivité de Corse.

Donc, c'est en cet état que je vous demande d'approuver ce rapport, de m'autoriser à signer ces protocoles et de le faire, si vous me donnez l'autorisation de principe, ça sera fait dès demain dans la journée parce qu'il vaut mieux tenir que courir. Je vous avoue et je termine tout à fait là-dessus, que concernant les groupes d'opposition qui n'ont pas voté l'urgence, je ne comprends pas pourquoi, sauf à essayer d'être en cohérence avec votre critique globale.

Mais je pense qu'aujourd'hui, vu ce que je vous ai expliqué, vu les risques optimisés et majorés par la crise dans laquelle nous sommes, chaque fois que nous perdons un mois, c'est un mois qui peut nous coûter très cher et si par hasard nous perdons un mois et l'opportunité de signer avec la SFIL, alors là, on est vraiment dans une débâcle financière et cette débâcle financière qui aurait pu nous être opposée et dont nous aurons pu être victimes à cause de choix qui ont été faits entre 2006 et 2012, il faut nous en affranchir définitivement, de ce risque, et nous le ferons à travers les protocoles qui vous proposés.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Sur ces protocoles, sans doute l'avis de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Commission du développement ? Ok, il n'y a que l'avis de la commission des finances sur ce rapport.

La parole est à qui la demande sur ces protocoles. M. ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je vais utiliser une partie de la parole de mon groupe, 5 minutes sur les 15, je vais essayer. Je vais m'attacher à la forme et François ORLANDI répondra sur le fond, même si la barrière est toujours difficile à établir.

**Le Président TALAMONI**

Attention, les 15 minutes, c'est sur la DM 3, ce n'est pas sur ce dossier. Je préfère vous le dire dès l'abord pour que vous ne soyez pas surpris.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ah, d'accord ! On est limité à combien ?

**Le Président TALAMONI**

Là, c'est 5 minutes.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ecoutez, j'essayerai de trouver le moment de m'exprimer sur la forme une prochaine fois. Je vais laisser les 5 minutes à François ORLANDI.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. C'est ce que vous avez convenu en commission permanente, je ne l'ai pas présidée cette semaine.

Je donne la parole tout de suite à M. ORLANDI.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, 5 minutes, c'est bref en effet pour un dossier aussi important. C'est quelquefois le paradoxe de nos débats, c'est-à-dire que les dossiers importants se voient accorder peu de temps de parole et des dossiers dont l'importance est moindre peuvent entraîner des débats interminables.



Je vais essayer de le faire dans les 5 minutes, ce qui ne nous empêchera pas de revenir au moment de la DM.

Le Président du Conseil exécutif a très bien résumé l'historique de la situation en effet héritée, comme n'importe qui aurait pu hériter de cette situation en termes d'emprunts.

J'aurais pu aussi tomber dans le panneau pour utiliser un terme un peu trivial des emprunts toxiques, parce que je pense que même ceux qui les proposaient aux collectivités n'en connaissaient pas la potentielle toxicité.

Et donc, aujourd'hui, il fallait régler ce problème.

Vous avez en effet précisé quelles ont été les évolutions de procédure et à quel moment l'Etat, on doit le dire, a manqué à sa parole puisque j'avais en effet signé les engagements qui nous avaient été proposés. L'Etat était revenu vers nous pour régler ce problème avant la fin de l'année 2017.

Nous avons donc contractualisé tout simplement dans le cadre de la réouverture du fonds de soutien pour les collectivités qui fusionnaient. A ce titre-là, on aurait pu être éligibles. Malheureusement, ça ne s'est pas fait.

Quelles en sont les raisons ? Aujourd'hui, c'est derrière.

Est-ce que les conditions du dialogue avec l'Etat ont favorisé ces échanges ? Certainement pas.

Pour autant, est-ce que l'Etat aurait tenu sa parole ? On ne le sait pas, c'est de la fiction.

Concernant les emprunts, je crois qu'en effet, il faut aujourd'hui, saisir cette opportunité puisqu'il n'y en aura pas d'autres et dire la chose suivante.

La proposition qui est faite à travers la délibération, ce sont deux emprunts. Il y a la partie « règlement » des emprunts toxiques et il y a une deuxième ligne d'emprunts qui ne concerne absolument pas les emprunts dits toxiques, mais des opérations futures de la Collectivité. Je pense qu'il aurait été intéressant de scinder de manière très claire ces deux lignes d'emprunts.

Au passage, dans la négociation qui est proposée aujourd'hui, je pense que les taux qui sont proposés, c'est peut-être une manière pour l'Etat de répondre un peu favorablement au manquement qui a été le sien par le passé. A savoir que le taux qui est proposé fait que,

globalement, l'opération initiale des taux étaient à l'époque aux alentours de 5 % ; la Collectivité a payé beaucoup moins cher puisqu'on était en-dessous de 2 %. Donc, le coût global de cette opération est plus ou moins neutralisé avec la proposition qui est faite. C'est quand même quelque chose qu'il faut soulever, donc le coût global.

L'opportunité, il faut la saisir en effet. Je pense que pour la clarté des débats, puisque les Corses nous entendent, puisqu'un gros travail a été fait et je tiens également à saluer le travail de la direction financière, il faut qu'ils sachent que l'évolution de la dette de la collectivité locale se trouve aujourd'hui augmentée par le prêt concernant les IRA (indemnités de remboursement anticipé), mais qu'il se trouvera également augmenté par la deuxième ligne budgétaire qui vient aujourd'hui équilibrer le budget. Mais ça, on le verra peut-être dans notre DM qui sera proposée un peu plus tard.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ces protocoles ? Vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Président, très rapidement. Puisqu'il y avait 15 minutes à la DM, le groupe « Per l'Avvene », n'interviendra qu'une seule fois, lors de ces 15 minutes, sur les 6 rapports, si vous en êtes d'accord.

### **Le Président TALAMONI**

Parfait, s'il n'y a pas d'autres demandes, je vais donner à la parole à l'Exécutif pour un mot de réponse, sans doute, à ce qui a été dit à l'instant par François ORLANDI. M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Je prends acte de la position de François ORLANDI et je suis heureux que l'on reconnaisse le travail qui a été fait à titre principal, je répète, par les services de la Collectivité.

Je pense que c'est une occasion qu'il ne faut pas laisser passer. J'aurai l'occasion de répondre sur la DM, mais on n'aggrave pas notre endettement. Dans la DM, il y a une opération qui vise à la neutralisation des deux emprunts à risque et qui consiste à refinancer le capital remboursé par anticipation et un financement par la Collectivité de l'indemnité de remboursement anticipé.

Donc, c'est une opération globale qu'on arrive à construire dans des conditions financières avantageuses par rapport à notre point de départ. Donc, je maintiens que oui, nécessairement, à partir du moment où on doit rembourser 73 M€, effectivement, ça pèse sur le budget de la Collectivité, mais par rapport à ce à quoi nous sommes aujourd'hui contractuellement tenus et surtout par rapport à ce à quoi nous pourrions être tenus dans les semaines ou dans les mois à venir, je pense qu'in fine, c'est une opération très avantageuse et je crois nous en avons tous conscience.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Alors, s'agissant de ces protocoles, nous allons voter rapport par rapport, selon la procédure simplifiée.

Donc, nous allons prendre les rapports les uns après les autres et nous allons interroger les Présidents de groupes.

**\*Rapport n° 363 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « DEXIA crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati**

**\*Rapport n° 363 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et DEXIA crédit local - Neutralisation des emprunts structurés**

J'interroge les Présidents de groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 363 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

**\*Raportu n° 359 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520914EUR**

**\*Rapport n° 359 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520914EUR**

J'interroge les groupes sur ce rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 20/184 AC

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Merci. 63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 359 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

**\*Rapport n° 360 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati - Imprestitu MPH520931EUR001**

**\*Rapport n° 360 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH 520931EUR001**

J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 20/185 AC

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI,

Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. **63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 360 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

\* **Raportu n° 361 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520932EUR**

\* **Rapport n° 361 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520932EUR**

J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR**: Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

---

<sup>4</sup> Délibération N° 20/186 AC



Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République- A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. **63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 361 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

**\* Raportu n° 362 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati - Imprestitu MPH520943EUR001**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 20/187 AC

**\*Rapport n° 362** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520943EUR001

J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. **63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 362 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Donc, là il nous reste à examiner la décision modificative n° 3, pour laquelle la commission permanente a prévu un quart d'heure d'intervention par groupe. Nous sommes pratiquement à 13 h et donc nous allons suspendre la séance, et nous nous retrouvons, si vous voulez bien, à 14 h 30 dans l'hémicycle pour poursuivre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il y a une conférence des Présidents prévue à 14 h 30 ?

**Le Président TALAMONI**

Effectivement, une Conférence des présidents prévue à 14 h 30 dans le salon vert pour recevoir notamment les socioprofessionnels et nous reprenons à 15 h dans l'hémicycle.

**La séance suspendue à 12 h 55 est reprise à 15 h 15.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint.

Nous allons passer au rapport n° 369 qui va être présenté par le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 20/188 AC

**\*Raportu n<sup>u</sup> 369 : Decisione Mudificativa n<sup>u</sup> 3 di u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020**

**\*Rapport n<sup>o</sup> 369** : Décision Modificative n<sup>o</sup> 3 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.

**Le Président SIMEONI**

Ça va être d'autant plus simple je pense, la DM est largement technique... Certains membres de l'opposition qui avaient annoncé une intervention, n'y sont pas.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, certains des membres de l'opposition qui avaient réservé leur parole pour cet après-midi, ne sont pas là.

**Le Président TALAMONI**

Ils ne sont pas là, mais ils ne seront sûrement pas loin, je pense que vous pouvez commencer. De toute façon ils savent déjà ce qu'ils vont dire avant même de vous entendre, et ils savent déjà sur quel point ils vous attaquer avant même que vous n'ouvriez la bouche, donc vous pouvez y aller.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, excusez-moi, juste sur la forme, on me dit qu'il y a plus d'une dizaine d'amendements qui sont arrivés sur le rapport « Salvezza », je suppose qu'on ne peut pas réunir, dans un certain format, la commission développement économique, comment fait-t-on ?

**Le Président TALAMONI**

Effectivement, il y a des amendements, vous me dites un peu plus d'une dizaine, je n'avais pas le chiffre. Nous pouvons éventuellement les traiter en Assemblée publique, s'ils ne revêtent pas un caractère technique nécessitant de longues heures de travail en commission...

C'est vrai qu'il y a aussi la possibilité de réunir la commission en format restreint dans une salle pendant que nous continuons nos travaux. Après, il faut voir aussi la nature de ces amendements, si ce sont des amendements qui nécessitent un travail en

commission...Je crois qu'il faut voir ce qui va arriver. Il y en a certains, je connais la teneur puisqu'ils sont déposés par le groupe Corsica Libera, mais les autres je n'en ai aucune idée.

La parole est au Président de l'Exécutif pour présenter son rapport, le Secrétariat général a contacté les membres de l'opposition qui avaient réservé leur parole pour la DM.

M. le Président du Conseil exécutif, vous voulez commencer votre représentation ?

### **Le Président SIMEONI**

Donc, cette décision modificative est organisée autour de deux volets principaux.

Le premier sur les conséquences au plan technique budgétaire de la neutralisation des emprunts toxiques, dont nous avons adopté le principe ce matin, et le deuxième volet consiste à inscrire les nouvelles autorisations de programme et d'engagement, AP et AE, au titre des dépenses imprévues, selon la formule budgétaire retenue, en l'espèce les dépenses prévues pour le financement notamment des mesures d'urgence consécutives à la crise sanitaire et prévues, pour certaines d'entre-elles, dans le cadre que nous allons aborder cet après-midi.

Sur le premier volet, c'est-à-dire les conséquences sur nos documents budgétaires du protocole que vous m'avez habilité ce matin à signer, deux aspects.

Premièrement, les inscriptions budgétaires nécessaires à la prise en charge de la première phase de neutralisation. Je vous rappelle qu'il est prévu que nous payions des indemnités de remboursement anticipé. Cette charge des IRA sera entièrement supportée par l'exercice 2020, et donc il faut organiser les écritures budgétaires qui permettent ces opérations.

Deuxième opération corrélée à la régularisation de ce matin, celle des écritures relatives à la régularisation comptable des fonds qui avaient été consignés depuis 2018 puisque nous avons continué la consignation initiée par le Conseil départemental tant que cette affaire n'avait pas été réglée.

Je précise enfin, qu'il s'agit là d'opérations d'ordre, donc strictement des écritures qui n'ont aucune conséquence et qui n'impacteront pas, au-delà de ce que nous avons expliqué ce matin, notre budget.

Le deuxième volet, c'est l'inscription des AP/AE de dépenses imprévues pour le financement des mesures du plan « Salvezza è Rilanciu », et là il y a l'inscription supplémentaire de 10 M€ d'AP et 10 M€ d'autorisations d'engagement.

**Le Président TALAMONI**

Alors, l'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, il y a un certain nombre de collègues qui avaient prévu d'intervenir longuement, semble-t-il, en tout cas d'épuiser leur temps de parole, à savoir 15 minutes. Ils ont la parole s'ils la demandent. Je me tourne vers le Président du groupe « Andà per Dumane », vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

En réalité, vous ne m'en voudrez pas, ce sera peut-être un petit détournement de procédure, mais vu les états d'âme qui sont les miens, je pense que vous allez me le pardonner.

Je vais essayer juste de répondre ce matin à la question des délais d'urgence dans un premier temps, mais après ce que je viens de vivre il y a quelques minutes dans l'hémicycle de l'Assemblée, j'ai un petit quelque chose en plus à rajouter.

D'abord, je voudrais dire au Président de l'Exécutif que j'essaye de faire preuve d'honnêteté intellectuelle, et je vais reconnaître que je suis heureux d'avoir reçu le document de la part de ses services qui fait preuve, à la lecture rapide qui a été la mienne, d'une grande honnêteté intellectuelle, mais ce qui me permettra aussi de dire que parce qu'il est fait de façon honnête, il permet quand même de constater, premièrement, que je n'avais pas tort en disant que cette procédure elle est utilisée, et selon moi toujours trop utilisée, y compris avant la période COVID, et non pas uniquement depuis la période COVID, d'y apporter quelques ajustements en disant que c'est une procédure qui est utilisée, alors comme ça, quand on livre les chiffres de façon abrupte, on peut dire qu'elle est utilisée à peu de reprise, quand même 10 %, grosso-modo, à la louche, mais que le problème est qu'elle concerne

souvent des dossiers qui sont de très importants et qui méritent d'être traités largement en amont. Évidemment, un délai d'urgence pour le carrefour de Zerubia, ça nécessite et c'est sûr, pas beaucoup de nécessité de faire appel à l'urgence.

Je veux dire là-aussi, pour essayer d'être à peu près honnête intellectuellement, que le fonctionnement de cette Assemblée, sous votre autorité, M. TALAMONI, moi je le reconnais, je pense que de ce que j'ai connu entre 2010 et 2015, et je m'étais féliciter de ce qu'avait fait Dominique BUCCHINI, je ne peux pas juger de ce qui a été fait avant, je n'avais pas l'honneur d'y siéger, mais vous y avez apporté une amélioration dans son fonctionnement, notamment dans le contingentement du temps de parole qui permet, je crois, d'avoir des débats plus intéressants et plus efficaces.

Il reste encore des choses à améliorer, c'est la loi du genre, mais je reconnais que sous votre autorité, et je pense qu'on peut vous donner acte de votre volonté d'être impartial, c'est toujours compliqué et c'est toujours à manier avec une grande prudence, mais là-dessus, je voudrais le dire.

Tout comme je voudrais dire au Président SIMEONI, qu'effectivement, l'État n'a pas toujours raison, ce matin nous l'avons encore montré sur votre dossier des emprunts, nous l'avons voté, nous avons dénoncé la parole qui n'a pas été respectée par l'État, et ce n'est pas acceptable que la parole de l'État ne soit pas respectée.

Tout comme, effectivement, vous être aussi tributaires, je le reconnais très volontiers, des envois tardifs de ce même État et qui ne permet pas à notre Assemblée de travailler normalement. Lorsqu'il faut le dire, je le pense.

En revanche, je le dis aussi, Président, il y a certes plus de rapports, mais vous bénéficiez aussi de « l'apport » des services des deux anciens conseils départementaux, qui doivent vous permettre d'être plus efficaces sur le sujet.

Voilà ce que je voulais dire. Par contre, ça c'est une mise au point. J'entends, j'ai entendu surtout votre message que je vais considérer comme positif, de vouloir éviter d'utiliser cette procédure, et je m'en félicite, et je vous fais confiance pour essayer d'améliorer cela. On ne vit pas très bien, je le dis, l'utilisation de l'urgence, quand ce n'est pas nécessaire, on ne le vit pas très bien.

Par contre, je vous le dis à tous les deux, Présidents de l'Assemblée territoriale, Président de l'Exécutif, j'ai très mal vécu la dernière conférence des présidents. Excusez-moi, mais je n'ai pas bien compris à quoi elle servait, qu'est-ce qu'on a voulu nous faire passer comme message ? Quel était son utilité ?

Me retrouver dans une salle avant un débat public en séance de l'Assemblée de Corse, pour débattre d'un rapport qui va être présenté, avec les interlocuteurs qui ont participé, pour simplement m'entendre dire par le Président de l'Exécutif qu'il allait y avoir un rapport, qu'il allait être présenté dans l'hémicycle, qu'il allait y avoir l'unanimité, entendre une partie des gens qui ont vraisemblablement participé, au cours de 200 réunions, c'était peut-être la 201<sup>ème</sup> et on a enfin été convié, m'entendre dire « et on espère qu'à la fin, il y aura unanimité du vote concernant ce rapport », je n'ai pas bien saisi quel était l'objectif de cette réunion, de cette conférence des Présidents, telle qu'elle a été organisée et au regard du contenu qui est le sien.

Je n'ai pas compris, il va falloir que vous m'expliquiez quel était cet objectif. J'ose espérer, qu'il n'y avait que des éléments très louables derrière tout cela. Mais honnêtement, je me suis senti un peu mal à l'air, je vous le dis. Alors, si je me trompe, tant mieux, et j'espère que je me trompe.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Moi, je vais vous donner deux éléments de réponse concernant la Présidence de l'Assemblée et puis ensuite, je pense, que le Président du Conseil exécutif aura à donner, je dirai, le complément, de son point de vue, parce que ce n'est pas tout fait le même, évidemment, puisque nous occupons des fonctions différentes.

En ce qui me concerne, j'ai convoqué une conférence des Présidents à votre demande, la conférence des Présidents s'était effectivement...

### **(Brouhaha)**

Ah, vous parlez de celle-ci ? Celle-ci en fait, ce n'est pas une conférence des Présidents d'ailleurs, puisqu'elle était présidée par le Président du Conseil exécutif, donc ça n'était pas une conférence des Présidents.

### **Mme Valérie BOZZI**

Président, moi aussi j'avais compris, comme Jean-Charles, que c'était une conférence des Présidents, et j'ai été un peu étonnée de la teneur de la réunion aussi, ça nous a été présenté comme ça.

### **Le Président TALAMONI**



S'agissant de la forme, si ça avait été une conférence des Présidents, je l'aurais présidée naturellement, puisque je suis le Président de l'Assemblée et naturellement de la Conférence des Présidents.

Donc là, il s'agit simplement d'une réunion qui a été organisée par le Président du Conseil exécutif, qui l'a présidée d'ailleurs, et à la demande, je crois, mais sans doute nous donnera-t-il quelques informations à cet égard, à la demande donc, je crois, des socioprofessionnels et des chambres consulaires qui souhaitaient donc, et elles sont toujours présentes ces chambres consulaires, notamment dans les tribunes, en mode réduit bien entendu, puisque nous travaillons dans des conditions particulières. Mais évidemment, les chambres consulaires et les socioprofessionnels avaient une attention particulière s'agissant de ce débat.

Et donc, le Président de l'Exécutif a jugé bon d'organiser cette réunion, qui n'aurait pas dû, je pense, susciter de votre part ce malaise. Mais il y avait simplement, je dirai, une prise de contact dans un moment qui est solennel, c'est-à-dire une période de crise, et puis une période d'espoir aussi sans doute, pour les professionnels et les chambres consulaires, s'agissant de ce plan de relance. Mais bien entendu, c'est ici que l'on va discuter de ce plan de relance, que l'on va l'adopter, ou pas, que l'on va l'amender, ou pas.

Voilà en tout cas ma part de vérité.

Donc le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Moi, c'est encore plus simple, bien sûr pour moi ce n'est pas une conférence des Présidents. Moi, j'ai été saisi par une délégation qui était amenée par le Vice-Président de la CCI de Corse et le Président de la Chambre des métiers de Corse-du-Sud, qui ont demandé à me rencontrer, qui ont par ailleurs demandé, me semble-t-il, au Président de l'Assemblée de Corse d'être reçus également, et qui ont demandé à être reçus par les différents groupes de l'Assemblée.

Donc, dans cette perspective, nous avons organisé cette réunion, comme on le fait systématiquement lorsqu'on est sollicités par des gens qui sont devant les grilles de l'Assemblée de Corse et lorsqu'il y a un dossier qui va être évoqué. Je n'ai pas vu dans l'organisation de cette réunion quelque façon que ce soit de chercher à anticiper le débat devant l'Assemblée de Corse, je ne pense pas que l'on puisse le ressentir comme une intrusion dans nos débats.

Je pense qu'en sens inverse, si nous avons décidé de recevoir seul une délégation pareille, ça aurait pu être mal interprété. Et vous aurez noté également qu'après avoir rappelé en quelques mots ce qu'avait été ma démarche, je n'ai pas engagé de débats avec cette délégation, en disant que le débat nous l'aurions dans l'hémicycle. Et, j'ai insisté aussi sur le fait que chacun se déterminerait en son âme et conscience et que je ne doutais pas de notre volonté commune et partagée, d'essayer de faire au mieux.

Donc, je pense et j'espère que cette explication permettra de dissiper toute ambiguïté.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, donc la parole est à qui la demande, bien entendu, sur le rapport qui vient d'être présenté. Vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, merci.

Nous sommes bien donc, sur ce rapport de DM ? Une seule intervention, pour ne pas alourdir, à chaque rapport, les débats, une seule commune, pour les 6 rapports, c'est cela que je voulais préciser, M. le Président.

Très brièvement, en préambule je voudrais répondre aussi à M. Président de l'Exécutif qui s'interrogeait tout à l'heure sur le vote de l'urgence de ce dossier, et notre vote négatif, tout simplement. Mais dans sa question et dans son incompréhension, lui-même a apporté la réponse, c'est une question de cohérence. Donc, je pense qu'il a très bien compris pourquoi nous avons voté contre l'urgence, et je ne reviendrai pas sur le débat, mais il serait temps, en fin de compte, que sur des dossiers aussi importants... Que l'urgence est utilisée de manière réglementaire, je n'en disconviens pas, mais il serait, à présent, et je pense que l'effort et le trait a été souligné, mais que l'effort sera fait, que sur certains dossiers aussi importants, les débats puissent avoir lieu de manière sereine, et sur des dossiers aussi importants, comme celui du plan de relance, que ça ne soit pas fait dans la précipitation.

C'est tout simplement sur une notion de principe. Certains dossiers, comme l'évoquait Jean-Charles ORSUCCI, n'appellent pas d'interrogations ou de débats majeurs, si ce n'est quelques précisions. Mais sur des dossiers aussi importants, je pense qu'ils ne doivent pas être traités dans l'urgence et nous ne devons pas disposer des documents la veille d'une commission, voire que nous n'avons pas eu en commission. Donc, c'est dans la semaine qui suit la commission, avant d'arriver en session, moins d'une semaine, qu'il faut travailler et amender.

Donc, je crois que tout cela, même s'il y a urgence, et on peut le comprendre, tout le monde est de bonne foi et avec un bon esprit constructif, mais il est quand même, je pense, tout à fait acceptable de comprendre les interrogations et, à la fois, le souhait que nous avons dans l'opposition de voir certaines choses. Je ne voudrais pas renverser les choses, ni polémiquer, ni envenimer la situation, mais a contrario, je pense que ça se serait passé autrement, on aurait tout entendu !

Donc, aujourd'hui il faut à aussi entendre ce qui est dit. Alors, acte a été pris par le Président de l'Exécutif, et ça ne remet pas en cause du tout l'organisation de l'Assemblée de Corse. Et moi, je voulais aussi, comme l'a fait Jean-Charles ORSUCCI, noter, souligner l'amélioration qu'il y a dans le déroulement des assemblées. Je n'étais pas là précédemment, mais je sais, pour avoir suivi, que les choses se sont améliorées et je dirai surtout avec une grande élégance, M. le Président. Vous voyez, je n'ai pas l'habitude de faire des compliments, mais je reconnais votre élégance dans vos propos et dans la façon d'organiser les choses.

Voilà, donc maintenant pour revenir sur le fond du dossier plus précisément, c'est un exercice difficile, non pas le vote de la DM, mais tout ce qui a été entrepris, ce n'est pas un exercice classique de renégociation d'emprunts, et la tâche était difficile, je dois le souligner.

Nous-mêmes, pour les gens qui dans les collectivités s'occupent des finances, nous avons été appelés à renégocier des emprunts, mais de manière classique, donc il n'y avait rien d'extraordinaire, si ce n'est que les taux étaient plus intéressants. Évidemment, nous l'avons fait, en tant que premier Vice-président de la CAPA, j'ai été appelé à le faire et je pense, puisque tout à l'heure Alexandra FOLACCI a reçu les éloges, je voudrais à mon tour dire que ce n'était pas un exercice facile et, puisqu'elle connaissait bien les finances de la CAPA, puisqu'elle avait emprunté pour la CAPA, j'ai eu le plaisir de renégocier les emprunts que vous aviez pu faire et qui ont fait gagner des sous, comme l'a précisé le Président de l'Exécutif, notamment en fonctionnement, sur les intérêts.

Donc, je voulais le préciser. Mais aujourd'hui nous n'en sommes pas là, puisqu'il y avait d'autres intermédiaires, la SFIL, et ainsi de suite, et des lourdeurs dans ce dossier, des engagements pris qui n'ont pas été respectés... Et donc, d'un point de vue purement budgétaire et financier, bien sûr que c'est une bonne chose, et vous l'avez vu à travers nos votes qui sont positifs, et c'est l'intérêt de la Collectivité. Pourquoi ? Tout simplement en deux mots, il y a eu une présentation qui était peu technique, mais en fin de compte, il y a un gain en termes de fonctionnement, donc on dégagne des marges, et de l'autre côté, ça bascule sur le capital, sur l'investissement.

Ceci dit, c'est un montant considérable, 117 M€, 71 M€ plus les 46 M€ correspondants au montant des IRA (indemnités de remboursements anticipés), dont il y a eu négociation, et bravo encore une fois !

Donc, si on se base seulement et uniquement d'un point de vue budgétaire et financier, nous sommes tout à fait favorables. On pourrait regretter, tout simplement, de ne pas l'avoir fait plus tôt ou de ne pas avoir pu obtenir plus tôt cette réduction et ces avantages pour notre Collectivité et pour les finances de notre Collectivité.

Ceci dit, ce sont quand même des emprunts sur 25 ans, donc 25 ans à venir. Le montant de l'encours de la dette augmente inévitablement. Je pense que ça aussi, c'est à souligner.

Et, sans faire référence à mon collègue François ORLANDI, moi je pense qu'il aurait été - uniquement observation et remarque - astucieux dans cette DM de bien préciser la différence entre la DM qui concerne les emprunts, les quatre rapports qui ont suivi, pour le remboursement et l'apurement de ces emprunts dits Dexia, que certaines collectivités ont faits... Au passage je préciserai que le Conseil général de la Corse-du-Sud, et d'ailleurs sa santé financière s'en est ressenti, avait contracté ces emprunts, mais avait fait le choix immédiatement, dans les années qui ont suivi, par l'intermédiaire de son Président, de les solder immédiatement. Donc les choses, n'ont pas traîné et ne se sont pas trouvées aujourd'hui à être régularisées. Et bien lui en a pris, puisque la santé financière de notre Conseil départemental de la Corse-du-Sud était dégagée de (certains ont appelé ça « l'Épée de Damoclès qui pèse sur nous »), le danger et l'inquiétude, mais sans rentrer dans la mythologie grecque, d'un point de vue financier, c'est une très bonne chose de s'en débarrasser.

Voilà, ça je tenais à le dire de manière très claire. Mais, il aurait été souhaitable que l'on différencie à la fois le remboursement, dans un premier temps, de ces emprunts toxiques et les futurs emprunts dont nous pourrions bénéficier en 2021 et 2022, parce que ce n'est pas la même chose. La Collectivité va emprunter en dehors du contexte, bien sûr avec une négociation des taux, mais pas sur le remboursement de ces emprunts toxiques. Donc, il y a un peu une confusion, un amalgame et pour, je dirai, le profane ce n'est pas clair, alors c'est un peu plus technique, puisque nous bénéficions de certains taux.

Alors, M. le Président de l'Exécutif, il faudrait aussi bien préciser avant le vote, les erratums avec les différences de taux, vous l'avez évoqué mais je crois qu'il faut revenir sur cela.

Donc moi, ma question aujourd'hui, au-delà de cette approbation, puisque quand je fais les calculs, je ne retombe pas tout à fait juste, sur les montants présentés au 31/12, du

montant de l'encours de la dette, puisque dans la M57 nous avons un autre montant, première question : quel est le montant, après absorption de cet emprunt, de l'encours de la dette de notre Collectivité ? La question est claire, je pense que vous la connaissez, et que la réponse peut être faite.

Et deuxièmement, est-ce qu'il n'aurait pas fallu, parallèlement, si emprunts il devait y avoir pour 2021 et 2022 qui ne concernent plus ces emprunts toxiques, les négocier autrement ?

Voilà les deux questions que je souhaitais poser et j'attends juste des réponses avec des chiffres.

Je vous en remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vais donner au Président du Conseil exécutif, qui va répondre aux interpellations de l'opposition.

### **Le Président SIMEONI**

Sur l'erratum, je vais le lire pour être parfaitement dans les clous au plan formel.

La délibération modificative est claire, il y avait d'un côté les opérations qui sont liées à la neutralisation et il y a le fait de ramener notre emprunt habituel au montant qu'il faut pour engager nos opérations.

Donc, les choses sont claires, il n'y a pas de copié-collé ou de fondus-enchaînés entre les opérations qui sont de nature différente.

Quant au montant exact de l'encours de notre dette, je vous le donnerai parce que je ne veux pas être inexact, je vous le donnerai en cours de session, je suis en train de le récupérer.

En ce qui concerne l'erratum donc, modification n° 1, et je la lis : « rajouter dans les visas des quatre délibérations les points suivants : l'Assemblée de Corse, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse française de financement local et des conditions générales versions CG-CAFFIL-2020-13 y attacher « et après en avoir délibéré ».

Modification n° 2, concernant le rapport n° 362 relatif au prêt MPH520943EUR001, une erreur matérielle a été constatée, il faut en conséquence modifier la page 3 de la délibération, article 2, concernant le deuxième prêt, en conformité avec le protocole et l'offre de prêt qui sont annexe : « la date d'effet est le 1<sup>er</sup> mai 2021 et non le 25 décembre 2020, et le taux est de 0,68 % et non de 0,64 % ».

### **Le Président TALAMONI**

S'agissant de ce dossier, nous allons procéder à un vote, je dirai, en forme solennelle la plus complet possible, ça veut dire que je demande à Christelle COMBETTE de procéder à un appel nominal de l'ensemble des conseillers territoriaux.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Ont voté POUR (59) :** Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne- Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**ABSENTS (4) :** Mmes et MM.

Jean-Louis DELPOUX, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI et Julia TIBERI.

**(Brouhaha).**

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Président, Jeanne STROMBONI vient de nous informer qu'elle avait une difficulté de connexion, donc elle n'arrivait pas à voter, simplement pour en informer notre Assemblée.

**M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, je pense que comme le cas de Jeanne STROMBONI, il y a des personnes qui auraient peut-être voulu voter, mais qui ont des problèmes de connexion, vu la situation, et le vote n'est pas comptabilisé, alors que c'est plutôt technique.

**Le Président TALAMONI**

Le problème, c'est qu'on ne peut pas comptabiliser des votes qui ne sont pas exprimés, donc on notera au procès-verbal in extenso vos propos.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, sous le contrôle du secrétariat général, on avait permis à des collègues, lors de la précédente session en team, de voter en Teams via l'onglet « conversation » qu'il y a sur l'application par laquelle ils sont connectés, où ils sont identifiés, où ils peuvent formaliser un message écrit. Il me semble que nous l'avions fait, peut-être que cela pourrait être une solution afin d'assurer cette expression.

**M. Xavier LACOMBE**

Et, on avait même accepté de les joindre par téléphone pour confirmer leurs votes. Ce n'est pas bien grave, mais...

**Le Président TALAMONI**

A l'attention de Petr'Antò TOMASI, ça avait été fait mais dans une séance entièrement numérique, donc entièrement Teams. A mon avis, si on commence à comptabiliser, on n'est pas sortis de l'auberge, d'autant que ça ne va pas changer grand-chose. Il y en a 2 qui ne sont pas connectés du tout. Moi je veux bien tout ce que l'on veut, mais là, on ne va pas s'en sortir...

**M. Pascal CARLOTTI**

Ancu u meu ùn hè micca passatu.

**Le Président TALAMONI**

Ceux qui ne sont pas connectés ne peuvent pas envoyer leur vote par Teams.

Moi, je pense qu'il faut proclamer les résultats du vote, d'autant que ça ne changera pas grand-chose au résultat, c'est ce que nous avons fait jusqu'à présent. Vous savez, le mieux est l'ennemi du bien souvent, pas toujours mais souvent, là je crois que c'est le cas.

Je vais demander au Secrétariat général le résultat du vote ;

Pascal CARLOTTI s'est manifesté au micro.

**POUR : 59 ; ABSENTS : 4**

**Le rapport est ADOPTE.<sup>7</sup>**

Nous passons au rapport suivant.

Le rapport suivant concerne le développement économique. C'est un rapport important, le N° 374. Nous allons demander au Président du Conseil exécutif s'il veut défendre son rapport devant l'Assemblée de Corse.

**\*Raportu n° 374 : Raportu rilativu a l'approvu di a parte « Salvezza » di u pianu di salvezza è di rilanciu (Attu 1).**

**\*Rapport n° 374 : Rapport portant adoption du volet « « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » (Acte 1).**

### **Le Président SIMEONI**

Je vais d'abord répondre à Xavier LACOMBE pour lui indiquer que le montant exact de l'encours de la dette est de 874,3 M€, c'est à la page 6 du rapport. Donc, on continue à avoir un ratio de désendettement qui n'est pas alarmant puisqu'on est à 5,8 ans, alors que le ratio qui est autorisé par la loi est de 9 ans.

C'est un encours de dette qui est conséquent bien sûr, et pour cause, puisque nous avons racheté ces emprunts et que nous avons emprunté pour les rembourser cette fois-ci à des taux stabilisés, mais nous restons dans des fourchettes qui sont des fourchettes non alarmantes, tant mieux. Il faut continuer, bien sûr, à être extrêmement précautionneux dans notre façon de construire nos budgets et de gérer l'argent public de la Corse.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 20/189 AC



M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les élus, Mmes et MM. cari amichi,

Donc j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport vous proposant d'adopter le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » de la Collectivité de Corse et plus largement de la Corse.

Je voudrais essayer de concentrer mon propos sur l'essentiel. Je pense, et ce n'est pas un artifice oratoire, que nous sommes tous conscients de la gravité de la situation sanitaire, économique et sociale, et je ne doute pas de notre volonté partagée, au-delà des désaccords, éventuellement des polémiques ou ébauches de polémiques, je ne doute pas de notre volonté partagée d'essayer de faire les meilleurs choix pour la Corse et pour tous les Corses. Et, je crois que le moment que nous vivons est un moment important dans un parcours qui va être un parcours long et difficile.

Quelques mots d'abord pour situer les enjeux parce que le constat est partagé, il est partagé par la Collectivité de Corse et ses organes, partagé par les forces socioéconomiques, partagé par les chambres consulaires, partagé par les syndicats, partagé tout simplement par l'ensemble des Corses.

La crise du COVID a des conséquences sanitaires, économiques et sociales d'une gravité extrême partout dans le monde. Ces conséquences sont encore un peu plus graves en Corse que dans les territoires continentaux, notamment les territoires continentaux français et notamment les régions de droit commun.

Pourquoi ? Pour plusieurs raisons objectives que je rappelle très brièvement : l'insularité d'abord, la dépendance au tourisme ensuite, en tout cas la part beaucoup plus importante en Corse, près de 33 % du PIB par rapport à la part du tourisme dans la moyenne nationale française, un peu plus de 7 %.

Troisièmement, la structure de notre économie avec les entreprises qui sont pour plus de 90 % des TPE ne disposant d'aucun fonds propre, une structure d'emplois particulièrement exposée, et je rappelle à cet égard un article paru hier dans le Monde qui indique que la Corse est la région de France métropolitaine qui a eu la plus forte perte de taux d'emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Et je rappelle enfin, dernier indicateur, que là où la crise du Covid a engendré jusqu'à aujourd'hui une perte de PIB de 11 % sur la moyenne nationale, cette perte de PIB est de 18 % pour la Corse.

Donc l'ensemble de ces éléments, et que l'on pourrait prolonger et décliner pratiquement à l'infini, dessine un tableau économique et social extrêmement inquiétant, extrêmement sombre, et ce d'autant mieux que cette crise est venue frapper un territoire et un peuple qui était déjà en situation, vous le savez, de fragilité, conférer notamment le taux de pauvreté de 20 % ; taux, là encore, le plus haut de France métropolitaine.

Donc je pense que sur le constat, il est acquis de nous avons à faire face à une crise d'une ampleur sans précédent, qui requiert de notre part lucidité dans l'analyse, cohérence et esprit de responsabilité dans les propositions, et capacité à transcender, me semble-t-il, et c'est en tout cas un des enjeux, les appartenances partisans pour essayer de construire au service de la Corse, au service de tous les Corses, une réponse qui nous permette de franchir la situation extrêmement difficile que nous connaissons.

Après cette introduction, en quelques minutes, où en sommes-nous au moment où nous parlons ? Là aussi, le constat doit être fait sans fard. Au moment où nous parlons, nous n'avons aucune garantie que nous obtiendrons de l'État et de l'Union européenne des engagements et des aides à la hauteur de ce qui nous est indispensable.

Le dire n'est pas faire œuvre de surenchère, le dire n'est pas non plus se placer en situation de dépendance. Toutes les régions, tous les pays, tous les territoires font aujourd'hui appel et à leurs ressources propres et à la solidarité avec l'ensemble de leurs partenaires, et nous ne faisons pas autre chose. Nous avons à nous mobiliser nous-mêmes et nous avons également à co-construire avec l'État et avec l'Union européenne une réponse à la hauteur des enjeux.

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté son plan « France Relance ». Ce plan « France Relance », vous le savez, a été doté de 100 milliards d'euros. Sur ces 100 milliards d'euros, 20 milliards d'euros sont constitués par un abandon des impôts de production, 20 milliards d'euros donc de facilité fiscale. La Corse n'est concernée que par une part infime, sur ces 20 milliards d'euros, c'est la page 126 du plan « France Relance », 13 M€.

Au moment où nous parlons, nous ne savons pas, malgré nos efforts, ce que sera la part consacrée à la Corse du plan « France Relance ». Un des enjeux de la méthode que nous devons poser ensemble est dans le dialogue avec l'État de réussir à identifier cette part.

Le deuxième enjeu, c'est de ne pas confondre les enveloppes financières qui viendront in fine financer la relance, mais dont certaines étaient pour partie d'ores et déjà acquises en amont de la crise du COVID.

Je vous rappelle pour mémoire, je l'ai exposé notamment en commission, mais je le dis parce que c'est important, qu'il nous reste environ 140 M€ à programmer au titre du PEI avant le 31 décembre 2020. Bien sûr, ces sommes conséquentes vont venir alimenter le processus global de relance. Elles ne peuvent pas pour autant être considérées comme faisant partie des 100 milliards qui ont été débloqués à titre exceptionnel au titre de la lutte contre le COVID. Ces 140 M€ sont acquis à la Corse depuis 2002. Donc, un des enjeux de la méthode, c'est de dire « le PEI existe, mais nous le mettons de côté ».

Deuxième enjeu de méthode, le PTIC. En 2019, le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, était venu, il nous avait annoncé un plan de 5 ans de 500 M€. Nous souhaitions plus en temps et plus en argent. Nous aurons la discussion à cet égard, mais cette enveloppe-là, y compris si sa mobilisation vient soutenir la relance, ne fait pas partie des fonds exceptionnels.

Même chose pour les contrats de plan Etat/Région qui doivent être négociés et qui sont une enveloppe récurrente.

Même chose enfin pour les fonds européens, période 2021/2027, 275 M€ dans la période précédente. C'est de l'argent, c'est important, mais ce sont des sommes qui sont acquises en leur principe et largement en leur quantum indépendamment du COVID.

Premier enjeu, c'est celui donc de l'identification de l'enveloppe qui sera dédiée à la Corse par l'Etat dans le cadre des 100 milliards d'euros qui ont été prévus au titre du plan « France relance ».

Deuxième objectif que nous devons poursuivre, contractualiser avec l'Etat qui nous y invite d'ailleurs, selon des modalités qui, à mon sens, mais nous en débattons, ne sont pas adaptées à la Corse, avec une circulaire générale qui a été prise, qui a été publiée sans concertation et qui fait des acteurs de la relance, à titre principal, non pas la Collectivité de Corse, non pas les acteurs, mais en se mettant en complément des CPER, ce qui ne correspond pas à la réalité de la Corse, nous devons donc co-construire avec l'Etat.

Quand je dis « nous », qui ? Et c'est le troisième enjeu de méthode, je pense et nous pensons, le Conseil exécutif de Corse, qu'eu égard aux enjeux, eu égard à la complexité de la tâche, eu égard aux attentes des Corses, notre devoir et notre responsabilité sont de co-construire ce plan et ces propositions de la Corse à travers un dialogue fructueux entre les élus de la Corse et l'ensemble des forces vives.

Ce dialogue, nous l'avons initié. Il a vocation à se renforcer, à s'inscrire dans la durée, à s'élargir à celles et ceux qui n'y ont pas participé pour l'instant. Mais nous avons posé les jalons d'une méthode, réunion du 27 octobre à l'invitation de la Chambre de

commerce et d'industrie. Autour d'elle, une plateforme, dans cette plateforme, partie prenante et partenaire, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale d'agriculture, une vingtaine d'organisations professionnelles et les représentants et représentantes des organisations interprofessionnelles, et, invités également, les syndicats et nous étions bien sûr heureux qu'ils aient été invités.

La volonté a été d'interroger les acteurs, de les faire participer, d'identifier de façon très concrète les besoins et les attentes.

Ce travail a conduit à recueillir un matériau qui a été mis en forme, je vous le rappelle : quatre groupes de travail et le Conseil exécutif tout entier impliqué.

Quatre groupes de travail :

Le premier sur l'économie et le tourisme. Tous les acteurs (entreprises, pêcheurs, commerçants, artisans, acteurs du tourisme).

Le deuxième groupe de travail, formation jeunesse.

Troisième groupe de travail, social, personnes en situation de pauvreté et de précarité ou de précarisation.

Quatrième groupe de travail, les grandes infrastructures et la transition, puisqu'il fallait articuler urgence et relance.

Une sorte de task force. Chaque groupe de travail placé sous l'autorité des conseillères et conseillers exécutifs plus directement concernés dans le cas de leurs attributions, Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, pour le premier ; Josepha GIACOMETTI, Lionel MORTINI et François SARGENTINI, également pêcheurs et agriculteurs ; Josepha pour le deuxième ; Bianca FAZI en ce qui concerne le troisième ; Vanina BORROMEI pour le quatrième ; Saveriu LUCIANI également en ce qui concerne l'office hydraulique.

De toute façon, un travail collaboratif avec l'ensemble du Conseil exécutif ; 70 agents Collectivité de Corse, agences et offices ; la CCI de son côté, je vous le rappelle, 13 groupes de travail sur tous les champs de l'activité économique et sociale et des interactions permanentes, y compris avec les services de l'Etat ; services avec lesquels nous avons multiplié les réunions.

Ce travail vous a été présenté sous une forme non achevée, mais pour vous permettre de travailler en temps masqué la semaine dernière. Il a été bien sûr présenté aux

trois commissions de l'Assemblée de Corse qui ont travaillé. Il a été présenté au CESEC, à la Chambre des territoires, à l'Assemblea di a giuventù avec la précision suivante : c'était que nous étions au début d'un processus, un processus itératif et que nous avons vocation à construire les propositions de la Corse à présenter au Gouvernement et à discuter avec lui pour contractualiser, décliner de façon opérationnelle la mise en œuvre des financements prévus au titre du plan global « France relance », la décliner avec un apport de la Collectivité de Corse qui bien sûr va contribuer au financement de ce plan général pour la Corse et puis, une mise en synergie avec les autres instruments et dispositifs financiers.

Il me semble que cette méthode est aujourd'hui de nature à garantir, premièrement, la légitimité démocratique ; deuxièmement, la plus grande efficacité économique, sociale et opérationnelle.

Je dis que nous sommes au début d'un processus, pourquoi ? Parce que le plan se conçoit en deux parties : une première consacrée aux mesures d'urgence. Il y a aujourd'hui, nous le savons tous, une urgence économique et sociale absolue générée notamment par le deuxième confinement et ses conséquences.

Je voudrais à cet égard vous dire que nous n'avons pas pris de retard. Lorsqu'il a pu être dit, par exemple, que d'autres régions avaient déjà leur plan et que nous, nous n'avons rien fait, ce n'est pas la réalité de ce qui se passe. Un certain nombre de régions ont mis en place des dispositifs, ont redéployé des crédits, mais elles n'ont pas fait mieux que nous, et je dirai que par bien des aspects, nous avons fait proportionnellement sans doute plus que beaucoup d'autres.

Nous avons, le 24 avril dernier, en pleine crise, un mois après le début de la crise, adopté un premier rapport « Vince contr'à u COVID » dont je vous rappelle qu'il avait des déclinaisons dans le domaine sanitaire avec les achats de masques, d'équipements, mais aussi des déclinaisons dans le domaine de la santé, du tourisme, de la pêche, de l'agriculture, de la commande publique, de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons adopté un deuxième rapport, le plan de sortie de crise du confinement le 7 mai et enfin, le 30 juin, nous avons adopté le rapport notamment sur les nouvelles mesures d'urgence et le fonds « Salvezza ».

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation nouvelle parce que nous ne sommes pas encore dans la relance et c'est cité d'ailleurs dans le rapport, y compris les économistes au plan français et européen considèrent que le plan « France relance » qui a été présenté le 3 septembre est déjà largement up to date et dépassé. Pourquoi ? Parce que ce plan s'inscrivait dans une perspective de relance qui reposait sur le postulat qu'à partir de septembre, nous serions revenus à une situation normale. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé.

En septembre, nous avons été confrontés à une reprise de l'épidémie qui a atteint des pics insoupçonnés jusqu'à aujourd'hui. Donc, toute la phase de normalisation qui implique d'être acquise pour que la relance puisse se construire a été différée d'autant.

Donc, il faut à la fois un volet d'urgence qui est le volet du très court terme, ce qui ne veut pas dire que cela va s'arrêter demain matin, l'urgence, et c'est pour ça que je dis que ce premier volet a vocation à être complété. Et puis, il faut en même temps, préparer effectivement la relance avec une réflexion stratégique de fond sur le nouveau modèle économique et social.

Voilà ce qui est proposé aujourd'hui.

Troisième et dernière partie de mon exposé sur le contenu de ce rapport que vous connaissez bien désormais. Que dire ?

D'abord sur les grandes masses, 400 M€, 100 M€ de financements apportés par la Collectivité de Corse. Sur ces 100 M€, 65 ou 70 sont mobilisés par des redéploiements de crédits. Il y a environ 30 M€ qui sont un apport propre, mais je vous rappelle que c'est un apport propre qui vient ensuite de beaucoup d'autres que nous avons faits en avril, en mai et en juin et ce, alors même que nous avons perdu des recettes fiscales de façon importante. Notre effort est donc significatif. Il est demandé à l'Etat des mesures à concurrence d'environ 300 M€ qui sont largement des mesures fiscales. Ces mesures se justifient par le fait que sur les 20 milliards d'euros du plan « France relance », il n'y a pratiquement que 0,15 % qui profite à la Corse. Donc, nous sommes fondés à demander des mesures qui ont été proposées de façon unanime, notamment par les forces socioéconomiques.

Je rappelle, mais ça ne surprendra personne, qu'à notre sens ces mesures ont vocation à être un premier pas vers le statut fiscal et social qui a vocation à être construit de façon durable. Bien sûr, pour nous, les avantages et par exemple les avantages fiscaux ont vocation à être corrélés à une contrepartie qui est une contrepartie sociale.

400 M€ donc, 100 M€ pour la Collectivité de Corse, 300 M€ pour l'Etat.

Six grands chapitres : trois consacrés à l'économie, encore que je l'ai dit souvent et je le répète, je considère qu'il ne faut pas opposer ou distinguer l'économique et le social. Donc, il y a trois chapitres qui sont consacrés à des aides aux entreprises mais pas qu'aux entreprises. Lorsque j'ai pu lire, par exemple, que nous avons construit ce plan dans un dialogue exclusif avec le patronat, je pense que c'est une erreur.

Nous avons discuté avec l'ensemble des entreprises dont je rappelle que la plupart d'entre elles sont des TPE.

Nous avons discuté avec les commerçants dont je rappelle que la plupart d'entre eux sont dans une situation d'agonie.

Nous avons discuté avec des artisans frappés de plein fouet par la crise qui souvent n'ont pas de salariés ou ont simplement un ou deux salariés et quelquefois un apprenti qui, lui aussi, est touché par la crise.

Nous avons discuté avec les agricultrices et agriculteurs, avec les pêcheurs, les chômeurs, avec les représentants du secteur social aussi, y compris le Conseil exécutif, directement avec tous les syndicats en leur disant qu'ils avaient bien évidemment vocation à être pleinement intégrés dans la démarche.

Donc, nous avons trois catégories de mesures qui relèvent des entreprises. Nous en avons deux qui relèvent du soutien, premièrement, au secteur social ; deuxièmement, aux personnes en situation de précarité ou de précarisation et de pauvreté.

Enfin, une sixième catégorie de mesures qui visent à engager l'articulation entre l'urgence et la relance, autrement dit à créer une dynamique collective au sein de la Corse tout entière pour que nous construisions ensemble un nouveau modèle économique et social. Ce nouveau modèle économique et social ne peut pas reposer sur autre chose que la solidarité et notamment la solidarité entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui ont peu, et quelquefois de moins en moins.

Nous voulons et nous l'assumons, d'un point de vue économique, ce plan est tout sauf un plan libéral ou ultra libéral puisque d'un point de vue de sa logique, pour les entreprises, il repose sur des aides directes et notamment des aides directes qui profitent aux plus petits.

Deuxièmement, dans ses grands équilibres, je vous rappelle que 40 % de ce que la Collectivité de Corse s'apprête à mettre en propre, si vous approuvez ce plan, est consacré à des dépenses sociales type RSA ou de formation avec 25 M€ pour le PRIC pour anticiper les nouveaux besoins de formation et pour permettre à tous, au titre de la formation initiale ou la formation continue, de ne pas rester au bord du chemin.

Donc, c'est un plan qui repose fondamentalement sur la logique de solidarité. Une solidarité que nous voulons aussi décliner, par exemple, autour de deux axes. On a raillé aussi le fait de dire « il y a 150 000 € pour un logo, on pourrait l'utiliser ailleurs ». Ce n'est pas 150 000 € pour un logo, c'est 150 000 € à la fois pour créer un logo, mais surtout pour engager une campagne massive autour de la logique « campu è compru in Corsica », une logique de circuit court pour les agriculteurs, une logique de soutien aux petits commerçants

plutôt qu'aux grands acteurs de l'économie par Internet, une logique de proximité, une logique de solidarité. Il faut que nous la mettions en œuvre.

Deuxièmement, cette logique de solidarité, elle se retrouve aussi dans la charte ou le pacte que nous avons proposé aux acteurs de construire et qui va lui aussi s'inscrire dans la durée.

L'idée, c'est de dire quoi ? C'est de dire : si je suis une entreprise ou un acteur économique qui bénéficie des mesures de soutien, d'abord je participe d'une dynamique globale et je le fais savoir parce que ça crée de l'espoir. Ensuite, je m'engage librement, mais je m'engage à ce que la contrepartie de ce soutien au plan économique se traduise au plan social d'un point de vue de la qualité de l'emploi, des efforts consacrés à la formation, à l'employabilité, à l'emploi local, etc. Donc, une démarche de labellisation que nous avons vocation à construire ensemble.

Je termine mon introduction, sans doute longue, mais le sujet en vaut la peine, en vous disant que dans le tableau, il y a quand même une vision qui me semble-t-il est une vision à la fois globale, équilibrée et technique.

Deux exemples dans chaque grande catégorie.

Premier exemple, nous avons anticipé ce qui a été dit, il y a deux jours, par le Président de la République sur la reconfiguration du fonds « Salvezza ». Nous nous sommes dit, il y a des entreprises qui ont fermé pendant le mois de novembre, ces entreprises vont être aidées à concurrence au maximum de 10 000 € de perte du chiffre d'affaires. Il va y avoir à la fin du mois de novembre des entreprises qui vont rouvrir et d'autres pas.

Nos ressources budgétaires sont limitées. Nous avons choisi de concentrer notre aide sur ceux qui seront le plus impactés, c'est-à-dire ceux qui ne rouvriront pas pendant le mois de décembre, c'est-à-dire à un moment où on fait les recettes les plus importantes. C'est la proposition qui est faite au plan technique, jusqu'à 3 000 € en complément de ce qui pourrait être voté, 10 000 € ou plus, par l'Etat.

Le souci important, ça a été souligné en commissions, notamment à la demande de présidents ou commissaires, c'est d'être dans l'opérationnalité et dans l'efficacité. Donc, nous discutons, par exemple, avec l'Etat pour que le fait d'émarger au dispositif global permette automatiquement d'émerger au dispositif complémentaire prévu par la Collectivité de Corse, ce qui nous permettra d'être très réactifs et la réactivité et l'opérationnalité sont deux enjeux majeurs qui feront l'objet d'une réunion interservices dès la semaine prochaine. Bien sûr, dans le cadre des instances de suivi que nous proposons et qui ont vocation à être



améliorées, ce débat-là se fera également sous le contrôle et l'œil attentif, vigilant et constructif de l'Assemblée de Corse.

Deuxième exemple, le PGE. On sait que le PGE a été largement activé. On sait qu'il a aidé beaucoup d'entreprises en Corse, mais on sait aussi, et tous les acteurs nous le disent, qu'aujourd'hui les entreprises se retrouvent confrontées à un véritable mur de dettes, plus de 1 milliard d'euros et qu'il y a un véritable risque et qu'il y aura une véritable difficulté à rembourser.

Notre idée, c'est d'aller à Paris avec une attitude qui soit équilibrée.

Nous proposons trois catégories de réponse.

La première catégorie de réponses, c'est de dire tout ou partie de l'emprunt contracté peut faire l'objet d'une transformation pure et simple en aide.

Deuxième idée, transformer la nature et passer d'un emprunt à un prêt participatif ; donc l'Etat accepte de transformer sa créance en haut de bilan pour faire respirer les entreprises et accepter de différer le remboursement.

Troisième proposition, nous avons mis en place le fonds « Sustegnu » en partenariat avec la CCI. Il nous reste des crédits puisque les entreprises sont allées beaucoup plus sur le PGE que sur les prêts que nous avons mis en œuvre, mobiliser ces sommes, notamment pour faire de la bonification d'intérêts sur les emprunts PGE, en partie au moins, ce qui reviendrait sur cette partie bonifiée à avoir des emprunts à taux zéro et permettre aux entreprises de respirer.

Vous voyez qu'on est dans des mesures qui ont été pensées, alimentées aussi bien sûr par l'expérience du terrain, l'ordre des experts comptables, les entreprises, etc., et qu'on est vraiment dans quelque chose qui a vocation à être très opérationnel.

Le même travail a été fait notamment pour les agriculteurs avec le renforcement des dispositifs et pour les pêcheurs, même si en termes de volume, cela représente 500 000 €, mais nous voulons être présents aux côtés de toutes celles et tous ceux qui sont en difficulté.

Deuxième exemple, sur le soutien à l'activité et à l'information des entreprises, la question de l'accélération de la commande publique, vous vous rappelez que lors du BS, nous avons voté 8 M€ d'AP supplémentaires pour les routes territoriales, ex-départementales.

Nous avons fait un travail de fond avec les services des routes sous l'autorité de la conseillère exécutive, nous nous sommes impliqués et nous avons aujourd'hui des marchés à bons de commande qui vont nous permettre d'être extrêmement réactifs.

Nous avons à travers la DM voté des crédits nouveaux complémentaires. Notre volonté, c'est d'être extrêmement présents dès le mois de décembre, dès le mois de janvier pour aider les entreprises corses.

Deuxième idée, celle du « Corsican business act » qui a vocation à permettre à toutes les entreprises, et pas seulement aux plus fortes, d'accéder dans de meilleures conditions à la commande publique avec également des mesures qui sont des mesures qui peuvent paraître techniques, mais qui dans le contexte ont une importance significative. Par exemple, pouvoir passer du seuil réglementaire de 10 % d'acompte à 30 % dès le début du marché, ce qui vient donner une respiration à l'entreprise.

Je ne rentre pas dans le détail des autres mesures.

Un mot quand même pour les petits commerçants qui ont été frappés durement pendant le mois de novembre, qui sont inquiets par rapport à ce qui va se passer en décembre. La volonté, c'est premièrement, de soutenir directement les petits commerces qui veulent mettre en place la numérisation, l'e-commerce de proximité ; deuxièmement, soutenir les intercommunalités ou les communes qui ont mis en place des mécanismes type « click and collect » ou « marketplace » ; troisièmement, faire un effort massif pour les structures de médiation numérique de l'intérieur, notamment en finançant des emplois pendant la phase de relance pour que les gens qui sont dans les territoires ruraux de l'intérieur de montagne puissent avoir accès de façon beaucoup plus aisée à ces services qui permettent l'accès au numérique.

Le paquet fiscal et les exonérations, nous reprenons aussi un certain nombre de dispositifs qui existent en demandant leur amélioration. Je pense bien sûr par exemple à la ZDP, je pense également au crédit d'impôt et bien sûr au dispositif existant d'exonération de charges sociales qui doit être élargi pour permettre aux entreprises de respirer, avec toujours la même logique de conditionnalité sociale.

Sur les deux volets qui nous tiennent particulièrement à cœur après ces trois premiers volets sur l'activité économique, la vie des entreprises et le soutien aux acteurs, l'aide à l'emploi et à l'employabilité avec le renforcement en fonction des filières d'alternance, le renforcement pour les étudiants, le renforcement sur la mise en œuvre du PRIC. Josepha GIACOMETTI, comme d'ailleurs les autres conseillères et conseillers exécutifs se tiennent à votre disposition dans le cadre du débat, pour répondre aux questions qui pourront être posées et pour intégrer également, ça a déjà été fait en partie, les

amendements qui pourraient être apportés, avec d'ores et déjà la volonté de prendre en compte de façon un peu plus spécifique que cela n'a été fait la question des librairies, la question industries culturelles et la question plus généralement de l'aide à la culture qui a déjà été intégrée. Mais Josepha vous le dira tout à l'heure.

Sur l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées - essentiel puisqu'on sait que ce sont les pauvres et les précaires qui partout dans le monde souffrent proportionnellement plus de la crise du COVID : lutte contre la précarité des jeunes ; soutien massif à l'offre d'insertion professionnelle notamment pour les nouveaux entrants dans le RSA. Je vous rappelle qu'il y a plus 20 % de demandeurs de RSA par rapport à l'année dernière. C'est une augmentation de 6,6 M€ en ressources propres de la Collectivité de Corse sans recettes correspondantes. Également, le renforcement du soutien à la lutte contre la précarité alimentaire ou à la lutte contre la précarité énergétique.

Je ne vais pas plus loin dans ma présentation. Ce que je voudrais vous dire et je termine par où j'ai commencé, je crois que la volonté du Conseil exécutif de Corse a été d'impliquer l'ensemble des acteurs institutionnels et l'ensemble des forces vives. Nous avons un premier document qui est à l'évidence, me semble-t-il, un document de qualité. Ce document a d'ores et déjà vocation à être amélioré, y compris à l'occasion de notre débat d'aujourd'hui. Il a vocation à être amélioré, complété, évalué lors des semaines à venir. Mais il est essentiel, et je termine par-là, que nous nous donnions les moyens de le transcrire de façon opérationnelle.

Pour le transcrire de façon opérationnelle, il y a un enjeu interne et un enjeu externe.

L'enjeu interne, c'est que, et je me tourne vers la Directrice générale des services et vers les services de la Collectivité de Corse, nous nous donnions les moyens dans les jours, dans les heures à venir de rendre tous ces dispositifs le plus simple, le plus lisible et le plus opérationnel possible. Nous avons tous lu, y compris dans des enquêtes au plan français et européen que 70 % des bénéficiaires potentiels d'un dispositif n'y ont pas recours. Donc, un des enjeux, c'est de réduire de façon très significative ce taux de non-recours. Le deuxième enjeu, c'est bien sûr que lorsque quelqu'un nous demande une aide, il faut qu'elle arrive vite dans des conditions sécurisées. Ça, c'est le défi qui est devant nous parce qu'une collectivité publique, a fortiori en période de fusion, même si elle dure depuis deux ans, n'a pas forcément les moyens, y compris juridiques, d'une réactivité adaptée à la crise telle qu'elle est aujourd'hui.

Une des demandes récurrentes des présidents de régions de droit commun, depuis le début de la crise, c'est par exemple de pouvoir transformer les crédits de l'investissement en crédits de fonctionnement. C'est, par exemple, de pouvoir alléger les procédures de

marchés publics pour pouvoir intervenir beaucoup plus rapidement. Et pour l'instant, ce n'est pas fait. Il faut faire avec ces contraintes, mais il faut que nous, nous réussissions à aller vite et bien. Ça, c'est l'enjeu interne.

L'enjeu externe, et je me tourne plus directement encore vers l'opposition, nous ne sommes pas là pour faire un bras de fer avec l'Etat. Nous ne sommes pas là pour préparer les prochaines élections territoriales. Elles vont venir de toute façon à un moment ou à un autre. Je crois que le devoir et l'honneur de la représentation élue de la Corse, c'est de travailler de la façon la plus efficace possible pour apporter des réponses à tous ces gens que nous croisons, nos familles, i nostri paisani, ghjente chè no cuniscimu, ghjente ch'un cuniscimu micca, ghjente chè sò nati quì, ghjente chè sò ghjunti quì, ghjente chè sò indè i strazii, ch'aspettanu di noi chè no fiamu ciò chè ci vole à fà. Eiu pensu chè ci vole à dà si i mezi d'avanzà.

Je vous le dis très sincèrement, je ne suis pas dans une logique de bras de fer avec l'Etat, mais ce que j'ai entendu jusqu'à aujourd'hui, de la façon d'aborder la problématique des semaines et des mois à venir ne me rassure pas. Nous n'avons pas de garanties. Nous pouvons nous les donner. Je suis persuadé que si nous adoptons un plan qui est cohérent, responsable, argumenté au plan technique et qui est porté pour une légitimité populaire sans précédent, nous irons à la discussion avec Paris ensemble, dans des conditions qui nous permettront d'avancer beaucoup. C'est en tout cas le vœu que je formule.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

S'agissant de ce rapport important, il a été décidé par la commission permanente que les groupes disposeraient de 15 minutes chacun pour intervenir et de deux orateurs par groupe.

Peut-être un avis de la commission. Nous allons nous contenter de l'avis qui est assez volumineux.

### **Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

C'est un rapport conjoint, commission des finances/commission du développement économique, du numérique et de l'aménagement du territoire/ commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale. C'est un avis favorable.

La parole est à qui la demande dans les limites de temps que je viens de préciser.  
M. ORSUCCI a la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

J'ai pour habitude de ne pas m'exprimer en premier, mais si vous me le demandez si gentiment...

**Le Président TALAMONI**

Il faut que quelqu'un commence. On peut essayer par le deuxième orateur, si vous le voulez ? C'est vous.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ce sera moi.

M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, Mmes et MM. les conseillers,

J'ai bien sûr écouté avec attention les propos du Président de l'Exécutif. Bien évidemment dans ses propos, j'ai cru entrevoir quelques instants des réponses à une communication que j'ai réalisée avec mon groupe depuis quelques jours et en particulier, à celle de ce matin.

Président, vous avez employé le mot « honneur », pour ceux qui sont ici et qui débattent. Moi, je vous le dis, je mets un point d'honneur à défendre avec beaucoup d'âpreté ce en quoi je crois et quand je crois que je sers les intérêts de la Corse et des Corses, tout comme vous d'ailleurs. Peut-être que nous pouvons avoir, vous et moi, des choix différents, mais je pense qu'ils sont respectables et il faut accepter. Accepter parfois aussi que le groupe d'opposition que nous sommes, qui a souvent été critiqué par le fait qu'il n'était pas assez pugnace, puisse de temps en temps avoir une position différente que de voter ce que vous proposez.

Quelle est notre attitude aujourd'hui face au plan de relance ?

Premièrement, je vais vous rappeler que nous ne votons pas, d'après ce que j'ai pu lire, malgré une transmission et je ne vais pas m'étaler sur le sujet dans des délais plus que courts, il ne s'agit pas aujourd'hui de voter un plan relance, mais un plan d'urgence. Là où j'ai vraiment du mal à vous suivre, c'est que vous l'avez encore dit maintenant et expliqué, aucune région métropolitaine n'avait voté son plan de relance.

Président, je ne suis pas seul, même si nos moyens de petit groupe de l'opposition sont limités, j'ai demandé à des collaborateurs, à des amis de chercher, de compiler. Ce que j'ai dans les mains, là, ce sont quand même des choses qui s'appellent, je prends le premier, « Business Act Grand Est, le plan de relance et de reconquête du Grand Est » présenté le 9 juillet 2020. J'ai même pris soin de lire l'édito, petite anecdote, édito cosigné d'ailleurs de Jean ROTTNER, et c'est logique, Président de la région Grand Est et d'une certaine préfète, en l'occurrence Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est. Je ne continue pas. Je peux vous présenter celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes et continuer comme cela.

Je peux comprendre que notre région, d'ailleurs je le précise, qui a fait, vous l'avez dit, beaucoup plus, etc. Je rappellerai quand même que notre région est le fruit de la fusion de trois collectivités. Evidemment, elle a fait dans le domaine social, et heureusement, ce que d'autres régions n'ont pas pu faire. Elle avait, de par sa compétence, vocation à le faire.

Je pourrais accepter l'idée que vous ayez du retard : la Collectivité unique, les difficultés... Sauf que ça, on ne peut pas l'entendre aujourd'hui et l'accepter parce que ce retard, ce timing qui n'est pas bon, il a des conséquences qui sont et qui seront dramatiques. Je vais essayer de temps en temps de me souvenir de ce que vous venez de dire.

Vous avez évoqué, et je partage votre sentiment parce que dans ce que vous avez dit bien sûr, on doit être d'accord à 70 ou 80 % sur les propos que vous avez tenus, sur plein de choses, sur la méthode, sur la consultation, sur vos craintes, vos préconisations. Mais quand même. Lorsque vous évoquez évidemment ces entreprises en grande difficulté, d'ailleurs j'en profiterai pour la faire maintenant ma digression, on ne peut pas nous reprocher ou nous suspecter, nous groupe « Andà per dumane » de ne pas être aux côtés des socioprofessionnels.

Sur ces mêmes bancs, il y a quelques semaines, on nous a presque brûlés sur la place publique parce que nous aurions été la seule voix et la voix unique des entrepreneurs, de l'économie, des chefs d'entreprises. Bien évidemment, nous sommes aux côtés des chefs d'entreprises, bien évidemment, il n'y a personne dans cet hémicycle qui n'ait pas un cousin, un ami, un parent qui soit hôtelier, restaurateur, commerçant dans une île où le PIB est à 30

%, voire 80 % en relation directe avec le tourisme. J'espère qu'on ne nous fera pas ce reproche-là ou qu'on ne nous suspectera pas de ne pas vouloir défendre cette économie.

J'ai face à moi le président de ma communauté des communes et je crois que nous avons plus d'une fois l'occasion de parler ensemble de ces enjeux, de cette volonté commune de réussir dans ce sujet. Mais il n'empêche qu'avec la présentation faite aujourd'hui de ce plan de relance, si je ne me trompe pas, Président, le 4 décembre prochain, nous allons clôturer les comptes de la Collectivité de Corse. Ce qui veut dire concrètement que sur 2020 nous n'aurons apporté aucune aide aux entreprises en difficulté. Aucune !

Sur la méthode, je l'ai évoqué tout à l'heure, le principe de l'unanimité qui a été mis en avant et qui est systématiquement mis en avant, je ne crois pas qu'il existe d'assemblée délibérante où systématiquement, tous les groupes votent tout le temps à l'unanimité ce qui est présenté par l'exécutif.

D'ailleurs, je vais prendre un exemple au hasard, vraiment au hasard. L'Assemblée nationale française qui a présenté sa loi de finances, je traduis pour les non-initiés, qui a donc présenté ce qui correspond à son plan de relance pour la France, c'était ça sa loi de finances, j'ai identifié 4 députés. Et puis, comme je n'ai pas voulu aller les chercher bien loin, j'ai choisi les 4 députés insulaires. Qu'est-ce que j'observe ? J'observe que les 3 issus de votre majorité ont voté contre la loi de finances malgré l'intérêt national, malgré la situation catastrophique de notre pays d'un point de vue sanitaire, économique.

Eh bien oui, les trois députés de la majorité territoriale ont voté contre ce plan de relance ! D'ailleurs, là aussi, pour être totalement honnête intellectuellement, y compris avec le député LR et je dois reconnaître que là-dessus, c'est une forme de déception. Je préfère pointer du doigt le vote que je dirai allant dans cet esprit d'union nationale, celui de mon ami François PUPPONI qui appartient au même groupe, mais qui a préféré s'abstenir.

Je rassure la majorité territoriale et toutes celles et tous ceux qui nous écoutent, notre groupe ne votera pas contre le projet présenté aujourd'hui par l'exécutif territorial. Pour l'instant, il est plutôt dans une volonté de s'abstenir, comme l'a fait François PUPPONI, dans une vision constructive, dans une volonté de vous accompagner pour réussir, dans l'intérêt de la Corse, pour qu'on puisse se faire entendre, pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice, y compris notre modeste groupe parce qu'il a peut-être quelques relais qui peuvent aujourd'hui servir. Mais une chose est sûre, c'est qu'il n'y a pas de principe à l'unanimité, mais que nous jouerons toujours et nous serons toujours à votre côté lorsque vous choisirez l'intérêt supérieur de la Corse.

La méthode maintenant. Je suis désolé, j'y faisais référence tout à l'heure, je le dis à nos amis socioprofessionnels dont on peut comprendre l'inquiétude, dont on sait pour

certain que la situation est encore grandement précaire, je pense aux restaurateurs, aux gens qui possèdent des bars. Bien sûr, ces gens-là sont dans une situation des plus critiquables et je veux leur dire aussi, qu'à tous les autres, le Gouvernement a essayé quand il a pu, de répondre par la favorable. Il a répondu comme personne au monde n'a répondu à la détresse sociale. J'en veux pour preuve, non pas ce que je dis parce que je pourrais être taxé d'affinités particulières avec la majorité présidentielle, mais je me souviens avoir participé, avec Nanette MAUPERTUIS, à une réunion à Bonifacio, les acteurs du monde économique et du tourisme ont salué l'action déterminée de l'Etat pour sauver, et nous le savons tous, lorsque nous nous baladons dans nos rues, lorsque nous discutons avec des socioprofessionnels, combien le PGE, le chômage partiel, toutes ces actions, aujourd'hui les 20 % proposés sur le chiffre d'affaires sont des actions fortes qu'aucun Etat, voire socialiste, n'a osé aujourd'hui mener. Ça, je tenais aussi à le dire.

Donc, oui, vous avez concerté, Président, vous avez d'ailleurs cité bon nombre de gens qui ont été concertés et c'est bien de les avoir vus, de les avoir entendus, sauf que nous, nous n'avons pas été associés. C'est le premier reproche que je peux vous faire.

Nous, groupe de l'opposition, nous n'avons pas été associés à ces réunions.

Nous, groupe de l'opposition, nous n'avons pas reçu les comptes rendus de cette réunion.

Et aujourd'hui, je devrais vous donner un blanc-seing en disant « eh bien écoutez, la concertation s'est bien passée, le message a bien été entendu », alors que je ne sais pas de quoi on a parlé ? Excusez-moi, c'est un fonctionnement quelque peu surprenant.

Mais nous, à la rigueur, Président, excusez-moi mes amis, ce n'est pas grave. Peut-être que nous ne comptons pas beaucoup et que les quelques électeurs qui nous ont fait confiance aux 45 % que nous représentons, aujourd'hui, ont vocation à suivre. Mais quand même, ne pas associer l'Etat aux discussions, excusez-moi Président mais je le dis ici avec force. Je me souviens vous avoir entendu dire à juste titre, nous le faire remarquer quelquefois, qu'il y avait une certaine logique à ce que le payeur soit le décideur. Vous nous l'avez dit, vous nous l'avez rappelé, je l'entends parce que je vous le dis, je pratique la même chose à la mairie de Bonifacio, par exemple, où je vois mal quelqu'un arriver en me disant « écoutez, M. le maire, j'ai un projet » je pense que là encore, j'ai le président de la communauté des communes, j'espère que ça ne va pas se passer comme ça, je ne crois pas d'après le modus operandi que nous avons choisi, qui arriverait en disant « voilà, j'ai un projet, il faudrait me le financer à 75 %. Est-ce que vous pouvez mettre votre signature en bas de ce projet ? ». Non, ça ne peut pas fonctionner comme ça. D'ailleurs, dans une forme de parallélisme, si je procédais comme ça vis-à-vis de la Collectivité de Corse, vous ne l'apprécieriez pas.



Je dis simplement que demain, aller voir quelqu'un pour lui demander 300 M€ sur les 400 nécessaires sans l'avoir préalablement associé, je trouve ça surprenant.

M. le Président, je m'excuse, mais il y a un vrai problème entre vous et moi, c'est que les informations qui sont les miennes me font dire qu'à aucun moment, vous n'avez associé l'Etat à ces discussions. En tout cas, ayant eu à consulter des hauts représentants, ils n'ont pas senti particulièrement la chose comme vous. Je le dis, combien de rendez-vous avez-vous demandé au Préfet de région ? Combien de rendez-vous avez-vous sollicité auprès des ministres de l'Etat pour pouvoir être efficace sur le sujet ?

Je me souviens d'une visioconférence que nous avons faite ensemble avec Jacqueline GOURAULT qui vous a dit « Président, mon bureau est ouvert. Venez quand vous voulez à Paris, je vous y attends pour travailler dans l'intérêt de la Corse et pour être efficaces ensemble ».

Président, je serai toujours à vos côtés pour obtenir cela, mais vous devez, je le crois, avoir la démarche envers un Etat dont nous avons aujourd'hui fortement besoin. Il doit vous respecter, il ne doit pas faire ce dont vous avez parlé ce matin, renier sa parole. Ça, il ne doit pas le faire. Mais vous devez aujourd'hui le solliciter et vous devez réussir avec lui. C'est fondamental parce qu'il a vocation à payer 300 M€ sur les 400 que vous exigez. Je crois qu'on ne peut pas faire fi d'une co-construction même si des fois, ce terme est un peu galvaudé par certains ou un peu trop utilisé, mais vous devez le réussir ensemble.

Nous pensons que vous devez associer l'assemblée délibérante à ce travail-là. Nous sommes prêts à venir à vos côtés pour obtenir le mieux pour la Corse, même si nous savons très bien que, je caricature un peu, mais on ne pourra pas aller dire « on ne veut plus payer d'impôts, on ne veut plus rembourser nos emprunts et on veut être à nos côtés ». Vous savez que ça ne marchera pas comme ça, vous savez qu'on ne peut pas aller en demandant la lune. La désillusion qu'il y aurait derrière serait trop grande et j'ose espérer et je vous fais confiance pour cela, que ce n'est pas l'objectif recherché. L'objectif recherché, c'est la réussite.

Pour cela, et j'en viens au contenu. Nous, on a une deuxième ou une troisième critique puisque je dis l'absence de co-construction avec l'Etat, l'absence de co-construction avec la Collectivité de Corse, avec les élus dans leur grande fierté qui participent à ces discussions, nécessite aussi le fait qu'on puisse aller sur le contenu. Je veux dire quoi par-là ? Vous avez fait allusion à mes réflexions sur le libéral, oui je trouve, nous trouvons que ce contenu est trop libéral, ou en tout cas, la dimension sociale n'est pas assez présente.

Malheureusement, je n'ai pas pu assister au débat du CESEC et je n'ai pas eu de compte rendu des débats du CESEC, mais lorsque le STC ne vote pas ce rapport, lorsque

Force Ouvrière et la CGT ne votent pas ce rapport, j'imagine qu'ils ont des griefs à y apporter, j'imagine que le compte n'y est et peut-être qu'ils ont la même lecture que moi. Oui, vous avez décliné un certain nombre d'actions en direction des plus précaires et des précarisés.

Je me suis amusé, nous nous sommes amusés à faire le total, 2,5 % sur les 400 M€. Pour nous, le compte n'y est pas. Il n'y est pas non plus parce que là aussi, malgré la difficulté dans laquelle nous avons travaillé avec notre ingénierie, et on a pu se tromper, j'ai peut-être dit aussi des bêtises, mais vous me corrigerez et j'accepterai volontiers la correction si elle est réelle, c'est qu'aujourd'hui, les intercommunalités, l'aide en direction du monde du sport, des associations, sur l'économie sociale et solidaire, je n'y ai pas trouvé mon compte. Pour le groupe, c'est un élément important, cela fait partie de notre ADN, nous souhaitons là-dessus que nous soyons beaucoup plus forts. A quelle hauteur ? Je ne sais pas, je n'aurai pas la prétention de vous dire aujourd'hui à quelle hauteur cet état doit être fait, mais je pense que 2,5 %, c'est largement insuffisant. Je pense que le monde du sport doit être aidé encore davantage, il m'interpellait encore ce matin. Les intercommunalités m'interpellaient encore ce matin, les EPHAD qui sont gérés parfois sous forme associative m'interpellaient encore ce matin.

Tout cela, nous devons le réussir ensemble.

Aujourd'hui, la feuille de route que vous nous avez présentée, nous la pensons insuffisante, la méthode que vous avez utilisée ne nous paraît pas opérationnelle et ne nous paraît pas être garante d'une réussite. C'est pour cela qu'au moment où je vous parle et avant que nous ayons pu débattre de nos amendements qui, s'ils sont pris en compte, pourraient nous amener peut-être à revoir notre position, nous sommes sur une abstention collaborative pour nous permettre de réussir ensemble dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Vous avez respecté le temps de parole de votre groupe, donc vous êtes le seul intervenant.

La parole est à qui la demande. Nadine NIVAGGIONI a la parole pour le groupe Femu a Corsica.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, M. le Président.

Ce n'est pas une lubie de la Corse, ce n'est pas une lubie de l'Exécutif, c'est bien un constat partagé par l'ensemble des socioprofessionnels, l'ensemble de la société civile qu'il a été décidé d'une autre méthodologie parce que celle qui nous est proposée n'est pas adaptée, ne prend pas en compte le relief des territoires, pas seulement celui de la Corse, mais les autres régions aussi ont fait les mêmes remarques. Le nôtre évidemment l'est encore moins. Le phénomène de l'insularité, vous l'avez dit, on l'a dit, a accentué cette crise. Les résultats sont bien pires encore qu'ailleurs. Le choix qui a été fait unanimement après consultation nous semble le bon choix, la bonne méthode.

Qu'est-ce que l'on peut reprocher ? On peut reprocher sans doute, comme l'a dit tout à l'heure le Président, qu'il n'est déjà plus adapté. Ce qui était vrai en mars dernier ne l'est plus forcément aujourd'hui et le sera encore moins demain parce que la crise ne va pas s'arrêter. Il peut y avoir peut-être, malheureusement un autre confinement pendant l'hiver et nous ne savons pas comment nous allons en sortir de cette crise. Nous voyons bien que c'est un phénomène évolutif qui demande beaucoup de modestie et personne n'a la certitude de quoi que ce soit.

Quand cette méthode a été choisie, c'est bien pour une raison : faire en sorte que nous recherchions ensemble la plus grande efficacité pour traiter tous les maux qui sont ressentis aujourd'hui par notre population, nos entreprises, et les chefs d'entreprises sont là aujourd'hui et ont des griefs tous les jours, connaissent l'angoisse et les peurs des chefs d'entreprises, connaissent l'angoisse et les peurs de ces ménages qui ne savent pas comment sera fait leur lendemain.

Qu'est-ce que qui a changé entre le premier confinement et le second ?

Premier confinement, les régions étaient en première ligne politiquement. On ne va pas rappeler l'épisode des masques, l'épisode des tests, etc. On a ignoré des territoires. Le Gouvernement a basculé, le Gouvernement a changé et Jean CASTEX est arrivé en disant « je suis le Premier ministre des territoires ». Eh bien, nous disons aujourd'hui, « concrétisez vos intentions, c'est le moment. Faites en sorte que ce que vous avez promis, vous puissiez le mettre en exécution ». Donc, on attend.

Nous l'avons attendu au moment de la réunion de tous les élus de la montagne. Il devait venir nous voir, il n'est pas venu. Nous l'avons attendu, le Président de l'Exécutif avait rendez-vous avec lui 2 ou 3 jours après la fameuse réunion que vous évoquiez ce matin dans les journaux, il a fait faux bond.

Alors, où passe le Premier ministre ? Où est le Gouvernement ? Comment s'intéresse-t-il aux territoires ?

Donc, vous voyez bien que les choses ne sont pas que dans un seul sens. Vous vous faites le défenseur de l'Etat, c'est votre position, l'Etat est très souvent absent, très, très souvent absent. Après, vous nous dites « il met des sommes conséquentes », mais c'est l'Etat ! C'est bien lui qui gouverne le pays aujourd'hui. Vous ne voudriez pas... Les proportions sont quand même importantes, c'est 100 M€ pour la Corse, ce qui n'est pas rien, 300 M€ pour l'Etat. Je ne trouve pas que ce soit excessif pour un Etat. Je trouve que la proportion est admissible.

Vous voyez bien que depuis toujours, ce n'est pas aujourd'hui, il se trouve que nous sommes dans une situation que nous n'avons jamais vécue. Notre génération n'a jamais connu une telle crise. Eh bien, même dans cette situation inédite, nous le voyons bien par rapport aux autres pays européens, la France est un des pays qui a le plus mal géré la crise. Les résultats, que vous le vouliez ou non, au niveau sanitaire, au niveau économique sont loin d'être florissants. Regardez le PIB, comparez la chute du PIB avec les autres pays, comparez-la.

Vous avez beaucoup communiqué au niveau du groupe « Andà per dumane » souvent sur la forme. Je trouve un écart et tant mieux, parce que nous espérons en tous les cas que, comme chaque fois qu'il a fallu discuter à Paris pour des choses fondamentales pour notre pays, nous avons su faire bloc.

C'est dommage, on a l'impression quand même que le pèlerin qui marche vers le fauteuil qui est occupé par le Président de l'Exécutif devrait quand même déposer son bâton au pied de cette porte, parce que nous devons discuter dans la plus grande sincérité.

Dehors, ce sont des Corses qui sont pour beaucoup en grande difficulté. Nous avons besoin d'un débat serein, sincère. Essayons d'être à la hauteur de ce débat.

Pour notre part, il y a un point sur lequel nous voulons insister. Evidemment, toutes les mesures sont importantes, il n'y en a pas qui soient meilleures que d'autres, plus intéressantes que d'autres, mais certaines sont plus utilisées et je voudrais revenir sur le crédit d'impôt investissement pour la Corse. C'est une des mesures-phares, une des mesures que les entreprises utilisent beaucoup. Il y a besoin encore de la modifier. J'ai vu passer quelques amendements et nous-aussi, nous souhaiterions que plus de critères d'éligibilité apparaissent. Nous allons faire passer un certain nombre d'éléments.

Je conclurai sur cette idée que nous devons tous, dans l'intérêt de ceux qui ne sont pas très loin de nous, pas très loin de cet hémicycle dehors et qui attendent dehors, faisons en sorte d'être à la hauteur de ce défi qui ne s'est jamais présenté à nous. Jamais !

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. MONDOLONI a demandé la parole, il l'a.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Chers collègues, M. le Président de l'Exécutif,

Nous sommes convoqués ce soir dans des conditions inédites pour évoquer un sujet qui va courir, qui est le début d'une étape qui va durer, et des décisions que nous prendrons ce soir découleront un certain nombre de mises en œuvre très attendues, pas seulement par les socioprofessionnels, pas seulement par leurs ressortissants, mais par l'ensemble des gens qui aujourd'hui sont dans le doute, dans le désespoir et qui sont dans la souffrance.

Il n'y a pas dans cet hémicycle des gens qui seraient plus sensibles à la détresse et d'autres moins. Nous essayons tous, avec nos sensibilités, avec nos expériences respectives, d'y apporter la bonne réponse.

Vous avez choisi la méthode dite de la co-construction. L'honnêteté commande de dire que cette méthode ne vous appartient pas en propre. Elle a quand même été initiée très largement, depuis le printemps dernier, par des hommes et des femmes qui, à travers des institutions consulaires, mais pas seulement, associatives, syndicales, se sont retroussées les manches et qui ont pris des initiatives jusqu'au mois d'octobre dernier où vous avez été, non pas convoqués bien entendu, mais invités à la Chambre de commerce et vous avez pris le relai de ces initiatives. Il est bon de le dire aussi que des hommes et des femmes en Corse sont en responsabilité capables de s'unir lorsque l'heure le commande. Et ce qu'ils vous demandent ce soir, c'est de faire l'autre partie du travail.

Je vais commencer, une fois n'est pas coutume, par la fin pour faire taire un suspens. Nous allons accompagner cette démarche parce que nous pensons qu'il est salutaire que ces hommes et ces femmes, dans leur diversité, qu'il s'agisse de représentants, mais encore une fois des ressortissants, des hommes et des femmes qui sont aujourd'hui dans l'attente de nos décisions, ont besoin d'être accompagnés par la trame de propositions que vous proposez. Ils en ont besoin.

Et c'est à ce titre-là, j'allais presque dire « seulement à ce titre-là », que nous avons considéré que notre devoir était de voter en faveur de ce plan.

Reste que désormais nous est confiée la lourde tâche, dès lors qu'on considère que propositions sont pertinentes dès lors qu'on considère qu'elles ont un sens, dès lors qu'on considère qu'elles ont une portée, nous est confiée la lourde tâche de les mettre dans le champ de l'opérationnalité, et sortir du champ de la

conceptualisation, de l'imaginaire pour les faire rentrer, non plus dans le champ du possible, mais dans le champ concret et répondre à la question de ce jeune chef d'entreprise qui, avant-hier, m'indiquait qu'il avait investi l'année dernière massivement et qu'il se retrouve dans une situation que ni pour l'heure les déclarations d'intention des uns et des autres, ne lui ont permis de dépasser la détresse qui est la sienne. Il est là l'enjeu.

Or, de ce point de vue-là, je voudrais revenir sur un certain nombre de réserves qui sont les nôtres, nonobstant le vote qui sera celui que je viens de vous indiquer à l'issue de ces débats, qui sont des réserves de forme sur lesquelles je ne vais pas m'appesantir, et des réserves de fond.

Sur les réserves de forme, vous avez fait de la co-construction, vous avez consulté à peu près tout le monde dans des formes dédiées, sauf l'opposition. A peu près tout le monde, c'est inédit ! Je prends à témoin ceux qui ont vécu différents processus, peut-être qui n'étaient pas de cet ordre, mais il se trouve que sous toutes les présidences, l'opposition, et vous en faisiez partie à l'époque, a été pleinement associée. Elle ne l'a pas été, sinon en bout de course, jusqu'à, compte tenu des décisions que vous avez prises en matière d'urgence, jusqu'à priver ou presque de la capacité qui est celle de l'opposition, d'amender, puisque nous amendons in extremis, ce qui est quand même le cœur de métier d'une assemblée délibérante que de pouvoir délibérer en matière d'amendements, dans les formes. Si ce n'était que cette forme-là, tout cela n'aurait pas d'importance, mais ça témoigne quand même du fait que cette construction nous donne un sentiment d'incomplétude, de ce point de vue-là.

En tout cas, en termes de forme, je n'ose imaginer ce que vous auriez dit si vous étiez dans l'opposition et si nous nous étions conduits de la sorte.

Sur le fond maintenant : les moyens le partenariat, la réactivité.

Sur les moyens, vous avez l'honnêteté de rappeler que lorsque vous dites que vous mettez 100 M€ sur la table, ce ne sont pas 100 M€ en fonds propres. Vous avez annoncé du reste, tout à l'heure, désormais l'encours de la dette qui avance, qui se hisse à 900 ou en tout cas 875 M€ de mémoire, attention à ne pas, par parallélisme de forme, nous hisser un mur de dettes. Même si pour un temps le niveau de désendettement est relativement correct, il ne faudrait pas que facialement, dans le temps, nous prenions ce risque.

Il n'est pas inutile de rappeler à celles et ceux qui nous écoutent que nous, nous n'avons pas les moyens de rentrer dans des stratégies du « quoi qu'il en coûte », car autant l'Etat peut emprunter sur des places financières, autant nous n'avons pas cette capacité à

nous endetter quoi qu'il en coûte puisque tous nos budgets, y compris celui que me vous présenterez prochainement, doivent être à l'équilibre.

Vous mettez 30 M€, et j'en viens aux moyens qui sont mis à œuvre, ou que vous souhaitez voir mis en œuvre pour satisfaire l'intégralité de ce plan, parce que ce plan il n'a de sens que parce qu'il agrège des propositions, dont nous considérons, je le répète à l'envi à celles et ceux qui nous écoutent, notamment le rédacteur, qu'ils ont une pertinence, mais ils ont une pertinence dès lors qu'elle s'inscrit dans une stratégie qui est globale. On ne peut dissocier les interventions que vous feriez en fonds propres sur les moyens de la Collectivité et celles de l'Etat.

Donc, dès lors que vous mettez, vous, finalement, ou que vous poursuivez sur un effort de 30 M€, puisqu'en gros 70 c'est du redéploiement, on n'en demande pas 3, mais 10 fois plus à l'Etat.

Et là, j'en viens à une question de fond que soulevait Jean-Charles. Je pense que lorsque vous avez un partenaire, et bien sûr que c'est le rôle de l'Etat, ma Chère Nadine, mais ce n'est pas parce que c'est le rôle de l'Etat que l'on doit le mépriser. Bien sûr qu'il y a des maladroites, bien sûr qu'il y a des manquements, bien sûr que parfois il y a des corrections à porter, ça n'interdit pas de construire une relation fertile et féconde avec l'Etat, et ça passe, j'insiste beaucoup depuis le début de la mandature, M. le Président, par des relations de cordialité, non pas du point de vue humain, mais du point de vue de la continuité des actions entre vos services, pas seulement les services déconcentrés, y compris dans nos rapports avec les administrations centrales et les cabinets ministériels qui sont garants de l'opérationnalité, parce que tout ce que nous allons décider ce soir, n'a de sens que si ça devient opérationnel : l'opérationnalité à court terme, l'opérationnalité à long terme, et sur l'opérationnalité à long terme, vous savez très bien que nous allons demander des choses qui sont très sensibles du point de vue de la doctrine de l'Etat, notamment en matière de fiscalité.

Il y a un travail préparatoire qui ne peut pas s'accommoder d'un manque de courtoisie ou d'un manque de déférence à l'égard des services de l'Etat. Et, nous connaissons à la fois votre élégance, nous connaissons votre courtoisie en terme humaine, mais ça ne suffit pas ! Ça ne suffit pas, il faut aller plus loin que de dire que la matrice qui est celle proposée par l'Etat ne convient pas à la Corse, il n'y a jamais aucune matrice descendant des services centraux de l'Etat qui a convenu à la Corse, on le sait très bien. Mais il y a moyen, non pas seulement de le nuancer, mais d'accompagner cette matrice afin de faire entendre notre singularité.

Mais il n'y a pas que l'Etat qui est partenaire, il y a aussi des partenaires internes qui aujourd'hui doivent jouer un rôle plein et entier dans la définition de ce plan. Je pense

notamment à la CADEC qui de notre point de vue n'a pas été associée parce qu'elle porte, à mon avis, en termes d'ingénierie des outils qui doivent être pérennisés, y compris dans les rapports que vous entretenez avec l'Etat en vue de la contractualisation, je pense au leaseback, je pense à la filiale foncière, je pense à l'émission d'obligations, je pense naturellement à notre capacité à mobiliser de l'épargne.

Enfin un mot sur la réactivité. Vous ne pouvez pas présenter ce soir un plan dit d'urgence ! Trà di noi, ùn sapemu più induve a rilancia, u rilanciu o a salvezza. Si urgence il y a, alors il faut être opérationnel dès demain matin ! Dès demain matin ! Et, ne pas attendre que la contractualisation avec l'Etat porte ses fruits, si elle porte ses fruits du reste, elle ne pourra les porter qu'au prochain projet de loi de finances, puisque nous sommes passés à travers toutes les fenêtres de tir des quatre projets de loi rectificatifs à la loi de finances. Nous sommes passés à travers tous ces projets, alors que d'autres régions, elles, se sont saisies de cette fenêtre de tir. Peut-être pas toutes, mais il n'y en aurait qu'une, nous avons manqué d'objectivité. Rien n'interdisait, du reste, et c'est ce que vous avez essayé de faire dès le mois d'avril, de rendre sur fonds propres des choses opérationnelles.

Pour l'heure, et sauf à ce que vous me contredisiez, seuls 84 dossiers ont émané des services de l'ADEC, en termes de demandes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que pour l'heure, les efforts que nous avons déployés en propre, conduisent les effets mécaniques auxquels nous sommes déjà familiarisés, c'est-à-dire qu'on touche un certain nombre d'entreprises qui sont toujours les mêmes, les gros grossissent, les maigres maigrissent, sauf qu'en période Covid, les maigres vont crever et les gros vont peut-être s'en sortir. Et là, ça prend des proportions absolument dramatiques pour la vie de ces entreprises et pour les conséquences sociales qu'elles vont amener.

En conclusion, et très rapidement puisque je laisserai la parole à Christelle COMBETTE qui va vous présenter deux amendements, nous on veut vous dire la chose suivante : nous sommes convaincus que l'agrégation que vous faites des travaux menés par les associations dans leur configuration interprofessionnelle peuvent faire sens. Nous sommes convaincus que ces travaux sont pertinents et qu'ils doivent trouver leur opérationnalité très rapidement.

Nous vous demandons de faire ce que j'ai trouvé en titre d'un document diffusé par la Chambre de commerce « front commun », si j'osais un peu de légèreté dans ce débat qui est pesant tant les enjeux sont graves, puisqu'il y a front commun, j'ai presque envie de dire « viva u fronte ! », faites vivre ce front ! Donnez-lui corps ! Donnez-lui chair ! Donnez-lui vie ! Donnez-lui continuité !

Pour cela, moi je pense qu'il faut cesser, comme on le fait trop souvent, de produire une sorte de technocratie endémique. Cessez de donner du temps au temps, cessez



de créer les conditions pour que notre propre maison ne soit pas en situation de répondre de façon très réactive à l'angoisse, à la préoccupation des hommes et des femmes qui sont en train de souffrir en ce moment, prenez l'adhésion qui est la nôtre ce soir plus comme l'adhésion qui doit être celle d'un travail partagée, et prenez-la comme un gage pour réussir et revenir dans trois semaines nous donner les preuves prégnantes et tangibles que vous êtes entendus à la fois par une partie de l'opinion et une partie de cet hémicycle, et que vous avez compris qu'il faut répondre à l'urgence par l'urgence davantage que par de la sémantique.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Je n'avais pas observé que le Président du Conseil exécutif avait manqué de cordialité à l'égard des autorités de l'Etat, il faut que je regarde de plus près. Mais s'agissant du mot de « déférence » que vous avez utilisé, je ne crois pas qu'elle soit de rigueur de la part d'autorité issue du suffrage universel à l'égard d'autorité désignée. « Déférence », non !

Quant au respect, à la courtoisie, alors ils sont dus à tous, mais la déférence, non, je ne pense pas qu'ici, ceux qui siègent sur les bancs de l'Assemblée ou du Conseil exécutif aient à faire preuve d'une quelconque déférence à l'égard des autorités de l'administration d'Etat qui sont désignés.

Là, je ne suis pas vraiment votre raisonnement, sur la forme comme sur le fond.

Donc, est-ce que c'est Christelle COMBETTE qui doit prendre la suite pour présenter les amendements, c'est bien ça ?

### **Mme Christelle COMBETTE**

Oui Président, mais je pensais les présenter après les interventions de chaque groupe, il me semble.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien, donc il y a Valérie BOZZI qui a demandé la parole, elle l'a.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, je crois qu'il faut appeler un chat, un chat et aujourd'hui vous nous présentez un plan de sauvegarde et de relance sans le volet « relance ».

C'est quand même assez étonnant, en tout dans l'opposition, comme l'ont dit mes prédécesseurs, nous n'avons pas été associés aux discussions puisque nous avons découvert le projet de plan de relance il y a quelques jours. Projet d'une trentaine de pages dont 15 concernent la méthode. La délibération définitive et les 100 pages de mesures nous ont été envoyés ce matin, donc c'est comme cela qu'on traite l'opposition.

Je crois qu'il faut revenir quand même sur la terminologie, quand on élabore un plan de relance, on se projette dans l'avenir, dans la construction d'une nouvelle économie et on ne peut pas le dissocier des mesures d'urgence que vous proposez aujourd'hui.

Si vous nous aviez proposé un plan « Salvezza », un plan élaboré par la Chambre de commerce et d'industrie, nous aurions pu vous suivre parce qu'il faut reconnaître le travail qui a été fait par la Chambre commerce et d'industrie, par les socioprofessionnels. Il y a dans ces mesures des propositions efficaces et pertinentes pour le monde économique, des propositions urgentes à mettre en place, et là-dessus, on aurait pu vous suivre.

On aurait pu vous suivre, comme nous l'avions fait d'ailleurs, sur le premier plan « Salvezza » qui nous avait été proposé, nous l'avions voté. Force est de constater qu'il n'a pas été mis en œuvre. Et aujourd'hui, en plus de regretter que ce plan de sauvegarde ne soit pas associé à un plan de relance, je crains qu'il ne soit pas mis en œuvre également comme le premier n'a pas été mis en œuvre.

Je crains également, comme l'a dit Jean-Charles, que les sommes demandées à l'Etat, sans concertation, sans discussion, ne vous soient pas octroyées.

Je crains encore plus que nous soyons beaucoup trop en retard parce que l'ensemble des autres régions ont bien voté un plan de relance, même si, et là vous avez raison, le plan de relance doit évoluer en fonction de la situation, c'est vrai, mais là nous sommes en fin d'année, les autres régions l'ont voté en avril pour les premières, en août pour les dernières, nous sommes l'une des dernières régions à voter un plan de relance, et je crains que d'attendre, et je vous l'ai fait remarquer lors de la commission des finances, que nous sachions la somme que l'Etat veut bien nous accorder, risque de nous faire obtenir aucune somme parce que les autres régions seront plus actives, plus réactives.

Je crois qu'il y a vraiment urgence à faire le volet 1 et le volet 2 du plan de relance, quitte à l'amender plus tard, mais il faut aujourd'hui être dans l'action.

Alors, la concertation évidemment qui a été faite avec les socioprofessionnels a été utile pour ce premier volet, je regrette que nous n'y soyons pas associés, mais nous participerons, bien sûr, aux prochains échanges si vous nous y conviez.

Nous allons également proposer des amendements, et j'espère qu'ils seront pris en compte parce que, pour nous, il manque un volet essentiel, donc c'est le plan de relance que nous attendrons, des volets structurants sur la santé, l'énergie, les infrastructures, le traitement des déchets, la formation.

Je crois qu'il faut profiter de ce plan de relance pour des projets structurants pour notre île. Et c'est pour cela que le volet 1 et le volet 2, le volet sauvegarde et volet relance, pour moi, ne peuvent pas être dissociés, parce qu'on ne peut pas dire aujourd'hui on demande 300 M€ à l'Etat, et après on verra ce qu'on va nous donner. Non, ce n'est pas possible, il faut que les deux aillent dans la même voie pour construire une nouvelle économie plus durable.

Le volet social qui n'est absolument pas présent, ça été très bien rappelé par Jean-Charles tout à l'heure, comment accompagner les plus touchés, je n'ai pas trouvé cela dans votre projet.

Le volet associatif qui a également été très impacté, n'est pas présent dans ce volet-là.

Il manque fiscal également, à mon sens.

Enfin, il manque beaucoup de choses, la liste serait trop longue.

Alors nous allons vous proposer des amendements, ils seront peut-être acceptés, je l'espère, et en tout cas nous serons à vos côtés pour construire ensemble un plan de sauvegarde et de relance, mais aujourd'hui, le plan tel qu'il nous a été présenté, sans le deuxième volet essentiel qui lie, à mon sens, les deux ne pourra pas être voté.

Et, je vais passer la parole à François-Xavier CECOLLI, ah non, excusez-moi, mais nous parlerons de deux, François-Xavier CECCOLI, prendra la parole par la suite si possible, et je présenterai ensuite les amendements le moment venu.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, nous allons alterner et donner la parole aux groupes qui ne se sont pas encore exprimés. François-Xavier CECCOLI, je retiens qu'il va prendre la parole, il y a également Guy ARMANET qui a demandé la parole pour les 7 minutes qui restent à son

groupe. En attendant il y a Jean-François CASALTA qui a demandé la parole pour le PNC et ensuite Petr'Antò TOMASI.

**M. Jean-François CASALTA**

M. le Président, pour des questions de cohérence, ne serait-il pas intéressant que les groupes prennent la parole quand il y a une intervention à deux voix dans la foulée. J'aimerais bien que Pierre POLI, si vous souhaitez bien sûr, suive mon intervention par son propos ?

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, et puis on envisagera la suite, parce qu'on n'a pas commencé comme ça. Vous avez la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Presidente, Cari cullegghi, notre plan, en tout cas le volet « Salvezza », parce que je crois que c'est le volet « Salvezza » qui est évoqué aujourd'hui, on l'a suffisamment dit et écrit noir sur blanc, il doit y avoir quelques petits problèmes de communication, répond à un double objectif, contradictoire de prime abord, mais en fait parfaitement cohérent : amener l'Etat à préciser ses intentions stratégiques en termes de financement et offrir à notre écosystème, bâti pour l'essentiel sur les très petites entreprises, des réponses immédiates pour faire face à l'urgence. Nous souhaitons, cela va sans dire, répondre à cette urgence.

Pour autant, nous ne nous présentons pas devant cette Assemblée comme des marchands d'illusions, nous ne venons pas dire aux Corses que ce plan, qui est une réponse sérieuse et très importante de notre Collectivité, constitue pour autant une réponse parfaitement suffisante.

Su pianu, ùn bastarà à chjamà lu « Salvezza » perch'illu salvissi a nostra ecunumia. Ciò ch'ella campa a Corsica oghje, ùn hà u so paru ind'è a storia cuntempurana. Ciò che l'aspetta a nostra ghjente ind'è e città, è in tanti paesi va aldilà di un sustegnu logicu à l'attori economici. Ci vole ch'è u Statu admittissi ch'è u nostru tarritoriu più poveru, più dipendenti à u turisimu, ch'è t'hà una pupulazione assai più, un rilevu muntagnosu ch'è cumplicheghja mori i trasporti, poche e micca industria, ùn si cuntentara di l'arnesi pinsati pà i rughjoni francesi.

La raison en est simple. Avant cette crise, notre territoire faisait déjà face à une situation extrêmement difficile, avec des taux de pauvreté et de précarité parmi les plus élevés d'Europe occidentale. Avec cette crise, au-delà de la baisse matérielle de nos revenus,

c'est notre manière de vivre, d'appréhender l'altérité, de concevoir les relations sociales, de perpétuer nos usages, nos rites, et notamment nos rites funéraires, ce sont les fondements même de nos racines historiques et culturelles qui sont ébranlés.

Pourtant les Corses ont été précautionneux et responsables, strictement observants de la sécurité sanitaire.

Nous avons aussi, il faut s'en rappeler, été ignorés par le Gouvernement, alors que nous proposons des solutions originales comme le Green-Pass. Nous avons souffert et nous souffrons toujours d'une indivisible stratégie de confinement à la française.

Malgré nos oppositions légitimes qui reprenaient celles de nos élus consulaires, PME, TPE, indépendants, agriculteurs, et l'on pense surtout aux catégories socioprofessionnelles qui ont été et qui sont le plus impactées, petits commerçants, cafetiers, restaurateurs. Malgré notre incompréhension, nous avons suivi scrupuleusement les mesures gouvernementales, y compris dans leurs incohérences, y compris dans leur décalage au regard des besoins du territoire.

L'inadaptation aux territoires, c'est le reproche principal que nous pouvons formuler à l'endroit de l'exécutif hexagonal. On peut comprendre dans ce contexte inédit de crise mondiale bien des choses, les tâtonnements, les hésitations, les erreurs même, il faudrait être bien prétentieux pour penser que nous-mêmes nous n'en n'aurions pas commis. Mais notre bienveillance, notre compréhension ne peut s'étendre à la verticalité, à l'absence d'écoute et de concertation.

Le plan « Salvezza » que nous vous proposons, contient des mesures relevant du seul effort de notre Collectivité, qui peuvent s'avérer extrêmement précieuses pour nombre de Corses, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle à laquelle ils appartiennent, Pierre POLI en parlera dans le détail. Il mérite, néanmoins de notre point de vue, d'être encore renforcé concernant les mesures à destination des plus précaires, et nous ferons des propositions en ce sens.

Mais l'essentiel, de notre point de vue, de ce plan ne consiste pas dans les mesures qui relèvent de l'effort unilatéral de nos institutions, car les moyens financiers dont nous disposons, ne nous permettent pas, il faut bien le dire, de sortir seuls de l'ornière. L'essentiel de ce plan consiste dans notre capacité à amener l'Etat à contractualiser favorablement.

Concernant le financement des investissements structurants, il conviendra d'être attentifs au possible marché de dupes, qui consisterait pour lui à profiter des opérations déjà fléchées au titre des programmes soit de droit commun (à savoir le Contrat de Plan, PO ou FEDER), soit exceptionnels (PEI, PTIC, plan de relance), sans possibilité de cumul alors

que cette possibilité pourrait être la règle pour des territoires qui sont moins nécessaires que le nôtre.

Je n'évoquerai pas davantage la question du crédit d'impôt dont le principe, l'élargissement, notamment pour les baux commerciaux, la mesure actuelle est très insuffisante et ne permet pas aux petits bailleurs d'alléger les redevances de leurs locataires et les taux de défiscalisation doivent être clairement et durablement précisés.

En corollaire, une action significative sur les exonérations de charges doit être menée sans délai.

Pour terminer, l'aide que nous attendons de l'Etat, qui n'est pas une faveur mais un dû au titre de ces obligations régaliennes, ne devra surtout pas être le décalque d'un modèle de pensée économique qui fait la part belle aux grands groupes et aux multinationales. Cette vision qui est malheureusement partie, celle du plan déjà obsolète « France relance », constitue à terme une menace mortelle pour notre économie.

L'objectif est clair, l'Etat doit revoir sa position et abonder notre territoire au plan financier de manière beaucoup plus conséquente. Il suppose, de notre point de vue, mais ce n'est pas une obligation, ça serait bien, ça serait mieux, mais personne n'est obligé, il suppose la nécessité d'être uni, dans l'idéal unanime, mais je crois avoir compris que cela serait difficile, pour soutenir ceux qui auront la difficile, mais essentielle, charge de la négociation.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, Petr'Antò TOMASI.

Si vous y tenez...

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je laisse volontiers la parole à Pierre POLI.

**M. Jean-François CASALTA**

A votre disposition, M. le Président, mais je pense que c'est plus cohérent que la groupe s'exprime d'un seul bloc.

**Le Président TALAMONI**

Si vous y tenez... Pierre POLI, vous avez la parole.

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Donc nous sommes réunis aujourd'hui pour entériner la première partie du plan « Salvezza è rilanciu » proposé par notre Collectivité.

Ce plan d'urgence sur lequel nous allons nous prononcer est construit pour apporter une réponse à la situation de crise que les Corses vivent actuellement, que nous vivons.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer qu'il ne pourra que partiellement répondre aux besoins et attentes de notre tissu socioéconomique. Cela n'est pas de notre fait. Collectivement l'Exécutif et la majorité font leur maximum pour limiter les impacts des crises sociales et économiques auxquelles nous faisons face.

Cependant, nous faisons aussi face à une réalité, celle des moyens contraints de notre Collectivité.

Je m'inquiétais déjà, à l'occasion de la présentation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse en début de mois, de l'augmentation mécanique des dépenses induites par la crise et de la baisse de recettes, notamment celles indexées sur l'activité économique.

Nous devons donc réaliser un exercice dont les enjeux ne sont pas à démontrer et pour lequel nous disposons de moyens contraints.

Malgré cela, un plan est aujourd'hui proposé et nous souhaitons aider le plus grand nombre de manière efficace. A titre d'exemple, nous pouvons nous attarder sur certaines mesures articulées autour de l'urgence. La refonte du fonds « Salvezza » par le biais duquel il sera possible d'accompagner les entreprises subissant une interdiction administrative d'accueil de leur clientèle. Cela permet d'assurer essentiellement aux TPE, voire à des autoentrepreneurs, un revenu minimum pour ladite période.

L'optimisation du fonds du soutien régional « Sustegnu », qui permet la prise en charge du coût des prêts de trésorerie accordés aux entreprises. Elle atténue l'impact de la contraction forcée d'un prêt pour les entrepreneurs et de la double peine des intérêts qui pourrait y être associée.

L'instauration de mesures d'urgence en vue de palier les pertes des exploitants agricoles, ces mesures accompagneront le secteur et déploieront des dispositifs de soutien pérenne à destination de nos agriculteurs, eux aussi durement touchés par cette crise économique et sociale.

Le plan d'aide à la pêche côtière qui vient en soutien à un secteur en proie à des difficultés récurrentes, tout aussi soumis à la saisonnalité que d'autres professions et qu'il nous apparait indispensable de sauver.

Les aides liées à la création de sites e-commerce de proximité et de développement de commerces connectés nous semblaient déjà capitales avant les crises. Elles sont désormais devenues vitales. Nos commerces doivent pouvoir assurer leur visibilité numérique, garante d'une partie de leur activité dans un monde toujours plus dépendant du numérique et des nouvelles technologies.

Les mesures de lutte contre la précarité étudiante se matérialisant par un soutien financier, moral ou alimentaire, ont pour ambition de donner les moyens à nos étudiants de poursuivre leur parcours en vue d'assurer leur avenir.

Cette brève énumération doit faire prendre conscience que nous essayons d'aider tout le monde à la hauteur de nos moyens.

Cependant, cela ne peut être suffisant et la situation nécessite des efforts soutenus pour résoudre les problèmes auxquels les Corses font face.

Je le rappelle, la Collectivité de Corse ne pourra subvenir seule aux besoins induits par les crises, et ce d'autant plus que notre territoire présente des spécificités qui ne sont pas prises en compte dans le cadre du dispositif étatique « France relance », sur lequel nous pouvons nous adosser.

Ainsi, nous considérons que la réponse apportée par ce plan étatique ne saurait être satisfaisante si elle n'est pas complétée par une enveloppe particulière à la Corse, dédiée à la relance et tenant compte des spécificités de notre territoire, au-delà de la contractualisation nécessaire.



En effet, et Jean-François CASALTA le rappelait, il n'est concevable d'appréhender les impacts des crises sur la situation socioéconomique de la Corse comme ceux de la région Rhône-Alpes. Nous méritons donc une attention accrue quant à la distribution financière opérée par l'Etat vers ces territoires.

Par ailleurs, l'enjeu que représente la réussite des plans « Salvezza » et « Rilanciu », est tel que nous ne pouvons laisser qu'une infime place à l'erreur. Il conviendra donc d'utiliser les crédits dont nous disposons et disposerons de manière optimale. Il sera nécessaire d'évaluer régulièrement l'impact des mesures prises, de les ajuster et de proposer de nouvelles mesures dont la pertinence s'imposera afin de satisfaire au mieux les besoins des Corses.

Pour ce faire, il nous apparaît judicieux de créer une commission ad hoc chargée du suivi et de l'opérationnalité des plans « Salvezza » et « Rilanciu » qui viendraient en appui au Conseil exécutif.

Aujourd'hui, nous traitons de l'urgence, mais demain nous parlerons de la relance. Il ne faut pas perdre de vue que nous risquons aussi de devoir palier à nouveau l'urgence si d'aventure la crise sanitaire venait à connaître un rebond cet hiver.

Nonobstant, dans le cadre de cette relance, nous estimons alors qu'il faudra, de fait, faire des choix que certaines thématiques et certains usagers seront à prioriser. A notre sens, notre rôle est de mettre le curseur très haut au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin, je veux parler des individus les plus démunis qui devront trouver une aide sociale à la hauteur de leur désarroi, mais aussi des petits entrepreneurs qui n'attendent rien d'autre que pouvoir poursuivre leur activité dans laquelle ils ont investi beaucoup plus que leurs deniers.

Aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour les restaurants, les bars, les salles de sports, et pour tous ceux qui durant ces temps difficiles, ont vu et voient toujours leurs activités comme étant jugées non essentielles, du moins selon le Gouvernement, et pourtant elles sont tellement essentielles pour ceux qui les exercent, qui en vivent et qui sentent chaque jour davantage grandir en eux l'angoisse de la fin du mois et du dépôt de bilan.

Les grands oubliés de la société actuelle, Chers collègues, ne doivent pas être les grands oubliés de la société de demain.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, à votre guise. Petr'Antò TOMASI ? Mais il y a aussi Guy ARMANET que nous n'oublions pas, bien qu'il ne soit pas présent dans l'hémicycle et à qui il reste 7 minutes.

Vous vous êtes fait des politesses, c'est Petr'Antò TOMASI qui a la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci Président. Je n'étais pas pressé, comme le disait un grand patriote irlandais, « notre jour viendra », et j'en étais persuadé, j'aurais volontiers laissé mon tour à d'autres s'ils le souhaitaient.

Je vous remercie néanmoins de me céder la parole, ainsi qu'à mon groupe, pour intervenir sur ce rapport.

Je vais débiter en adressant une maigre consolation peut-être à nos collègues de l'opposition, pas plus qu'eux nous n'avons participé à des travaux préparatoires avant la semaine dernière. Je le dis à titre, bien sûr, un petit peu de regret, mais surtout d'invitation pour l'avenir et l'avenir immédiat puisque nous aurons d'ici quelques jours, quelques semaines, à débattre du volet « Rilanciu ». Et, c'est vrai que nous aurions voulu, nous aurions souhaité, nous aussi, au même titre que les organisations et l'ensemble des acteurs qui ont participé au débat, faire-valoir en amont un certain nombre de propositions au soutien, je ne dirai pas des petits commerces ou de l'économie dite de proximité, je préfère l'appeler l'économie à visage humain. Et puis également et surtout, afin de renforcer, par nos propositions, et donc par l'action, le volet dédié à la justice sociale, aux ménages et aux plus démunis.

Il n'empêche que depuis vendredi dernier, je crois, nous sommes tous destinataires d'un document, même s'il était toujours sous forme de projet, et donc nous l'avons examiné ce document depuis lors, et nous estimons aujourd'hui que nous ne sommes pas, pour ce qui nous concerne, à la recherche d'un unanimité de façade à tout prix, nous pensons que chacun doit prendre ses responsabilités, y compris assumer des lignes de clivage.

Et donc, nous, nous allons prendre les nôtres, non pas en adressant une abstention bienveillante, mais une approbation, une approbation peut-être un peu moins enthousiaste que sur d'autres rapports, n'ayant pu aller au bout de nos propositions, mais en tout cas un vote de responsabilité et un vote d'engagement pour continuer à travailler à l'avenir sur des réponses qui soient adaptées à la situation que la Corse connaît, qui est une situation, d'autres l'ont dit avant moi, j'éviterai des redites, extrêmement préoccupante dans un pays qui compte déjà, hors situation de crise, un taux de pauvreté et de précarité record.

Et puis aussi, je le crois, un indicateur qui doit retenir notre attention, un écart de revenu entre les déciles des plus modestes et ceux des plus fortunés. Et, je crois que cette rupture, cette fracture sociale et sociétale doit non seulement attirer notre attention, mais tout notre engagement d'hommes et femmes publics et politiques dans les semaines, les mois et les années qui viennent.

Ce document, nous allons donc le voter, premièrement, parce que les mesures qui sont proposées sont des mesures qui vont dans le bon sens, même si on pourra être amené à les faire évoluer d'ici notamment la session de décembre. Et puis, on va également le voter. Je lisais dans la presse ce matin que c'était un plan libéral, je crois, et c'est précisément parce que nous ne sommes pas libéraux que nous allons voter ce plan.

Alors, je vais m'en expliquer. Lorsqu'un Parlement approuve, par exemple, la suppression de l'ISF, l'impôt sur la fortune, ça c'est approuver une mesure libérale, en tout cas je crois. Si une Assemblée, « si » puisqu'on n'a pas encore voté, si une Assemblée approuve une aide exceptionnelle, 3 000 €, je crois, je volet « Salvezza », pour un artisan, pour un indépendant, un petit entrepreneur de TPE, pour ce que j'appelais précédemment l'économie à visage humain, je crois que c'est à peu près l'inverse des doctrines libérales et c'est plutôt une mesure d'interventionnisme public salutaire dans la situation de crise que nous connaissons. Et ça fait partie également de la philosophie, de l'ADN qui est le nôtre.

Alors, certains nous diront qu'il y a aussi des demandes d'exonération de charges. Certes, d'abord le levier fiscal, nous estimons que c'est un levier à la fois de développement et de régulation et donc de redistribution de justice sociale. Nous, nous ne sommes pas partisans des cadeaux fiscaux indus, mais en l'espèce nous disons simplement qu'il y a une décision qui a été prise par la puissance publique, par le Gouvernement, de contraindre à la fermeture un certain nombre d'acteurs économiques et que donc ces acteurs économiques n'ont pas à subir plus que de raison les conséquences financières de ces décisions, même si elles peuvent être compréhensibles dans le contexte sanitaire.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous adhérons philosophiquement à ces demandes d'exonération, je disais improprement de charges, je préfère le terme de cotisations sociales et patronales qui me semble beaucoup plus juste.

Ceci étant dit, nous avons, au-delà des mesures qui sont présentées, développées, déployées, un certain nombre de propositions à vous faire. Je vous le disais, l'un de nos objectifs c'est d'aider, d'accompagner, de sauver, c'est le nom du rapport, ces petits acteurs économiques qui font notre tissu socioéconomique. Le rapport dit lui-même que ceux-ci sont confrontés à un mur de dettes, je cite.

A ce mur de dettes, nous pensons qu'il faut y rajouter (donc le mur de dettes, ce sont les reports de cotisations sociales et patronales, c'est l'échéancier de remboursement des prêts qui ont été contractés), l'ensemble des coûts fixes dont ont à pâtir ces entreprises et qui, au mieux, vont s'ajouter au mur de dettes d'ici quelques semaines ou quelques mois, au pire vont les mettre dans une situation extrêmement complexe dans la mesure où faute de recettes et faute de trésorerie, ceux-ci ne sont pas en mesure de les honorer. Je pense notamment aux loyers, mais on peut penser à d'autres types de coûts fixes.

Donc, ce que nous vous proposons... Il n'appartient pas, je pense, aux groupes à cette heure de pouvoir définir précisément et dans un temps restreint l'incidence financière de la demande, donc je pense qu'il n'appartient pas à l'Assemblée de fixer les critères en termes de seuil, c'est-à-dire de nombre de salariés, pourquoi pas de seuil en matière de chiffre d'affaires, de montant des mensualités qui pourraient être prises. Mais en revanche, on vous demande d'inscrire un principe clair qui serait individualisé plus tard par l'Exécutif, inscrire une orientation qui sera individualisée derrière par l'Exécutif, à cet égard, afin de pouvoir prendre en charge ou contribuer à la prise en charge des coûts fixes, notamment de ces petites entreprises et associations, et notamment des entreprises qui sont fermées sur le long terme, en prenant en charge, notamment donc leurs loyers et autres coûts fixes.

Je précise, parce nous avons pris le temps d'y travailler un petit peu, que ce type de mesures qui ont été notifiées à la Commission européenne par un certain nombre d'Etats et de leurs collectivités ont été validées et que c'est donc une proposition qui est praticable et c'est important de le dire.

Quelques mots sur le volet social dont nous avons déjà parlé. Alors, on note volontiers un certain nombre de mesures et de références : territoires zéro chômeur, les aides aux étudiants, la lutte contre le non-recours, je crois, parce que j'ai eu un échange à ce sujet avec la Conseillère exécutive en charge de l'éducation, de la formation, qu'y compris sur les apprentis il y a des dispositifs d'aides directes pour ceux qui verraient leur contrat tomber mécaniquement du fait des mesures de confinement. Donc, tout ceci va dans le bon sens.

Nous, nous souhaitons attirer votre attention et peut-être revenir avec des propositions concrètes pour la prochaine session, vous consacrez à juste titre, une fiche à la précarité alimentaire. C'est un besoin fondamental de base, c'est un élément d'inquiétude, une composante de la précarité tout court que l'on connaît depuis de nombreuses années, que l'on ne découvre pas, mais qui atteint en Corse comme ailleurs, et notamment en Europe, des niveaux proprement affolants, proprement inquiétants.

Donc, nous estimons qu'il est positif d'abonder l'aide aux associations de solidarité, mais qu'il nous semble aujourd'hui décalé avec l'ampleur du phénomène de rester

sur un système délégué de cette politique en direction de ces associations qui font un travail considérable.

Donc, on reviendra avec des propositions à la fois sur une intervention plus directe en la matière et puis, puisque nous sommes une Collectivité qui a aussi un pouvoir normatif en termes de prestations sociales, il y a un principe clair à affirmer, il y a un droit à la santé, il y a un droit à l'éducation, il y a aussi un droit fondamental et universel à l'alimentation, c'est un besoin tout à fait essentiel et qui se peut être décliné également en termes de prestations et une couverture santé. Beaucoup militent aujourd'hui en Europe et dans le monde pour une couverture alimentaire et je crois que ce sera un des grands enjeux de cette période où nos Etats, nos démocraties occidentales sont touchées comme elles ne l'ont plus été depuis des décennies par cette problématique.

Sur la question sociale, il y aura un amendement de principe qui sera déposé, mais je crois que nous y reviendrons plus avant au moment de l'adoption du plan de relance. Aujourd'hui, on est vraiment dans des aides qui sont des aides qui doivent permettre de maintenir en vie les entreprises, c'est notamment le volet 1 « Salvezza ». Quand il s'agira d'être sur un engagement financier plus pérenne et plus massif (on ne parle pas des 3 000 € de « Salvezza »), je crois effectivement, comme ça été soulevé par un certain nombre d'intervenants, comme ça été relevé à juste titre par le CESEC, qu'il faudra qu'il y ait des contreparties en matière sociale et que l'on puisse mettre à exécution, enfin j'ai envie de dire, et de façon concrète, je me tourne notamment vers Pierre GHIONGA qui sait ce dont je vais parler puisque non seulement il siégeait mais il a eu l'occasion de porter cette démarche à l'époque où il était aux responsabilités, l'idée d'éco-socio-conditionnalité des aides qui a été votée par notre Assemblée il y a maintenant près de 10 ans, et je crois que c'est le moment où jamais de le mettre en œuvre concrètement pour que, lorsque nous donnons de l'argent public en matière de relance, je précise bien, pas en matière d'aides d'urgence et de survie, en matière de relance à des entreprises, qu'il y ait des retombées sociales, environnementales, culturelles, éco-socio-conditionnelles.

J'en aurai, je crois, terminé sur ces aspects.

Avant de clôturer mon propos, s'il me reste encore quelques minutes, je veux dire deux 2 mots.

D'abord sur le financement : je crois que la situation dans laquelle nous sommes, celle de l'incertitude face à la somme qui est demandée à juste titre à l'Etat, c'est la démonstration que notre statut aujourd'hui ne peut nous conduire que dans l'impasse.

Sans statut fiscal et social, comment une Collectivité qui n'a pas le droit de voter un budget en déficit, qui n'a pas le droit de chercher des ressources nouvelles sans impacter

le peuple qui est le sien, comment une Collectivité qui est limitée dans ses dépenses de fonctionnement, même s'il y a eu un petit assouplissement ces derniers temps, comment une Collectivité comme la nôtre peut répondre à une urgence comme celle-ci ?

Et, j'ajoute à cela qu'il nous faudra être extrêmement vigilants sur l'honnêteté du conventionnement avec l'Etat ; lorsque je dis « honnêteté du conventionnement avec l'Etat », je veux faire référence aux annonces qui ont été faites, notamment sur les 100 milliards du plan de relance où l'on voit bien qu'en réalité, il y a plutôt une agrégation d'aides qui existait déjà plutôt que de l'argent nouveau mis sur la table. Il ne s'agirait pas que la Corse se retrouve dans cette situation, avec une sorte de miroir aux alouettes où on prendrait un peu de fonds communautaires, un peu de PTIC, un peu de mesures qui étaient déjà prévues, pour donner l'impression qu'il y a un plan d'aide à la Corse.

Je termine en disant qu'il faut aussi un volet sanitaire à notre démarche d'ici décembre. Pourquoi ? D'abord, à l'évidence, parce qu'il s'agit d'éviter avec l'allègement du confinement, pour des raisons de santé publique et donc de protection du peuple Corse, qu'on se retrouve avec une nouvelle vague de contamination. Mais aussi, parce que cela deviendrait proprement intenable si nous avons une nouvelle situation de confinement renforcé et donc une nouvelle situation de crise pour l'économie Corse. Donc, je crois qu'on a intérêt aussi à avoir un positionnement clair sur, bien sûr, un principe de certification sanitaire aux entrées à la veille des vacances de Noël où il va y avoir des flux de populations, et puis aussi je crois qu'on a besoin d'une photographie pour prendre les bonnes mesures de la situation épidémiologique de la Corse. Le Président du Conseil exécutif y faisait référence ce matin, le Président de l'Assemblée de Corse a travaillé sur une note à ce sujet, il y a la proposition d'un testing de masse. Je prends l'exemple de la province de Bolzano dans l'Alto-Adige italien qui a testé près de 70 % de sa population ces derniers jours, 360 000 personnes, pour quoi faire ? Pour avoir une photographie exacte, pour isoler et pour maintenir le fameux R0 à diffusion, à un niveau qui ne permette pas de rebond de l'épidémie.

Je crois qu'il y a là un effort qui pourrait être fait de notre part en termes de financement, demander bien sûr sa part à l'Etat parce que ce n'est que justice. Mais il me semble qu'à ce stade on ne peut pas déconnecter l'aspect économique et social de cet aspect sanitaire, sans quoi nous nous donnons rendez-vous au premier trimestre de l'année 2021 pour un nouveau plan d'urgence et un nouveau plan de relance.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Il y avait Guy ARMANET qui voulait épuiser le reliquat de son groupe et qui a tout à fait le droit de le faire, donc s'il m'entend, il peut prendre la parole.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président. Est-ce que vous m'entendez ?

**Le Président TALAMONI**

Parfaitement.

**M. Guy ARMANET**

Donc, merci M. le Président, merci M. le Président de l'Exécutif.

Cari culleghi, au moment où je prends la parole, même si on ne l'a pas fait d'un seul bloc, on parlera quand même, pour le groupe « Femu », d'une seule voix et même voix.

Quoi qu'il en soit, c'est avec beaucoup d'humilité que je voudrais m'adresser à vous pour vous dire qu'effectivement, la crise sanitaire et sociale nous a frappés de plein fouet et continue à le faire, hélas, j'ai envie de vous dire puisque la situation est extrêmement tendue.

Comment ne pas avoir une pensée pour les commerçants en grande difficulté qui sont aujourd'hui rideau baissé et à qui on a expliqué que leur commerce n'était pas essentiel, et Pierre POLI l'a souligné, je ne vais pas revenir dessus, en tous les cas avoir une pensée pour eux et il faut qu'ils sachent que l'on se battra jusqu'au bout pour essayer de leur donner un petit peu d'espoir et d'être à leurs côtés.

Le plan « Salvezza è rilanciu », c'est vrai on peut se reprocher qu'il n'ait pas été partagé par l'ensemble de l'opposition. J'ai cru comprendre, mais Petr'Antò TOMASI vient de le dire, c'est un rapport qui a été difficile à mettre sur pied, qui arrivé tardivement et le Président de l'Exécutif a été très clair au moment de sa présentation, il a parlé de co-construction à plusieurs reprises, chacun doit apporter sa contribution et la porte n'est pas fermée. Et Petr'Antò TOMASI vient de dire aussi que le groupe « Corsica Libera » apporterait aussi une contribution, dans les sessions prochaines, à l'amélioration et au développement du dispositif.

Donc, je crois véritablement qu'aujourd'hui on doit dépasser les clivages politiques, que c'est un front commun de responsabilité que l'on doit avoir pour aborder ces grandes difficultés qui sont, hélas, encore devant nous.

Sur le plan économique, tout a été dit, la perte de PIB, lorsqu'en Corse on perd 18 %, on perd 6 points de plus que sur le continent, quand on sait que c'est 33 % de notre PIB, on est la région la plus impactée, on est la région la plus pauvre, on sait qu'en termes de pertes d'emplois c'est conséquent, le RSA qui a bondi de 20 % et qui va coûter à la Collectivité de Corse, hélas, 6 M€ parce qu'on va avoir des gens dans la précarité.

Je crois que tout cela on doit l'avoir en ligne de mire, et on doit se faire fort d'essayer d'endiguer ce flux de personnes en grande difficulté.

J'entendais tout à l'heure l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, bien évidemment qu'on doit s'inscrire avec courtoisie, Jean-Martin, à un dialogue efficient avec l'Etat. Néanmoins, permettez-moi de vous dire, tout à l'heure Jean-Charles ORSUCCI a fait référence à nos députés, bien évidemment que nos députés ont refusé de voter la loi des finances. Et d'ailleurs, je rappellerai même que Michel CASTELLANI y siège à la commission des finances nationale.

Donc, des mesures spécifiques propres à la Corse, et pourtant promises par le Premier ministre, Premier ministre des territoires, c'est ainsi qu'il se nomme. Je crois savoir que l'évolution du crédit d'impôt, l'évolution des développements prioritaires, entre autres, ont été refusés. Donc, ce n'est pas que l'on n'a pas participé à la construction du plan de financement, c'est que ça été refusé. Le plan de relance « France relance » n'a pas été détaillé, ni territorialement, ni en taux d'aides d'intervention malgré nos demandes réitérées. Et, c'est ce que tout le monde dit depuis tout à l'heure.

Alors, bien évidemment qu'il faut être deux autour de la table pour que la discussion puisse avoir lieu. Mais comment le Gouvernement, au même titre que la Corse, peut éviter à un moment donné un rapprochement pour discuter effectivement de ces 300 M€, et d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, à la commission des finances, Jean-Martin a fait référence à 0,5 % qui nous reviendraient sur la masse globale, les 100 milliards moins les 20, il en resterait 80, si on faisait un calcul rapide on verrait bien qu'on est au-delà des 300 M€.

Donc, ça veut dire que l'objectif il est de dire : mettons-nous à table, mais ne nous cantonnons pas essayer de récupérer un saupoudrage qui n'aurait pas véritablement d'effet pour la Corse et, essayons d'éviter surtout d'essayer de capter des financements qui nous sont déjà dédiés pour essayer de les transformer en autre chose, mais pour ne pas donner ce qui nous revient.



Donc, je crois qu'il est important que, bien évidemment, il faut être deux, bien évidemment qu'il va falloir aller discuter avec le Gouvernement, mais il va falloir, de manière constructive, sortir avec des réponses fortes et que l'on puisse construire la Corse de demain et ce nouveau système économique que nous appelons de nos vœux.

Alors, bien évidemment, on n'est pas resté les bras ballants, la Collectivité de Corse, avec les socioprofessionnels, les CCI, les chambres de commerces, chambres de métiers, les syndicats, avec tout le monde, on a essayé de réfléchir et essayer de faire au mieux pour satisfaire le plus grand nombre, et je crois que c'est louable, et je crois que c'est sur la table, ça a le mérite d'exister, ça a le mérite d'être amendé, ça le sera certainement tout à l'heure, ça le sera certainement encore un peu plus tard.

La seule action où je rejoindrai un petit peu les propos des uns et des autres, c'est sur la rapidité de l'exécution. Nous ne pouvons plus attendre, nous devons aujourd'hui venir en aide aux petits commerçants, à nos propres petites économies, les petites entreprises, je crois que c'est Petr'Antò TOMASI qui l'a dit, à visage humain, où aujourd'hui on leur a déjà donné 300 000 €, où on fait des aides et on essaye de construire ensemble, avec eux, de les accompagner. C'est là où on doit être attentif, le côté social on doit y être attentif et les petites entreprises aussi, nous devons les préserver.

Ce sont les points forts que j'aimerais reprendre. Et nous sommes partenaires et nous faisons en tous les cas la démarche dans ce plan, que nous allons être encore partenaires.

Le PGE, par exemple, bien évidemment que ce sont des mesures fortes, elles ont été capitalisées en Corse de manière extrêmement importante, mais ce n'est pas une fin en soi, maintenant il faut finir le travail.

Qu'est-ce que devient ce PGE ? Est-ce que c'est un emprunt ? Est-ce que c'est un prêt participatif ? Est-ce que ça monte en haut du bilan ? Mais quoi qu'il en soit, la Collectivité de Corse s'est déjà positionnée pour dire : nous accompagnerons la sortie de ce PGE par la prise en charge des intérêts. Donc, ça fait des partis des choses pragmatiques qui vont nous accompagner et qui vont permettre aux entreprises de construire l'avenir. C'est important de le dire, c'est un exemple parmi tant d'autres, mais je tenais à le préciser.

Mais j'ai envie de dire aussi, pour connaître un peu le tissu de nos commerçants, il y a des gens qui attendent encore des mesures gouvernementales, ils ont pris des mesures fortes et vous l'avez cité tout à l'heure, des mesures qui consistent à donner 20 % du chiffre d'affaires de 2019, etc., 10 000 € par mois. Mais j'ai entendu les socioprofessionnels pas plus tard qu'hier soir à la télé, dire : ces aides-là, elles vont arriver quand ? On attend encore des aides qui ne sont pas arrivées du premier confinement.

Donc, vous voyez la part des choses, elle doit se faire. Tout le monde est dans une situation exceptionnelle où nous avons à travailler ensemble. Nous devons améliorer le système, nous devons le rendre plus efficace, plus rapide. Mais quoi qu'il en soit, l'Etat doit en prendre sa part et nous aussi. On n'est pas parfait, personne n'est parfait, et le travail que nous avons à faire, nous le devons le faire ensemble et, je crois qu'il est important de le faire.

Quant aux engagements de l'Etat, qui mieux que François ORLANDI pour nous dire véritablement ce qui s'est passé avec ces emprunts, et ces emprunts DEXIA sur Bastia. Je crois qu'il a été lui-même tributaire, et vous l'avez dit, et Jean-Charles ORSUCCI l'a rappelé, François ORLANDI l'a rappelé, a été tributaire des emprunts où l'Etat avait pris des engagements, et nous payons aujourd'hui 43 M€. Voilà, dont acte. Donc, je crois que ça fait partie des choses que l'on doit se dire, mais ça fait partie des choses qui viennent évidemment faire une DM un petit peu disproportionnée, qui nous permet aujourd'hui de sortir le plus rapidement possible, parce que le franc suisse, on l'a bien compris, avec l'inflation va certainement prendre des proportions qui vont nous amener dans des difficultés encore plus grandes.

Donc, effectivement il faut saluer les services, leur dire un grand bravo pour ce travail-là parce que c'est un travail important et qui va nous permettre effectivement d'avoir une visibilité un peu plus conséquente puisque lorsque l'on sort du fonctionnement pour faire de l'investissement, c'est tout gagné, et moi je leur dis un coup de chapeau, un grand bravo !

Pour le reste, au niveau syndical, on a vu, par rapport à ces aides, que ça trainait un petit peu les pieds parce que la partie sociale, culturelle, associative n'était pas forcément garantie de ce qui pouvait se passer. Je crois quand même que notre plan budgétaire, la première esquisse qui a été faite, on est sur une augmentation de 1 M€ sur la culture, le sport et les aides aux associations. Alors, ça peut paraître anodin, pas suffisant, mais ça a au moins le mérite d'être là. Donc, on continuera à travailler dans ce sens-là. Le nouveau programme, je crois, devrait atterrir à 1,7 M€.

Quoi qu'il en soit, en termes de social, le redéploiement : on a redéployé 7,5 M€ en termes de RSA, de social, dont 2,5 M€ à destination des aides à domicile, via les primes que nous avons déjà virées, etc., vous êtes tous au courant de la chose.

Donc, voilà un petit peu les efforts que l'on est à même de faire, que l'on a déjà consentis, que l'on va être obligé d'accentuer et de continuer, mais quoi qu'il en soit, je crois que nous devons faire front commun sur ces sujets-là, il n'y a pas de place à la chamaillerie pour dire à l'Etat, venez avec nous parce que nous avons besoin de vous comme eux ont

besoin de nous, mais la Corse doit bénéficier des aides que l'Etat a promises au niveau national.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je ne vous avais pas oublié, M. CECCOLI, d'autant que vous disposez d'un crédit important de 9 minutes. Vous n'êtes pas obligés d'ailleurs de l'épuiser.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Peut-être pas, d'ailleurs. Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je vais être un peu redondant, mais je vais revenir sur la forme, je pense que ça montre bien le malaise que la forme a créé puisque beaucoup de groupes se sont manifestés sur cette partie de la réflexion. Moi, j'ai trouvé très dommageable que les groupes d'opposition, et finalement pas que les groupes de l'opposition, n'aient pas été associés à cette réflexion dès le début.

Nous découvrons de notre part, de manière parcellaire et laminaire, des arrivées depuis à-peu-près une semaine, mais nous nous apercevons qu'effectivement qu'il y a eu un gros travail, personne ne peut le nier, il y a eu un gros travail puisque des commissions ont été créées, on a regardé un peu tout ça, mais on aurait aimé y être dans ces commissions, on aurait aimé apporter notre diversité. Une commission ad hoc en charge de ce sujet, ô combien essentiel, et où chaque groupe aurait été représenté, me semblait le minimum. Ça été fait par le Président de l'Assemblée pour d'autres sujets.

Là encore, moi je vous reprocherai la verticalité de cette approche, parce que le fait d'être majoritaire ne devrait pas vous conduire à utiliser ces principes. Vous avez suffisamment rouspété auprès de l'Etat sur sa verticalité pour nous éviter ça. Alors, je ne pense pas que ça soit intentionnel, nous avons du respect pour le Président de l'Exécutif, j'ose imaginer que la forme n'est pas intentionnelle.

Je dirai simplement que si l'avis de certains acteurs économiques était bien sûr essentiel, qui mieux qu'eux connaît les enjeux de cette activité ô combien importante pour la Corse, eh bien, j'ose le dire, il en va de même avec les politiques que nous sommes, les politiques ont un devoir, et surtout que nous sommes de sensibilités différentes qui ne nous séparent pas mais qui peuvent nous enrichir, et je pense que nous aurions pu amener quelque chose au niveau de la création.

Alors, ce n'est pas un propos qui vient là pour rien, vous nous proposez maintenant d'amender, d'être là, mais c'est un peu tard. Arriver maintenant à sortir la quintessence de tous ces documents, je vais vous le démontrer, ça va être un peu compliqué.

Un petit mot aussi, comme l'ont dit mes collègues, sur les relations avec l'Etat. Moi, je vais juste m'arrêter à être pragmatique pour que ça marche : est-ce que l'on a utilisé la meilleure approche pour que l'Etat vienne mettre 300 000 M€ ? J'ai des doutes, la majorité assumera, mais je vous fais part de ces doutes. Encore une fois, le Président l'a bien dit, il n'y a pas de notion de subornation ou autre, mais je pense que ça aurait pu être amené différemment.

Jean-Charles ORSUCCI a cité un document cosigné par un président de région avec une préfète, je pense que ça aurait donné du poids à ce document aussi.

Sur le fond, quelques préalables.

Je rejoins votre analyse sur l'endettement global des entreprises par rapport au PGE. Le PGE a été un amortisseur extraordinaire qui a joué son rôle en plein, mais il va grever au moins de 5 à 7 ans les capacités d'autofinancement net des entreprises. Je rajouterai que l'impact des pertes sur l'exercice 2020 va provoquer dans les comptes sans doute des trésoreries négatives, et vous savez qu'avec des trésoreries négatives quand on va voir les banques, je vous fais fi de la réponse. Ça a été vu pour la partie PGE, le fait de renforcer les fonds propres, c'est une bonne idée. Je pense que là-dessus, il faut bien sûr voir aussi l'endettement, mais renforcer les fonds propres, c'est une bonne idée. Je vais un petit peu vite.

Le volet 2. Je me suis attelé à vérifier les chiffres de l'efficacité du plan « Sustegnu » de la première phase, ils ne sont pas glorieux et vous n'en êtes pas les seuls responsables. Les entreprises n'ont pas été vraiment là. Je crois qu'il y a une raison aussi qui vient de la mécanique du système. Les banques, 9 fois sur 10, traitent à la fois le PGE et « Sustegnu ». Donc, elles ne le font qu'une fois. A mon avis, il faut mieux faire là-dessus et je pense que vous devriez aussi porter un effort, un différé plus long avec un effort particulier sur les premières échéances qui vont être les plus difficiles.

Le volet 3. Tout un chacun aura remarqué que le volet 3, c'est The boss. Il y a 307 M€ sur 406, soit plus de 75 % du plan.

Je reviendrai plus tard sur l'acceptabilité de la population, eu égard à la faiblesse des sommes proposées aux plus démunis. Je crois qu'il faut mettre ça en relief. Mais je vais d'abord parler du plan.

Toutes les mesures fiscales sont bonnes à prendre, vous avez raison, mais elles doivent être prioritaires. Je pense que, par exemple, l'élargissement des exonérations des charges sociales, c'est très important parce que ça touche, pas tout le monde, parce que vous allez avoir le cas d'une personne qui n'a pas d'employés, mais presque tout le monde. C'est un dispositif que tout le monde peut accepter. On ne peut pas dire, « mais moi, je ne peux pas investir ». Je pense que c'est une très bonne piste.

Il en va de même pour le crédit d'impôt formation.

Pour le crédit d'impôts d'investissement, j'en suis particulièrement fan parce que ça a permis beaucoup de choses sur la Corse, mais je ne vois pas trop sa place dans « Salvezza ». Je l'aurais plutôt vu dans « Relance » parce que là, c'est un document d'urgence et je ne suis pas sûr que le petit commerçant qui va essayer de sauver sa vie, il va penser aux investissements qu'il va faire et au crédit d'impôt qu'il va recevoir. Ça ne veut pas dire que je suis contre, mais je pense que ça doit être plaidé dans le deuxième volet.

Pour ce qui concerne le crédit d'impôt pour les pertes exceptionnelles, je n'y avais pas pensé. Je veux bien qu'on m'explique, parce que je ne suis pas sûr de tout avoir compris. Mais si ça peut se faire, c'est sûr que c'est quelque chose qui mérite d'être creusé. Si on avait été en commission, on aurait pu poser des questions et donc, on les pose maintenant.

Point suivant. 6 M€ pour la mesure tourisme, cette enveloppe semble très faible. Vous allez me répondre que le tourisme bénéficie aussi des autres mesures et vous aurez forcément raison, mais quand même, 6 M€ rapportés à 30 % du PIB sur des mesures propres au tourisme, je pense que c'est faible. Outre l'investissement, bon nombre d'études de marchés, vous les connaissez mieux que moi, l'offre avant et après, les équipements pour les séminaires, l'évènementiel, ce sont des choses qui peuvent être financées assez rapidement et donc, dépensées.

Je vais m'atteler à l'élément qui va retenir mon intervention, c'est, et je vais peser mes mots, le déséquilibre extraordinaire entre les aides à destination des entreprises et le volet concernant l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées, je reprends vos propos. Ça a été dit par Jean-Charles ORSUCCI, il m'a enlevé beaucoup d'éléments, mais je le dis quand même, 11 M€ à comparer avec un montant de 406 M€, je nous mets en garde sur la notion d'acceptabilité des populations. Il y a des choses très intéressantes et je pense que l'aide aux associations, type « restos du cœur » et autres, c'est une très bonne idée. Cela fait d'ailleurs partie des préconisations du plan santé au niveau national et je pense donc que vous avez bien fait de le remettre. Vous avez des mesures sur le RSA à hauteur de 6 M€, mais je pense qu'il manque beaucoup de choses qu'on pourrait faire. Je vais vous les citer encore, même si ce n'est pas aujourd'hui qu'on devrait le faire.

Poursuivre l'exemple du Gouvernement qui vient de l'annoncer, ça date d'hier et vous avez raison, tout devient caduque très rapidement en cette période de crise, ça ne date pas d'hier, ça a quelques jours, les 150 € sur les moins de 25 ans les plus modestes qui se rajoutent avec les familles. J'avais cité le cas de l'Allemagne, vous vous en souvenez peut-être, j'avais dit qu'ils en faisaient 300. La France en fait 150, C'est une mesure directe qui touche les familles avec des enfants.

Idem pour l'aide au logement en difficulté pour qui ne touche pas le RSA. L'aide de 150 € pour les étudiants boursiers. Vous pourriez me dire « mais pourquoi vous me dites tout ça puisqu'ils le font ? ». Parce que je pense qu'on peut abonder. Vous allez peut-être me dire qu'on n'est pas dans notre domaine de compétences, je vous laisserai y répondre, mais je pense que ce qui existe, ça peut aussi être abondé, ça a le mérite d'aller assez vite. L'Allemagne fait 300 €. Je ne pense pas que 150 € par famille et par enfant, ce soit un truc vraiment extraordinaire.

La dernière mesure annoncée aujourd'hui par l'Etat : la garantie de ressources de 900 € jusqu'en février 2021 qui va toucher 400 000 travailleurs précaires, saisonniers intermittents. Ça aussi, c'est peut-être quelque chose qu'il faut qu'on regarde.

Je vous l'ai dit, certaines aides existent, utilisons-les.

J'avais participé avec Petr'Antone TOMASI et Jean-Charles ORSUCCI à un débat télévisé, suite à la venue du président de la République et j'avais dit, M. ORSUCCI m'avait regardé un peu de travers, que le volet du Gouvernement n'était pas à la hauteur au niveau social et que ça allait cruellement manquer. Je pense que j'avais raison puisqu'aujourd'hui, on voit bien qu'il y a une deuxième déclinaison.

J'ai envie de vous dire la même chose, M. le Président, aujourd'hui, ce n'est pas à la hauteur, mais vous pouvez toujours le faire. Je pense que ça permettrait de rendre acceptables toutes les aides qui vont aller aux entreprises et qu'il ne s'agit pas de remettre en cause dans mon propos. Peut-être qu'il y aura des arbitrages, des choses à faire. Mais sincèrement, 11 M€, je reprends votre tableau, je me suis fié à vos chiffres, j'ai additionné, « accompagnement des personnes précaires ou précarisées, 11 M€, sur un total de 406 M€ », je ne suis pas sûr que vous allez vraiment arriver à l'expliquer.

Je pourrais continuer sur l'aide aux étudiants à Corte. Il y a des loyers à prendre en compte, il y a des frais de bouche peut-être à réfléchir. Je sais que vous faites déjà beaucoup, je suis au courant qu'on a déjà œuvré. Je vous dis simplement qu'on peut encore mieux faire. Sincèrement, venir abonder des choses, quand elles sont sensées de la part de l'Etat, ça peut aussi s'imaginer.

Je l'ai dit, ne reproduisons pas la même erreur de l'Etat qui a dû corriger 3 mois après son plan qui n'était visiblement pas à la hauteur au niveau social.

Je voudrais vous dire que j'ai toujours inscrit mon action dans la lignée d'une droite sociale. Quand j'entends parler mon collègue Petr'Antone sur ces sujets-là, je dois reconnaître qu'on est souvent en phase. Cette droite voit un équilibre entre l'aide aux entreprises et bien sûr la défense des populations, notamment il l'a dit mais je le redis parce que je le partage, la mise en œuvre de la justice sociale. Je pense que tout cela relève de l'acceptabilité. Je crois que cette présentation est entendue, elle sera forte.

Je voudrais terminer en vous ouvrant une autre possibilité aussi, ça ne va peut-être pas vous plaire, mais je le dis quand même, la Collectivité reçoit la taxe foncière et la taxe foncière des entreprises. Sur ma commune, j'ai proposé de ne pas la percevoir pour aider les entreprises. Je parle de la TFE, on réfléchit à la taxe foncière. Peut-être que nous aussi, nous pourrions imaginer, si c'est possible, que sur l'ensemble du territoire, cette TFE ne soit pas perçue dans sa totalité ou pas. Cela montrerait aussi que sur nos leviers, on peut agir et ça pourrait peut-être faire en sorte que les communes qui le peuvent et les collectivités le fassent aussi. Cette addition de petits éléments pourra conduire à des sommes qui sont importantes. Sur ma commune, par exemple, la TFE, c'est 56 000 € pour la part communale ; 56 000 € c'est important pour les commerçants.

Je dois dire qu'on se heurte souvent à des difficultés avec l'Etat sur ces sujets-là, c'est-à-dire que quand on pose des questions pour savoir comment on peut faire, on n'a pas forcément la réponse rapide. Là-dessus aussi, peut-être que l'ingénierie de la Collectivité pourrait nous permettre d'y faire face.

Je pense que vous avez bien cerné le volet économique des entreprises plus ou moins, peu ou prou, ça dépendra bien sûr de l'attitude de certains. Je pense que le volet social a bien été expliqué par les syndicats et je partage ce point de vue : peut mieux faire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Un mot de réponse du Président du Conseil exécutif.

Je ne sais pas si nous allons procéder comme ça parce qu'il y a un problème, c'est qu'il y a beaucoup d'amendements, de très nombreux amendements, une vingtaine me dit-on, ça augmente à vue d'œil. Je ne pense pas que l'on puisse les examiner en séance. Il faudrait, soit interrompre la séance, mais ça serait embêtant parce qu'on va prendre beaucoup de retard. Nous savons que nous allons travailler demain, mais il faudrait que nous

puissions travailler aussi dans les délais qui nous sont impartis pour des raisons techniques et sanitaires.

Est-ce que nous ne pourrions pas faire un petit groupe de travail avec un représentant du Conseil exécutif, avec un représentant de chaque groupe qui a déposé des amendements tout en continuant à travailler et en maintenant le quorum ? Est-ce que cela est possible ?

### **Le Président SIMEONI**

J'ai une proposition alternative, M. le Président de l'Assemblée de Corse, parce qu'il y a quand même des choses importantes qui ont été dites. Parmi ces choses importantes, il y en a certaines qui méritent une réponse, même brève mais consistante pour que nous puissions, les uns et les autres, nous déterminer en conscience et éventuellement faire évoluer nos positions.

J'aurais souhaité que l'on puisse répondre, y compris de façon relativement approfondie sans être long, mais répondre à certains arguments. Je parle pour certains conseillères et conseillers exécutives qui ont vocation à prendre la parole parce qu'ils connaissent bien les sujets qui ont été abordés. J'aurais donc souhaité qu'on puisse répondre, je ne sais pas jusqu'à quelle heure on peut travailler, quitte à travailler demain matin sur les amendements et continuer notre débat tranquillement, mais qu'on purge ce débat, qu'on aille au bout de ce débat qui est important et ce, d'autant mieux qu'il est attendu, écouté. Il était attendu par les participants. Il y a des choses qui ont été dites qui sont importantes. Certaines incompréhensions qu'il est important de dissiper aussi, y compris avant d'aller travailler sur les amendements.

Donc, je souhaiterais, M. le Président, qu'on puisse répondre à ce qui a été dit par la majorité, plus encore peut-être par l'opposition, même si quelquefois certaines critiques ont convergé. Cela nous permettrait donc de répondre à ça et d'avoir fait le tour de la question. En même temps, je crois qu'il y a quand même des interventions y compris...

### **Le Président TALAMONI**

Donc, le Président du Conseil exécutif, si j'ai bien compris, parce que je parlais en même temps avec les services et j'ai peut-être loupé un demi-épisode, est-ce que si vous prenez la parole maintenant de manière certes explicative, mais un petit peu ramassée quand même, et qu'on reporte à demain l'examen des amendements, entretemps, on pourrait réunir une commission de travail ? Ce n'est pas la peine que nous y soyons tous, bien sûr. Et nous reprendrions demain matin en séance publique l'examen des amendements tels qu'ils auront été préparés par la commission. Ça voudrait dire que là, on travaille encore une petite heure,



vous essayez de terminer dans une heure. Ensuite, on suspend la séance parce qu'il y a aussi des nécessités techniques liées à la situation sanitaire. Je crois donc que dans une heure, il faudra arrêter et reprendre demain matin. Ça vous va ?

**Le Président SIMEONI**

Ça me va, mais qui va travailler à la commission ? Parce qu'il est important que ceux qui ont posé des questions soient là pour écouter des réponses et ceux qui ont envie de répondre puissent les exprimer.

**Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, on continue dans cette formation-là. Tout le monde reste dans l'hémicycle, et en Teams pour ceux qui sont en Teams. Ensuite, on suspend et ensuite, ceux qui ont déposé des amendements et le Conseil exécutif, vous par exemple, vous vous réunirez à votre guise, ce soir, demain matin, quand vous voulez.

Est-ce que ça vous va comme ça ? Parce que d'ici demain matin, on peut très bien avoir traité en commission la vingtaine d'amendements. Vous répondez et on suspend.

**Le Président SIMEONI**

Je vous propose au moins 5 minutes pour la Présidente de l'Agence du tourisme, la même chose au moins et plus s'il le souhaite, pour le Président de l'ADEC ; quelques mots de Josepha GIACOMETTI en réponse à quelques interventions et questions, et je dirai moi aussi quelques mots très brefs.

**Le Président TALAMONI**

Ça peut tenir en une heure tout ça ?

**Le Président SIMEONI**

Largement ! Beaucoup moins !

**Le Président TALAMONI**

Christelle COMBETTE demande la parole. Vous l'avez.

**Mme Christelle COMBETTE**

Juste une suggestion, Président : on ne peut pas à l'issue de l'intervention des membres de l'exécutif réunir les commissions pour faire le travail des amendements ce soir pour que demain matin, on ait qu'à les voter ?

**Le Président TALAMONI**

C'est ce que je disais, mais à votre guise !

**Mme Christelle COMBETTE**

Ah, c'est ce qui vous disiez, parce que j'ai entendu parler de 5 heures du matin, ça ne me dérange pas, mais...

**Le Président TALAMONI**

C'était une plaisanterie de mauvais goût, je le confesse.

Bien sûr que la réunion de la commission peut se faire immédiatement après la suspension, par exemple dans le salon vert puisqu'il y a déjà des tables et des chaises et la distanciation requise pour être respectée. Vous pouvez très bien vous réunir immédiatement après la suspension dans une heure ou demain matin avant la réunion de l'Assemblée de Corse. A vous de voir !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

C'est à la condition que l'administration puisse y participer. Je crois qu'à 20 heures, les agents arrêtent.

**Le Président TALAMONI**

Les services seront là encore pour une heure puisqu'en séance publique, nous ne pouvons pas faire ça. Ensuite, je pense que...

**Le Président SIMEONI**

Président, on peut finir le débat ce soir et dès qu'on sera en-dessous de 0, on rentre dans nos foyers respectifs.

**Le Président TALAMONI**

Oui, il y a aussi une question de température là !

### **Le Président SIMEONI**

On peut travailler demain matin à 9 heures en commission et ensuite, on revient à 10 heures en session. On a eu une journée très dense, on fait la réunion de la commission demain matin à 9 heures.

### **Le Président TALAMONI**

Après avoir pris en compte les différentes remarques, je vous propose que nous continuions à travailler pendant une heure. Nous allons surtout entendre l'Exécutif puis, nous suspendons. Demain matin à 9 heures, réunion de la commission pour examiner les amendements et à 10 heures, réunion en séance publique.

La conseillère exécutive en charge du tourisme doit prendre la parole.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Je vais essayer, au-delà du tourisme, de préciser un certain nombre de choses parce que j'ai l'impression qu'il y a quand même un malentendu qui fait qu'on ne se comprend pas. Peut-être que les choses ont été un peu vite.

Ce qu'on attend d'un plan de relance, normalement, c'est la capacité à mobiliser des ressources humaines et financières pour faire en sorte de redémarrer très vite, à la fois l'investissement, la production, la consommation pour permettre la croissance.

Est-ce que la France, aujourd'hui, fait de la relance ? Je ne pense pas. Aujourd'hui, la France n'est pas en capacité de faire de la relance non plus. C'est qu'elle fait, c'est qu'elle essaye d'amortir le choc. On a une deuxième vague et ce qui va se passer, c'est que l'ensemble des régions essaye aussi, dans la mesure du possible, de sauver leur tissu productif. Donc, c'est ce qui est en train de se passer et c'est ce que nous également nous faisons : nous essayons, dans le cadre de cette seconde vague, de sauver notre système productif et par là même, les emplois qui sont associés.

Oui, il y a des régions qui ont, comme nous l'avons fait au mois d'avril, de mai, reprenez les rapports du Conseil exécutif qui ont été présentés et votés devant cette Assemblée, nous avons mis en place un certain nombre de mesures d'urgence au regard du premier confinement et nous avons aussi défini un cap qui figure dans le rapport du 24 avril dernier pour enclencher un processus de transition nouvelle, une fois que la situation

sanitaire serait stabilisée. Sauf qu'il y a une deuxième vague et ça, ni l'Europe, ni Paris, ni nous-mêmes ne l'avions prévue.

Donc, je crois qu'il y a une forme de malentendu sur cette question-là. Aujourd'hui, il me semble qu'aucune région n'a contractualisé avec l'Etat sur un plan de relance, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un contrat, le Président s'exprimera là-dessus tout à l'heure.

Si on suit la méthode qui a été préconisée par l'Etat, « France relance », c'est une logique de projets avec 1/3 pour la transition écologique, 1/3 pour la compétitivité et 1/3 pour la cohésion sociale. Est-ce qu'aujourd'hui ou il y a un mois, 1<sup>er</sup> novembre, on était en capacité de faire de la transition écologique, de proposer ça aux entreprises ? Non, ce n'était pas possible.

Est-ce qu'on est en capacité d'accroître notre compétitivité, notre export, et je parle sous le contrôle de Jean-Christophe ANGELINI ? Non plus, on ne peut pas faire d'export, on ne peut pas circuler et donc, ça n'est pas possible.

Vous voyez bien que cette logique-là n'était pas applicable depuis le mois de septembre et octobre.

Ensuite est-ce qu'on pouvait avoir une logique projet comme le préconise « France relance », c'est-à-dire nous déposons des projets ? Allez demander à certaines entreprises de déposer des projets à l'heure actuelle, ou à des acteurs sociaux quels qu'ils soient. Donc, la logique de « France relance », si elle est louable dans une logique effectivement de relance, n'est pas adaptée à une logique d'urgence. C'est pour cela que la logique « premier arrivé, premier servi » peut même générer une inégalité, une iniquité encore plus grande entre les différents acteurs.

Est-ce que le plan que nous vous présentons qui, dans son acte 1, est un plan d'urgence, est un plan libéral, pour répondre à Jean-Charles ORSUCCI ? 26,5 M€ pour le premier bloc de mesures pour des TPE, sauver les TPE, un deuxième de 33 M€ pour dynamiser les secteurs de production (numérisation, etc.), je n'ai pas l'impression que ce soit du libéralisme.

Consacrer 29 M€ à l'emploi et à la formation, 10 M€ à la précarité, c'est-à-dire 40 M€ pour les salariés, ou les chômeurs, ou les personnes en forte précarité (jeunes et étudiants), je n'ai pas l'impression non plus que ce soit un plan libéral.

Si, Jean-Charles, certains syndicats, avec lesquels nous avons échangé en début de semaine, ont été un peu sceptiques, c'est parce qu'ils sont contre l'exonération des charges

sociales parce que ça peut mettre en péril, sur la base d'un principe qui est le leur, et on peut l'entendre, ça remet en cause la question du financement des caisses. C'est uniquement là-dessus.

Sur les demandes d'exonération qui vous choquent, qui peuvent choquer, à hauteur de 300 M€ qui remonteraient vers Paris, je ne vois pas en quoi c'est choquant dans la mesure où nous avons perdu 1,6 milliard depuis mars et nous perdons 310 M€ sur le mois de novembre.

Chaque mois de confinement, c'est 60 milliards perdus en France et 300 M€ perdus en Corse. Est-ce que c'est choquant de demander, alors même qu'en 2014 lorsqu'il y avait eu la grève de la SNCM, nous avons demandé des dégrèvements que nous avons obtenus pour toutes les entreprises corses, nous ne perdions à l'époque, tout est relatif, que 1,6 M€ par jour. Donc, vous voyez que ce n'est pas du tout choquant que de faire remonter ces demandes auprès de l'Etat, dans la mesure où nous sommes une économie très spécialisée en tourisme, bien plus qu'ailleurs, 33 % du PIB, vous le savez, ça a été dit et répété, pour 7,4 % en France continentale.

En matière de tourisme, j'y viens, ça a été le secteur le plus touché, le secteur le plus réactif, pourquoi ? Parce qu'avec les socioprofessionnels, nous nous sommes très vite organisés. Il y a eu une trentaine de réunions et d'ailleurs nous avons joué la carte de la discussion avec l'Etat. Nous avons eu des réunions avec le Secrétaire d'Etat au tourisme, la première, la seconde. D'ailleurs, il a été d'une très grande écoute à l'égard de nos revendications et de nos demandes. Il a constaté avec nous l'ampleur des dégâts concernant la Corse et nous avons obtenu d'avoir une feuille de route spécifique en matière de tourisme qui s'inscrit dans le plan de relance tourisme issu du comité interministériel du 14 mai dernier, à l'instar de Lourdes d'ailleurs et des DOM TOM. Nous ne sommes que 3 types de régions, 3 types de territoires à avoir ce type de feuille de route.

Et nous avons co-construit avec les acteurs du tourisme 7 mesures. Ces 7 mesures, M. CECCOLI n'est pas là, évidemment elles ne sont pas toutes inscrites dans le plan d'urgence qui vous est présenté aujourd'hui, parce que le plan de relance tourisme est un plan de relance à part comme le plan aéronautique, par exemple ; il y a un plan agricole également. Donc, ça ne figure pas dans ce plan de relance. Je veux le rassurer.

Par contre nous avons joué le jeu de la discussion et nous avons fait remonter des projets à hauteur d'environ 47 M€. Aujourd'hui, la contribution de l'Etat se ferait à hauteur de 9 M€ seulement.

On voit bien que même lorsqu'on joue le jeu de la méthode préconisée par l'Etat, c'est-à-dire logique de projets, premier arrivé, premier servi, le compte n'y est pas. On voit

bien que dans la logique de l'urgence d'une part et d'un point de vue également méthodologique, il convient de changer de méthode et de trouver les voies et moyens de faire remonter toutes les demandes issues des consultations que nous avons eues depuis plusieurs semaines maintenant avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Sur le choix collectif que nous avons réalisé dans le cadre des 4 groupes de travail présentés par le Président, il est important, avant de faire de la relance, qu'on sauve le tissu productif. Il est impensable de pouvoir redémarrer quoi que ce soit une fois que la lumière se sera complètement éteinte. En économie, on n'appuie pas sur un bouton et ça y est, ça repart. Non, ça ne marche pas comme ça. Donc, il est impératif que nous arrivions à sauver ce qui peut l'être.

Préparer par contre, et nous avons déjà commencé, je veux rassurer Mme BOZZI, des projets qui pourront être financés effectivement, à ce moment-là, sur des fonds Etat, sur « France relance » dans le cadre de la transition écologique, dans le cadre des lignes prévues pour la compétitivité. Nous avons déjà 70 % du travail qui est réalisé.

Dans le cadre du groupe de travail 4, nous avons travaillé sur la question énergétique avec Jean BIANCUCCI et l'Agence d'urbanisme, nous avons travaillé avec l'ADEC sur un certain nombre de projets, nous avons travaillé également sur la question de l'eau, nous avons travaillé aussi sur les infrastructures, pour quoi faire ? Pour faire remonter des projets, une enveloppe de projets, un panel de projets qui permettront de capter les financements « France relance » qui sont plutôt adaptés à une logique de croissance plutôt qu'à une logique d'urgence. Cela nous permettra de faire ce que nous avons dit et voté au mois d'avril, c'est-à-dire enclencher une croissance post-COVID innovante, verte parce que écologiquement responsable, et enfin inclusive pour le plus grand nombre.

Il est bien évident que si nous étions venus devant vous avec un plan de relance portant uniquement sur la transition écologique, portant uniquement sur l'eau, les petits oiseaux, les pâquerettes et les escargots, il est évident que l'ensemble des partenaires sociaux, il est évident les gens qui nous écoutent, qui ont perdu déjà 70 % de leur chiffre d'affaires, qui pour certains ont mis la clef sous la porte et ne rouvriront pas la porte, pour les personnes âgées qui nous entendent parce qu'on sait qu'elles écoutent beaucoup les débats de l'Assemblée, pour les jeunes qui ont eu le master et qui ne trouvent pas de travail, qui n'en trouveront pas, pour les jeunes qui sont en apprentissage et qui ne trouvent pas d'entreprise pour faire leur stage, qu'auraient-ils dit soir ? Ils auraient dit, encore une fois, c'est un exécutif qui nous présente des plans sur la comète, mais qui en fait n'est pas en capacité de répondre aux exigences du présent.

Donc, le plan qui vous a été présenté, je voulais vous rassurer sur la partie tourisme, est un plan effectivement d'urgence.

Il y a 3 mesures tourisme, et je terminerai là-dessus, dans ce plan parce qu'elles relevaient quand même de l'urgence. C'est un plan d'investissement rapide pour les entreprises, pour celles qui veulent rouvrir au mois de mars prochain, sinon on ne va pas y arriver. C'est un plan de promotion touristique exceptionnel à hauteur de 6,3 M€ parce que nous allons sortir des écrans radar. C'est hyper important.

Enfin, une mesure également qui a été demandée par les professionnels du tourisme et qui est une plateforme d'apprentissage cet hiver pour mettre en relation l'offre touristique et les demandeurs, c'est-à-dire les étudiants en particulier et les chômeurs. C'est une expérimentation, c'est une première. Si ça marche, on en a convenu avec Josepha GIACOMETTI, elle sera répliquée dans d'autres secteurs d'activités.

Je vous remercie de votre intention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Christophe ANGELINI va prendre la parole à présent et ensuite, je crois que ce sera Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été développées par le Président du Conseil exécutif et par Nanette MAUPERTUIS à l'instant même.

Simplement, reprendre rapidement pour que le débat puisse continuer ce soir et surtout demain, un certain nombre de plans.

Sur le plan global, Nanette a bien établi et bien mesuré le distinguo que nous voulions opérer entre les mesures d'urgence et les mesures dites de relance.

Je voudrais simplement préciser quelques éléments. Le premier d'entre eux, c'est que ce plan, à dessein, ne revient pas sur les actions qui ont été conduites sous l'autorité du Président du Conseil exécutif par les agences et offices sur la période passée.

Nous avons, par exemple, individualisé à un rythme beaucoup plus soutenu un certain nombre de mesures d'aides, soit qu'elles s'inscrivaient dans un périmètre dit de droit commun, soit qu'elles puisaient déjà à la nécessité de l'urgence au sens par exemple de « Sustegnu » dont la Chambre de commerce a été prescripteur ou de « Salvezza ».

D'autres éléments ont été instruits. Je pense par exemple aux 2 volets du FSN qui ont donné lieu également à l'individualisation de plusieurs centaines de milliers d'euros, voire peut-être davantage dans le cadre de procédures assez fluides.

Dire enfin que nous avons été les uns et les autres ensembliers au sens où nous avons délivré à un rythme très soutenu de l'information stratégique à des acteurs qui pour beaucoup d'entre eux étaient en déshérence et dans l'attente urgente d'éléments de réponse au quotidien de leurs entreprises.

Donc, on a tenté, dans un contexte extrêmement dégradé, d'agir en faveur de l'écosystème dans toutes ses composantes. On ne le dira jamais assez, la Corse a des spécificités économiques qui véritablement interrogent négativement, mais aussi positivement. Et le fait que nous ayons un tissu économique qui soit composé à plus de 90 % de TPE, ce qui peut paraître facilement comme un inconvénient ou un problème, peut en réalité se transformer en atout puisqu'on sait que la réactivité aussi est au rendez-vous d'un certain nombre d'entreprises.

Aujourd'hui, on doit aussi examiner cette question-là et la réactivité dont ont fait preuve les établissements publics, offices et agences de la Collectivité, dans le contexte.

Deuxièmement, dire également qu'en plus de cette information qui était délivrée, de ce rôle d'ensemblier qui a été joué par les uns et les autres, de cette individualisation qui s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus soutenu, le choix a été posé de distinguer les temporalités et les termes de l'agenda parce que nous savions, y compris durant l'été, qu'au risque de présenter un plan globalement imparfait ou insuffisant, nous allions nous exposer à des déconvenues plus fortes encore si nous n'anticipions pas la nécessité d'un double cliquet. Donc, il y a un premier temps qui est un temps d'urgence, je vais y revenir, et le temps de relance dont il a déjà été question.

Sur le temps d'urgence, Jean-Martin évoquait la question des 83 ou 84 dossiers qui ont été rattachés dans le cadre du plan « Salvezza ». La réalité, c'est qu'il y en a eu bien davantage et que ceux-là sont le fruit d'un premier tri, lequel tri bien sûr donnera lieu à un certain nombre d'éléments nouveaux et d'autres développements.

Idem sur le plan des fonds de soutien. « Sustegnu » a bien fonctionné. Il n'est pas bien sûr possible de comparer la volumétrie financière de ce fonds à celle du PGE qui a donné lieu, comme Jean-Charles ou d'autres l'ont rappelé, à une implication totale de la part de l'Etat sur une amplitude et une échelle tout à fait incomparable. Mais on a, de ce point de vue-là, des éléments de retour qui sont globalement positifs et qu'il nous reste à consolider dans le cadre d'un fonds dédié.



Le Conseil exécutif en a débattu, Nanette, le Président bien sûr et beaucoup d'autres également, avec cette idée qu'il fallait vraisemblablement faire converger les mesures et que la question dont il a été justement question ici des loyers, des baux commerciaux au titre du crédit d'impôt mais pas simplement, des mesures d'urgence au titre de la constitution de trésorerie, etc., devait alimenter une approche unifiée. C'est le choix qui a été posé dont je dois dire qu'il est le reflet des actions des mois passés, mais plus sûrement qu'il va préfigurer la stratégie des mois qui viennent. Ça a été rappelé à l'instant même, si nous ne continuons pas à injecter à un rythme beaucoup plus soutenu encore de la trésorerie et du cash dans l'écosystème, toutes les mesures de relance, ça été dit, aussi louables ou ambitieuses soient-elles ne pourront pas prospérer.

Donc, il y a cette nécessité.

Je rajouterai un dernier point pour ce qui me regarderait, plus précisément au titre de l'ADEC : nous avons également abondé beaucoup plus directement les budgets des outils financiers ; lesquels outils, vous le savez, jouent un rôle de percussion complémentaire, notamment avec le système bancaire, dans l'économie.

Sur l'urgence, si l'on ajoute la question du fonds « Sustegnu », la question perfectible et ô combien du fonds « Salvezza », son raffinement et son optimisation sont aujourd'hui proposés. La question des outils financiers qui ont été largement abondés et qui vont l'être encore davantage, on parle beaucoup et Jean-Martin l'a fait, j'en dirai un mot, de la CADEC. Bien sûr, c'est le plus connu et celui dont la force de percussion est parmi les plus élevés, mais on a aussi l'ADI qui individualise des millions d'euros à hauteur notamment de petits porteurs de projets avec du microcrédit, avec du prêt donneur, avec des fonds de soutien dédié. Je pense bien sûr à « Femu qui » qui s'est spécialisé ces derniers temps dans l'innovation et dont notre Assemblée aura à débattre très prochainement au sens d'une société de gestion qui va là aussi dynamiser la stratégie de l'outil. Je pense bien sûr à la CADEC, on en reparlera, mais également à toute cette myriade d'outils qui contribuent de manière décisive au financement de l'écosystème et aux financements desquels nous-mêmes nous contribuons.

Un mot sur ce que disait Jean-Martin, avec une précision à apporter, bien sûr que la CADEC, parce qu'emblématique, mériterait un traitement particulier, mais nous devons préciser qu'il n'est pas possible en droit, notamment à l'aune de l'argumentation communautaire, de traiter de gré à gré avec un outil de financement aussi important soit-il et quelle que puisse être la nature des mission ou des fonds que nous souhaiterions lui confier, à l'exception de Bpi qui a été reconnue comme opérateur de ce point de vue-là, y compris par la réglementation communautaire après que nous l'ayons consultée, la voie à privilégier systématiquement est celle de l'appel d'offres.

Si demain, nous devons donc choisir un certain nombre de sujets, l'émission de titres pour mobiliser l'épargne, d'autres types de missions pour remplir ou combler « les trous dans la raquette », nous ne pourrions pas le faire autrement que par la voie de l'appel d'offres ou de l'appel à projets.

Donc, bien sûr réfléchir avec la CADEC et d'autres à un certain nombre de solutions, de financements complémentaires. Mais si elles n'ont pas été abordées en des termes catégoriques par l'Exécutif, c'est précisément parce qu'elles appellent des appels à projets, une mise en concurrence, des appels d'offres et une très large information, laquelle ne saurait s'accommoder d'une discussion et encore moins d'une contractualisation ou d'un conventionnement en gré à gré avec un outil financier en particulier.

Terminer sur deux plans. Sur ce que disait mon ami Jean-Charles, on en est d'accord, il y a des points de vigilance qui donnent lieu à un certain nombre d'amendements, on y reviendra. La nécessité d'évaluer et d'ajuster au plus près l'exécution du plan, je crois qu'on en est tous d'accord. La question bien sûr de l'aide aux entreprises telle qu'elle a été distribuée et qu'elle va l'être, je crois y avoir répondu au moins pour une large part.

Cela m'amène d'ailleurs à compléter les termes de François-Xavier. On est tous d'accord pour dire que la dimension sociale est incontournable. Je voudrais le dire de manière très claire, sous couvert de l'ensemble du Conseil exécutif et de son président, le Conseil exécutif ne croit pas à la théorie du ruissellement. Nous ne croyons pas un seul instant que les plus diminués ou les plus défavorisés d'entre nous bénéficieront mécaniquement de l'effet d'aubaine qui pourrait être induit par ces mesures, notamment à l'endroit des plus aisés. Nous, nous croyons en la formation des hommes, Josepha en parlera, nous croyons en l'attractivité du secteur touristique qui demeure quoi qu'on en dise le principal levier de croissance de cette économie, Nanette en a parlé, et nous croyons surtout, en la compétitivité, en la capacité de résilience d'un écosystème, je vous en parlais à l'instant même, qui, sous couvert de l'ensemble des actions que nous avons menées, a encore les moyens, s'il survit et il survivra, de se développer à partir de l'hiver ou du printemps prochains.

Reste deux sujets sur la relance, mais on en parlera le moment venu, nous n'avons pas à dessein abordé d'autres questions. Tous les territoires comparables au nôtre et même beaucoup plus grands axent une partie de leur croissance ou de leur relance sur la transition énergétique. La PPE telle qu'actualisée, Jean BIANCUCCI en parlera, nous offre des perspectives tout à fait ambitieuses sur lesquelles nous pouvons aussi parier pour une partie de la croissance à venir. Idem pour la transition écologique et environnementale. On sait qu'il y a là un sujet très vaste sur lequel le moment venu, nous saurons nous appuyer.

Idem enfin pour la relance de la commande publique qui, pour toutes les économies qui traversent des crises systémiques comparables à celle que nous vivons, constitue un levier puissant de résilience et de croissance. La proposition de ce point de vue d'accélérer l'engagement des 25 M€ au titre du portefeuille de Vanina BORROMEI, constitue également une opportunité forte.

Nous voulons donc croire qu'avec l'ensemble de ces mesures d'abord au titre de l'urgence, nous allons aboutir à un schéma dont on est d'accord nous-mêmes pour dire qu'il est imparfait et largement perfectible, mais qu'il pose une matrice qui peut permettre à l'économie de survivre, de s'en sortir, pour mieux affronter dans quelques semaines à peine une possible trajectoire de relance à laquelle bien sûr toutes et tous nous aurons à cœur de contribuer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

C'est Josepha GIACOMETTI-PIREDDA qui doit présenter la partie formation.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Donc, je focaliserai sur un certain nombre de points qui ont été évoquées.

D'abord, pour revenir simplement et pour les points qui nous concernent mais qui concernent l'ensemble du plan d'urgence, nous ne sommes pas partis de 0 et c'est important de l'intégrer lorsque l'on regarde ce plan et lorsque l'on regarde les mesures mises en œuvre.

Les exemples que les uns et les autres ont cités sur les associations, sur les étudiants, sur la formation, et je reviendrai sur chacun des points précisément, nous ne partons pas aujourd'hui, nous ne commençons pas à travailler aujourd'hui sur ce que la Collectivité de Corse va faire pour agir face au désarroi d'un certain nombre de secteurs durant cette période. Dès le mois d'avril, et ça a été rappelé, des premières dispositions ont été prises et il ne faut pas donner le sentiment, je sais que ce n'était pas la volonté d'un certain nombre de ceux qui sont intervenus, mais il ne faut pas donner le sentiment qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse prend le point 0 de sa lutte contre la crise, contre les effets de la crise.

Je vais prendre un exemple, premier exemple, celui des associations. Premièrement, nous ne partons pas de 0 et deuxièmement, nous ne nous arrêtons pas là puisque « Salvezza » et « Rilanciu », ça veut bien dire quelque chose, parce que dans la gestion d'une crise, nous n'avons pas la prétention d'exceller et nous pouvons faire des erreurs, mais dans la gestion d'une crise, il y a la temporalité aussi. La question de dire « Salvezza » et « Rilanciu », ça pose aussi une certaine temporalité qui correspond à un besoin et à un diagnostic.

Je viendrai donc sur la question des associations. Il a été dit par plusieurs intervenants qu'il n'y avait rien pour les associations. Je rappelle quand même que, dès le mois d'avril, et Lauda GUIDICELLI aurait pu compléter (je prendrai ensuite pour exemple, un domaine qui est le mien, celui de la culture), nous avons, pour le secteur associatif en général, assoupli les règlements d'aides, simplifier les procédures, ce qui a permis des versements accélérés d'acomptes, ce qui a permis, au travers du portail guichet unique « Associu contr'à u COVID » que nous avons adopté dans cette Assemblée, le remboursement des frais engagés pour le secteur associatif qui avait notamment mobilisé et engagé des frais pour l'organisation d'évènements.

Nous avons agi sur les trésoreries, nous avons élargi les assiettes subventionnables afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des postes budgétaires, ce qui nous a permis d'intervenir notamment sur le secteur associatif de manière à ce que l'investissement de la Collectivité soit maintenu et ne soit pas remis en cause, et que le secteur associatif ne soit pas trop fortement impacté par la crise. Cela a été fait au mois d'avril.

Je prends en exemple un secteur qui a été peu abordé dans les interventions, mais qui l'a été notamment par le CESEC et à raison, le secteur de la culture : pour celui-ci, nous avons déjà pris 4 modifications des règlements d'aides, 4 votes qui ont été soumis à votre Assemblée afin de pouvoir répondre à l'urgence. Cela montre bien également une anticipation et je le répète, que nous ne découvrons pas aujourd'hui les effets de la crise et notre volonté d'agir.

Le secteur de la culture, par exemple, dans la première présentation du plan, il n'y avait pas de mesures spécifiques, mais il y avait 9 fiches mesures qui concernaient le secteur de la culture. Cela a été regroupé sur une fiche puisque notamment, au regard des observations du CESEC, il fallait le rendre très certainement plus visible puisqu'elle y était déjà.

C'est un écosystème vertueux que nous avons mis en place sur la question des intermittents, sur la question du maintien de l'intervention sur les industries culturelles puisque, et je le prends pour exemple, nous avons agi sur l'ensemble de l'écosystème de la culture en maintenant les dotations, au lieu de diffusions. Nous avons soutenu les

intermittents qui ont pu continuer à créer dans ces lieux et pouvoir faire valoir leurs droits. Nous avons agi en maintenant les subventions sur les manifestations annulées ou reportées. C'est une manière d'agir pour que les structures puissent supporter les chocs. Donc, sur le secteur associatif et en prenant pour focus la culture, nous avons agi dès le mois d'avril.

Même exemple sur la question des étudiants. M. CECCOLI, vous avez d'ailleurs précisé dans votre propos que des efforts étaient réalisés et je vous en remercie. Nous avons travaillé dès le mois d'avril avec l'université de Corse, la direction de la vie étudiante, afin de reformater complètement, et là aussi vous avez accompagné certaines mesures par des votes, par des validations dans cette Assemblée, de la réorientation du schéma étudiant déjà existant. C'est-à-dire que certaines aides qui n'ont pas été mobilisées de manière très concrète, par exemple la mobilité internationale : malheureusement cette année, la mobilité internationale a été freinée, voire arrêtée. Elles ont été immédiatement réorientées et remobilisées par un diagnostic fin qui a été effectué pour les étudiants, notamment sur ce que nous appelons « prima necessità » qui nous a permis de répondre à des besoins de précarité urgents (précarité numérique, question du logement, mais aussi précarité pour l'achat de produits de première nécessité).

Les mesures qui viennent aujourd'hui agir sur la question de la précarité étudiante ne sont pas là aussi les premières que nous mobilisons. Elles sont l'objet de nouvelles adaptations. Nous avons eu des échanges avec l'Università di Corsica jusqu'à la semaine dernière sur la réorientation d'un certain nombre de mesures et d'un redéploiement de soutien aux étudiants. Effectivement, nous savons, et Nanette MAUPERTUIS faisait référence à des ruptures de contrats pour les étudiants alternants, que certains étudiants se sont retrouvés dans des situations difficiles en termes de logement. Nous savons aussi que des étudiants peuvent trouver également des difficultés suite au fait qu'ils n'ont pu aussi avoir d'emploi saisonnier et être donc en difficulté financière. Et nous avons remobilisé l'ensemble des aides.

Aujourd'hui, les mesures qui sont prises notamment dans les mesures d'urgence : dotation d'outils numériques, là aussi nous avons agi pas plus tard que la semaine dernière ; contribuer à la résilience des étudiants les plus précaires, mesure 5.9 du plan « Salvezza » qui vient en complément de l'ensemble des dispositifs qui sont déjà mobilisés dans ce domaine et dans le plan « Rilanciu » puisque l'objet de la réunion avec l'université de Corse la semaine dernière portait aussi et déjà sur cela.

Nous avons lancé un nouveau diagnostic encore plus précis puisque nous essayons d'être au plus proche du terrain afin de pouvoir détecter les situations les plus problématiques et de pouvoir agir, puisque nous avons la chance aussi -faisons de cela une

chance- d'avoir un petit territoire, une université qui est à taille humaine et où nous pouvons répondre au cas par cas et de manière chirurgicale aux demandes.

Pourquoi je précise cela ? Et je vais faire le lien avec la question des apprentis. Je précise cela parce que parfois, au regard de certaines mesures, vous voyez des sommes qui peuvent vous paraître faibles, je l'ai entendu à plusieurs reprises revenir, par rapport au dimensionnement de la mesure elle-même.

D'abord, premier élément de réponse, nous vous l'avons donné, c'est de dire que nous ne partons pas de 0.

Deuxième élément de réponse, c'est ce que je viens de dire, un diagnostic qui nous permet, et je vais prendre l'exemple des dispositifs sur les apprentis, j'en profite pour dire que nous avons notamment eu des échanges avec Mme COGNETTI sur ce sujet et elle a contribué également à ce diagnostic. Nous avons des remontées des jeunes apprentis. On voit 250 000 €, ça peut paraître peu, pourquoi ? Parce que l'anticipation et le fait d'avoir un diagnostic précis nous a permis de critériser un certain nombre d'apprentis dont nous savons qu'il y a eu des ruptures de contrats et dont nous savons qu'ils étaient en cours de finalisation de leur contrat. Malheureusement les entreprises étant fermées, elles n'ont pu aboutir et donner suite aux contrats.

Parfois, des sommes qui vous paraissent petites, faibles, tout de même, Nanette MAUPERTUIS le rappelait avant moi, 29 M€ sur l'emploi et la formation, mais sur certaines fiches, ce qui peut vous paraître petit, vient d'un écosystème qui est déjà en marche et dans un diagnostic que nous avons précisé et qui agissent directement, et il passera, par exemple sur la question des apprentis, à cet effet un rapport dès le mois prochain devant votre Assemblée pour individualiser ces dispositifs puisque cela vient d'un diagnostic déjà préexistant.

Parfois les petites enveloppes révèlent aussi une détection au cas par cas sur le terrain.

Président, j'ai été interrogée sur plusieurs choses, pardonnez-moi. Sur la question de la formation, le Président me presse et il a raison !

Pour finir sur les étudiants, nous travaillons déjà aussi puisque c'est revenu à plusieurs reprises sur 3 volets : il y a également un volet psychologique, un volet de la précarité, un volet du logement et un volet du risque de décrochage. Décrochage là aussi sur lequel nous avons travaillé non pas seulement pour les étudiants puisque j'en viens à la question de la formation.

J'ai évoqué les apprentis, mais la formation, c'est aussi la formation tout au long de la vie. Pas moins de 9 fiches. Là encore, je me répète, mais c'est important, nous ne partons pas de 0, pas moins de 9 fiches qui ont été retravaillées accompagnent la formation tout au long de la vie.

Pourquoi ? Parce que la formation nous permet de répondre à plusieurs problématiques, en accompagnant certaines filières et certains publics : détection des filières porteuses, Jean-Christophe ANGELINI et Nanette MAUPERTUIS l'ont évoqué. Croiser là aussi les filières et les formations par des expérimentations, par des accompagnements de dispositifs déjà existants comme le dispositif « zéro chômeur », mais aussi par la mise en place de dispositifs tels que celui que nous avons expérimenté sur le territoire de la communauté de communes de Purivechju et que nous avons réactivé.

Développer les contrats territoriaux d'objectifs et de progrès auprès des filières prioritaires. Ça permet là aussi d'avoir des diagnostics justes. Là aussi, ce qui peut vous apparaître comme une faiblesse des sommes démontrent à l'inverse qu'elles ont déjà été calibrées pour les besoins.

Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité. C'était une demande et des entreprises, et des jeunes et moins jeunes en formation, puisque je répète, tout au long de la vie. Et enfin, pour les étudiants les plus précaires, je l'ai déjà évoqué.

Voilà en quelques mots l'ensemble des dispositifs.

Egalement, pour finir, lutter plus largement contre la précarité des plus jeunes puisque j'ai parlé d'apprentis et d'étudiants, mais il y a également un ensemble de dispositifs. Là aussi, coût total estimé de la mesure, 100 000 €. Pourquoi ? Parce que vous savez que le mois dernier, nous avons voté le « Pattu per a ghjuventù » qui venait déjà agir sur ces questions et que là aussi, avec Lauda GUIDICELLI, nous avons déjà ciblé les publics.

Voilà en quelques mots. Arrivera le plan « Rilanciu » où sur l'ensemble des secteurs que j'ai abordés, le secteur associatif, mais aussi la formation, la jeunesse et les étudiants, un grand nombre de mesures sont d'ores et déjà à l'œuvre et prévues. La concertation se poursuivra et vous serez associés bien évidemment.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif. Mais je voudrais dire que je suis destinataire d'un certain nombre de SMS

d'élus de l'Assemblée qui sont tout à fait rassurés sur le fait qu'ils sont protégés du COVID, mais qui ont peur de décéder d'une pneumonie. J'interroge les médecins qui sont dans l'hémicycle, j'interroge les services techniques, parce que je pense vraiment qu'il y a un problème !

**M. François-Xavier CECCOLI**

C'est une manière comme une autre de limiter les débats !

**Le Président TALAMONI**

Effectivement ! Le Président du Conseil exécutif a la parole.

**Le Président SIMEONI**

Juste un mot à Bianca FAZI.

**Le Président TALAMONI**

Bianca FAZI, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Je vais tacher d'être un peu plus courte et essayer de ne pas décéder dans l'immédiat, en tout cas.

Je voudrais vous rappeler que « Salvezza », ce sont tout d'abord des moyens financiers à court terme et surtout vous rappeler quelques chiffres qui sont importants parce que vous les avez votés et je crois qu'ils ont été oubliés un peu vite.

Sur les aides alimentaires pour commencer. Nous sommes passés de 300 000 € à 450 000 € sur la période de 2 ans, de 2018 à 2020. Vous voyez qu'on a fait quand même une opération conséquente.

Le mois dernier, vous avez voté un nouveau règlement des aides. Là, je ne vais pas rebondir sur ce qu'a dit Josepha parce qu'elle a dit ce qu'il fallait sur les associations, mais je vais quand même rajouter que vous avez voté un règlement aux tiers qui a augmenté de 300 000 € sur 2021, ce n'est pas rien, et donc en direction des associations. Ce sera bien sûr, si l'on doit reprendre le règlement et je vous rappelle quand même que nous avons des budgets qui nous sont fournis par les associations et que nous devons respecter certains



règlements et être dans le droit, donc si vraiment leurs budgets dépassent certains montants, nous verrons à ce moment-là. Mais retenez bien que nous avons quand même augmenté de 300 000 €, ce n'est pas rien

Pour le règlement des RSA, nous avons une augmentation de 6 M€ avec une augmentation de 17 % que nous avons établie avec les services sur l'année à venir. Je voudrais rappeler que beaucoup de départements montent actuellement au créneau contre l'Etat parce que cette dépense, ce n'est pas normal que l'Etat ne la prenne pas en charge. J'ai lu il y a 10 jours, le département de la Seine-Saint-Denis a gagné au tribunal administratif contre l'Etat de manière à ce que l'Etat prenne en charge ces dépenses qui n'étaient pas prévues avec la crise COVID que nous connaissons et qui à mon sens n'est pas prête de s'arrêter, à mon sens.

Je voudrais vous rappeler également que nous avons garanti les financements des services d'aide à domicile, notamment pendant la période du premier confinement qui était beaucoup plus long, malgré la perte d'activité. Beaucoup de nos personnes âgées et de manière pleine de bons sens à mon avis, se sont protégées et n'ont pas voulu d'interventions. Donc, les recettes ont diminué, mais pour autant, nous avons continué toutes nos actions et assuré le financement des services d'aide à domicile.

Je voudrais vous rappeler également, mais vous le savez, que nous avons contribué parce que l'Etat, à ce moment-là, je dis bien à ce moment-là, j'espère que depuis on n'aura pas à connaître cette crise, a été défaillant, nous avons donc contribué à équiper en équipements de protection les SAD, les EHPAD, nous avons vraiment lutté sur beaucoup de plans, et nous avons notamment mis un budget de 2 M€ en direction des masques.

Sur le continuum, vous avez voté également depuis avril un deuxième règlement des aides par rapport aux bénéficiaires avec des dérogations du montant et des nombres, avec là encore un règlement qui pourra être adapté.

Concernant les aides individuelles dont parlait notre collègue M. CECCOLI, c'est très difficile à mettre en place, je voudrais quand même vous le signaler, parce qu'il y a notamment des systèmes informatiques avec la CAF qui sont difficiles à mettre en œuvre. C'est vrai qu'on peut s'y pencher, mais ça sera très difficile, il faut vraiment que l'Etat, là aussi, nous donne les moyens de le faire sinon on n'y arrivera pas, sachant aussi le problème avec les services publics.

Sur les 150 € en plus dont vous parliez, notamment sur les aides, ça va nous coûter, on a calculé, sur le nombre de bénéficiaires, 1 M€ en plus. Donc, avec l'augmentation des RSA, il faudra quand même calculer tout ça.

Sur « Salvezza », concrètement et j'en terminerai, on a vraiment essayé de parer au plus pressé, mais on avait déjà depuis avril voté quand même des dérèglements des aides dans cette optique.

Sur « Rilanciu », des propositions seront plus structurantes, mais Josepha en a parlé : des nouveaux règlements en directions des jeunes, des accidents de la vie qui peuvent arriver, des dispositifs partenariaux, etc.

Je voudrais vraiment vous rappeler que nous avons déjà eu des règlements des aides, où nous avons voté beaucoup sur l'aide alimentaire et sur les aides aux associations.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je crois que c'est le Président du Conseil exécutif qui va conclure. Vous voyez qu'il fallait une bonne heure.

### **Le Président SIMEONI**

Je vais être très court. Encore deux ou trois degrés à perdre et on rentre !

Moi, j'ai écouté avec attention ce qui a été dit, je pense que le fait que nous ayons eu des débats longs va nous permettre aussi d'échanger sur les amendements et j'espère d'évoluer. Après, chacun prendra ses responsabilités, ça a été dit. Nous ne sommes pas dans la recherche d'un unanimité de façade et, bien sûr, nous assumerons nos différences ou nos désaccords s'ils persistent.

Je ne peux pas m'empêcher de me tourner vers celles et ceux qui ont fait part de leurs réserves par rapport à un éventuel vote positif, je ne veux pas que nous nous quittions sans avoir essayé de vous répondre sur certains points qui sont importants à vos yeux, pour essayer de vous convaincre. Ensuite, si j'y parviens tant mieux, si je n'y parviens pas, eh bien j'en prendrai acte et nous continuerons de toute façon à échanger.

Je ne reprendrai pas toutes les interventions. J'ai pris note de chacune d'entre elles, éventuellement nous poursuivrons le débat sous une forme moins procédurale. Mais je voudrais quand même répondre sur la méthode, très brièvement, et sur des critiques de fonds.

Sur la méthode, on peut toujours améliorer, bien sûr, on peut toujours faire mieux et on va essayer de faire mieux. Ce que je voudrais vous dire, c'est que dans une collectivité,

il y a un conseil exécutif qui est chargé de préparer, éventuellement de soumettre et il y a une Assemblée de Corse, une instance délibérative, qui contribue, qui enrichit, qui amende et qui, in fine, vote.

Nous avons essayé de le faire par rapport à ce volet « urgence », dans un délai qui était extrêmement contraint. Je pense très sincèrement que nous ne pouvons pas associer l'Assemblée de Corse dans la première phase. La première phase qui a duré entre le 27 octobre et le 17 novembre, donc très court.

Elle a consisté en quoi ? A intégrer tous les éléments nouveaux, y compris en ce qui concerne la situation sanitaire, à nous mettre, nous Conseil exécutif, en état de savoir ce que nous pouvions faire en termes de mobilisation budgétaire, en essayant d'analyser les dispositifs qui avaient été mis en œuvre, de voir s'il y avait des trous dans la raquette, des difficultés d'opérationnalité, de dégager des ressources budgétaires en temps masqué.

Nous avons arrêté un principe de discussions avec les chambres consulaires et la plateforme professionnelle. Les 13 groupes de travail, Jean-Charles, nous n'avons pas, nous Conseil exécutif, participé à ces 13 groupes de travail. Ces 13 groupes de travail, ils ont été mis en place à l'initiative de la CCI, de la plateforme, ils se sont réunis à plusieurs reprises, nous n'étions pas partie-prenante, le Conseil exécutif se contentait de travailler sur les données et d'échanger sur les propositions qui étaient formées par les forces économiques et les syndicats, en disant : ça on peut avancer, ça on ne peut pas le faire.

Donc, il y a eu ce travail de mise en forme, de recueil de l'information, de mise en perspective de savoir si nous étions capables de faire et nous avons recueilli un matériau brut qui a été transmis en son dernier état, y compris par nos partenaires, le 17 ou le 18. Dès que nous avons eu ce matériau brut, nous l'avons mis en forme au cours de deux jours de travaux qui ont été extrêmement soutenus et nous vous l'avons transmis sous une forme non définitive et non consolidée, mais pour permettre précisément à l'Assemblée de Corse et à ses commissions, en amont même de la formalisation, de s'impliquer dans le travail. Donc, j'entends que l'on puisse faire, et on va le faire.

Maintenant dès lors que nous aurons amendé et voté le rapport, quel que soit le vote, derrière il y a des instances qui vont permettre de travailler sur ce matériau, et bien évidemment à l'Assemblée de l'enrichir, à la majorité et à l'opposition. Mais le reproche qui a été formulé de façon, je dirai, aigüe par l'opposition et en des termes plus mesurés par la majorité, je l'entends, mais je ne pense pas qu'il soit entièrement fondé.

Et ceci étant, je dis aussi qu'aujourd'hui, l'essentiel du travail est devant nous et que nous devons avancer, et je pense que malgré toutes les limites que vous avez pointées, vous avez été en mesure depuis la semaine dernière, autant d'ailleurs que certains conseillers

exécutifs qui n'étaient pas directement impliqués, de prendre connaissance, d'améliorer, d'amender et de proposer. Donc ça, c'est sur la forme.

Sur le fond, parce que c'est une critique vraiment qui nous fait mal politiquement, qu'elle vienne de Jean-Charles ORSUCCI ou qu'elle vienne par exemple de François-Xavier CECCOLI, c'est sur le déséquilibre que vous avez cru pouvoir percevoir entre l'économique et le social, je vais y répondre très brièvement, mais d'abord un mot à Jean-Charles sur la question.

Dans votre présentation, lorsque vous dites « vous arrêtez le 4 décembre et à partir de là il n'y aura plus de paiements et donc vous n'aurez pas mis un euro au service des entreprises », c'est une erreur, je vous assure que c'est une erreur. D'abord la date du 4 décembre, quelle est-elle ? C'est une date interne sur le fonctionnement des services, c'est la date à compter de laquelle, sous le contrôle de la DGS et des DGA qui sont ici, et Mme FOLACCI qui nous regarde sûrement, elle est là pardon, à partir de laquelle les pré-mandats, ne remontent plus de la part de services. Mais ça ne veut pas dire que nous ne pouvons pas continuer à instruire et à payer, la DGA des finances peut payer jusqu'au 31 décembre. Et, c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la DM, les majorations et les abondements au BS notamment.

Nous pourrons payer donc jusqu'au 31 décembre et nous recommencerons à payer le 11 janvier. Et, nous sommes donc parmi les collectivités, notamment les régions de droit commun, celles qui recommence le plus tôt possible dans l'année et le plus vite possible. Donc ça, c'est important de le savoir.

Ensuite, sous le contrôle notamment de l'ADEC, l'ADEC par exemple dans le domaine des entreprises, mais les autres organes et offices, je me tourne également vers l'ODARC, par exemple, ou vers l'Office de l'environnement, vers l'Agence du tourisme, a engagé de façon réelle, au-delà du budget, beaucoup plus cette année que les années précédentes, et notamment au titre du Covid.

Quelques chiffres, Jean-Charles, rapidement, ils ont été donnés, sur « Salvezza 1 » et sur le deuxième volet du FSN, ce sont 1 270 TPE qui ont été aidées. Sur le premier volet du FSN, auquel nous avons contribué à concurrence de 2 M€, c'est l'Etat qui m'était en œuvre la mesure mais nous avons contribué à concurrence de 2 M€, ce sont plus de 40 000 entreprises en Corse qui ont été aidées.

Sur « Sustegnu », le prêt que l'on a mis en place avec la CCI, ce sont 27 M€ de prêts à taux zéro qui ont été levés, et d'ores et déjà 16 M€ décaissés.

Et enfin, en ce qui concerne les associations notamment, ce sont 126 associations qui ont été aidées, notamment grâce au règlement des aides modifié que vous avez voté, qui permet d'assumer, de prendre en charge tous les frais de fonctionnement et notamment donc de permettre aux associations, y compris lorsqu'elles ont dû annuler leurs événements, de maintenir leurs salariés, et nous avons même, dans le règlement, prévu de financer tout ou en partie des manifestations qui sont annulées.

Donc, je pense que les dispositifs que l'on a mis en place et au titre desquels nous avons engagé des sommes et de façon conséquente, sont des dispositifs opérationnels et qui ont servi. Alors, on aurait pu faire mieux, ça fait partie du travail sur lequel on va travailler, parce que l'opérationnalité elle est essentielle, mais je ne peux pas laisser penser, parce que quand les choses sont dites par des gens qui sont nos amis à titre personnel, qui sont des gens sérieux, qui sont des gens crédibles, on a plutôt tendance à dire oui, et moi je ne vous fais pas l'injure de penser que vous êtes de mauvaise foi dans votre présentation. Mais je tenais, et dès ce soir, pour que les choses soient clarifiées, à vous répondre très tranquillement mais fortement sur ce point-là.

Sur le deuxième point, qui est celui de la critique selon laquelle, alors je reprends les chiffres, je ne veux pas trahir votre propos, Jean-Charles ORSUCCI, vous avez dit : il y a 2,5 % pour les favorisés dans votre plan, donc si on prend, sur 400 M€ en gros (300 M€ d'abandon de fiscalité, 100 M€ directs), 2,5 %, c'est 10 M€ ; il y aurait 10 M€ seulement pour les défavorisés sur 400 M€. Donc, c'est clair que c'est un gros déséquilibre et que l'on ne peut pas assumer.

Et vous, François-Xavier, vous avez dit : 11 M€ sur 400 M€. Donc, vous êtes à-peu-près dans les mêmes eaux, sauf je vais vous dire, que ce calcul, il est totalement inexact, et je vais vous dire tranquillement pourquoi. Si on prend la part qui est assumée par la Collectivité de Corse, 100 M€, sur 100 M€ il y a 29 M€ d'aide à l'emploi et à l'employabilité.

Donc, près de 30 M€ qui est une mesure directement sociale, je pense notamment par exemple aux 25 M€ sur la formation, on ne peut pas dire que c'est un engagement qui n'est pas social.

Lorsqu'il y a sur l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées, il y a 10,79 M€, donc qu'on est à 30 + 10, ça fait 40 M€, on est déjà à 40 M€ d'engagements directs. Mais il faut aller plus loin.

Lorsque l'on prend, par exemple, ce que vous considérez, ou semblez considérer, puisque vous avez dit « il n'y a que 10 M€ », tout le reste c'est pour le patronat, en gros, on

va dire, c'est de l'économique, ce n'est pas du social ; mais je ne peux pas être d'accord avec vous.

Lorsqu'on demande ou lorsqu'on s'apprête, par exemple, à financer, la mesure « Salvezza 2 », quand on donne 3 000 € au petit commerçant, ou au petit artisan, ou à l'indépendant, vous ne pouvez pas considérer que ce n'est pas social ! C'est de l'argent qui vient pour soutenir une activité qui existe, ce ne sont pas des nantis, ce ne sont pas des privilégiés.

Lorsque, en dehors de votre calcul, on achète ou on soutient les frais d'abattage, ou on achète les stocks des agriculteurs, vous ne pouvez pas nous dire que ce n'est pas du social ! C'est du social.

Mais je vais même plus loin, sur les exonérations, lorsqu'on demande une exonération de cotisations sociales pour des gens qui n'ont pas travaillé du tout et qui ne peuvent pas payer et qui sont issues de TPE à 95 ou 97 %, qui sont représentés par les artisans, les artisans taxis, les chambres des métiers, les chambres de commerce, vous ne pouvez pas considérer que cette exonération fiscale, c'est une exonération qui fait plaisir au patronat et qui n'a pas une dimension sociale.

Donc, vous voyez bien que votre présentation de dire, il y a 10 M€ sur 400 pour les mesures sociales, elle ne résiste pas à l'examen.

Que l'on renforce ensuite la conditionnalité, l'éco et socio conditionnalité, nous en sommes d'accord, nous l'avons dit et nous l'avons actée déjà par une première mesure qui est le pacte social que nous considérons essentiel, le pacte ou la charte, c'est-à-dire l'invitation à dire : moi, si je suis entrepreneur, artisan, etc., je bénéficie d'une mesure, par exemple d'exonération fiscale ou d'un soutien direct, la contrepartie c'est l'employabilité, c'est le travail de qualité, c'est la formation, etc. Et, on ira encore plus loin dans le cadre du volet fiscal et social.

Dernier mot, et je termine tout à fait.

Je vous assure, pour en avoir parlé avec nos collègues, présidents de régions de droit commun, d'abord ça a été dit par Nanette, personne n'a contractualisé avec l'Etat, ensuite il y a une grosse inquiétude sur la territorialisation, y compris à travers la dernière circulaire qui a été envoyée, qui laisse les régions totalement de côté de la territorialisation du plan « France relance ».

Donc, ce travail sur l'urgence, il est indispensable et il est attendu, et le travail sur la relance, c'est un travail de fond. Et là, précisément parce que nous serons moins contraints

par les délais, même s'il faut l'engager tout de suite, c'est là que nous allons pouvoir partir échanger entre l'Assemblée et l'instance délibérative, le Conseil exécutif, et en mettant en phase, parce que ça aussi, ce sont des choses que les autres régions n'ont pas, les autres régions n'ont pas 150 M€ à engager au titre du PEI et les autres régions n'ont pas un PTIC, et elles n'ont pas plus des programmes européens avec la même dimension que nous avons nous.

Donc, il y a un vrai travail d'ingénierie qui n'est pas seulement technique, qui est aussi politique.

Alors, vous me dites « vous auriez dû le faire », mais m'auriez renversé la critique. Si j'étais monté tout seul discuter, que ce soit avec le Préfet ou avec le Gouvernement en disant « moi, je veux x dizaines de millions d'euros et je veux qu'ils aillent là », vous m'auriez dit « mais pour qui vous vous prenez ? Au nom de quoi ? Où est votre mandat ? ». Moi, le mandat je viens le demander à vous, sur un plan que je vous propose de débattre, d'amender, de voter et plus loin encore, le mandat de négociation, je dis, ce n'est pas l'Exécutif, partout ailleurs, ce sont les Présidents de régions tous seuls qui discutent avec l'Etat.

Nous nous ne vous demandons pas cela, nous nous disons : construisons ensemble, portons ensemble et allons discuter ensemble avec le Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, les Présidents de groupes, majorité et opposition s'ils se reconnaissent dans le plan, on ne va pas vous demandez de monter défendre un plan, si vous ne le votez pas, ça n'a pas de sens. Nous, la porte à la participation à cette négociation, elle vous est ouverte et grande ouverte.

Et donc, vous voulons monter avec l'ensemble de la représentation élue de la Corse, et nous voulons monter aussi avec une délégation dont la composition restera à discuter, qui représente les forces vives, pour dire au Préfet et à Paris : voilà, ce plan il a été co-construit, il a été débattu, il a été amendé, il est perfectible, il n'est pas à prendre ou à laisser, nous sommes ici pour discuter, mais nous venons ici avec la légitimité qui nous a été conférée par un travail élaboré en commun.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, nous allons suspendre, nous avons largement dépassé les délais habituels, vous allez vous retrouver, pour ceux qui vont participer à la commission présidée par Nadine NIVAGGIONI, vous allez vous retrouver demain à 9 heures donc en commission pour examiner les 20 amendements. On me confirme qu'il y a bien 20 amendements.

Donc, rendez-vous à 9 h pour la commission et rendez-vous à 10 h en séance publique, ça veut dire qu'il faut travailler quand même rapidement en commission.

Merci, la séance est suspendue. Bonasera !

**Le Président SIMEONI**

Où est le rendez-vous pour la réunion de 9 h demain matin ?

**Le Président TALAMONI**

Elle est dans le salon vert, les tables et chaises sont installées.

Ah, on me dit qu'elles sont retirées, il faut juste les remettre.

**Le Président SIMEONI**

Donc, dans l'igloo vert !

**Le Président TALAMONI**

Voilà, je voudrais que quelqu'un s'occupe de la question de la température, avant que nous ne commençons à disparaître les uns après les autres...

**La séance est suspendue à 19 h 20.**



# **A N N E X E S**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020****N° 2020/O2/033****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL DE FAMILLES DES PUPILLES DE L'ETAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE.**

---

**VU** notamment la Convention internationale des droits de l'enfant aux termes de laquelle, la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants (notamment pupilles de l'Etat) doit guider les décisions prises,

**CONSIDERANT** que les pupilles de l'Etat (article L 224-4 du Code de l'action sociale et des familles) sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (service gardien) et leur tutelle assurée conjointement par le Préfet et un Conseil de famille spécifique (conseil de familles des pupilles de l'Etat),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles établit la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat qui doit comprendre trois catégories de collègues (élu(e)s, membres d'associations, personnalités qualifiées),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles précise que « *le représentant de l'Etat dans le département [désigne les membres] sur des listes de présentation établies par lesdites associations* »,

**CONSIDERANT** que l'article R 224-3 du Code de l'action sociale et des familles précise qu'un des sièges est réservé à une association de familles adoptives,

**CONSIDERANT** qu'une seule association de familles adoptives, Enfance et Familles d'Adoption de Haute-Corse (EFA 2B), œuvre sur le territoire de la Collectivité de Corse,

**CONSIDERANT** que jusqu'en 2018, cette association siégeait au sein de ce conseil et en assurait la vice-présidence,

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion du renouvellement des instances liées à la création de la Collectivité de Corse cette association a vu sa candidature refusée par le Préfet de Corse,

**CONSIDERANT** la résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de la Corse du 21 mars 2019, demandant à ce que ce Conseil soit normalement constitué,

**CONSIDERANT** les différentes candidatures de l'Association EFA 2B et notamment celles comportant trois noms en 2018 et février 2020,

**CONSIDERANT** qu'un nouvel arrêté du Préfet de Corse en date du 07 septembre dernier exclut à nouveau EFA 2B de ce Conseil,

**CONSIDERANT** les différentes alertes sur la composition irrégulière et ses potentielles conséquences,

**CONSIDERANT** que les deux élues représentant l'Assemblée de Corse au sein de ce Conseil n'ont pas cessé depuis trois ans de réclamer à l'Etat la régularisation de cette situation, manifestant une nouvelle fois leur désapprobation quant à sa composition lors de sa dernière réunion en date du 4 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que l'absence de membres d'une association de familles adoptives prive le Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse de l'éclairage nécessaire,

**CONSIDERANT** que cette absence de membres d'une association de familles adoptives constitue une rupture d'égalité au détriment des pupilles de l'Etat de la Corse et des candidats à l'adoption de la Corse,

**CONSIDERANT** les risques juridiques pouvant peser sur les décisions de ce Conseil de familles en cas de constitution irrégulière,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Préfet de Corse de revoir la composition du Conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de la Collectivité de Corse.

**APPORTE** son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà.

\* \* \*

**ADOPTÉE, à l'unanimité lors de la session des 26 et 27 Novembre 2020**

*(Délibération N° 20/183 AC du 26 Novembre 2020)*

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 27 DI NUVEMBRE DI U 2020**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ERRATUM AUX RAPPORTS N<sup>OS</sup> 359, 360 361 et 362**

- **Modification n° 1 :**

**RAJOUTER** dans les visas des 4 délibérations le point suivant :

***« L'Assemblée de Corse après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13 y attachées et après en avoir délibéré, »***

- **Modification n° 2 :**

Concernant le rapport n° 362 relatif au prêt mph520943eur001, une erreur matérielle a été constatée.

**MODIFIER** la page 3 de la délibération, article 2 concernant le 2<sup>ème</sup> prêt (en conformité avec le protocole et l'offre de prêt qui sont en annexe) :

***« la date d'effet est le 1<sup>er</sup> mai 2021 et non le 25 décembre 2020 et le taux est de 0,68 % et non de 0,64 % ».***

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020****N° 2020/O2/033****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL DE FAMILLES DES PUPILLES DE L'ETAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE.**

---

**VU** notamment la Convention internationale des droits de l'enfant aux termes de laquelle, la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants (notamment pupilles de l'Etat) doit guider les décisions prises,

**CONSIDERANT** que les pupilles de l'Etat (article L 224-4 du Code de l'action sociale et des familles) sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (service gardien) et leur tutelle assurée conjointement par le Préfet et un Conseil de famille spécifique (conseil de familles des pupilles de l'Etat),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles établit la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat qui doit comprendre trois catégories de collègues (élu(e)s, membres d'associations, personnalités qualifiées),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles précise que « *le représentant de l'Etat dans le département [désigne les membres] sur des listes de présentation établies par lesdites associations* »,

**CONSIDERANT** que l'article R 224-3 du Code de l'action sociale et des familles précise qu'un des sièges est réservé à une association de familles adoptives,

**CONSIDERANT** qu'une seule association de familles adoptives, Enfance et Familles d'Adoption de Haute-Corse (EFA 2B), œuvre sur le territoire de la Collectivité de Corse,

**CONSIDERANT** que jusqu'en 2018, cette association siégeait au sein de ce conseil et en assurait la vice-présidence,

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion du renouvellement des instances liées à la création de la Collectivité de Corse cette association a vu sa candidature refusée par le Préfet de Corse,

**CONSIDERANT** la résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de la Corse du 21 mars 2019, demandant à ce que ce Conseil soit normalement constitué,

**CONSIDERANT** les différentes candidatures de l'Association EFA 2B et notamment celles comportant trois noms en 2018 et février 2020,

**CONSIDERANT** qu'un nouvel arrêté du Préfet de Corse en date du 07 septembre dernier exclut à nouveau EFA 2B de ce Conseil,

**CONSIDERANT** les différentes alertes sur la composition irrégulière et ses potentielles conséquences,

**CONSIDERANT** que les deux élues représentant l'Assemblée de Corse au sein de ce Conseil n'ont pas cessé depuis trois ans de réclamer à l'Etat la régularisation de cette situation, manifestant une nouvelle fois leur désapprobation quant à sa composition lors de sa dernière réunion en date du 4 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que l'absence de membres d'une association de familles adoptives prive le Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse de l'éclairage nécessaire,

**CONSIDERANT** que cette absence de membres d'une association de familles adoptives constitue une rupture d'égalité au détriment des pupilles de l'Etat de la Corse et des candidats à l'adoption de la Corse,

**CONSIDERANT** les risques juridiques pouvant peser sur les décisions de ce Conseil de familles en cas de constitution irrégulière,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Préfet de Corse de revoir la composition du Conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de la Collectivité de Corse.

**APPORTE** son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà.

\* \* \*

**ADOPTÉE, à l'unanimité lors de la session des 26 et 27 Novembre 2020**  
*(Délibération N° 20/183 AC du 26 Novembre 2020)*